NSERC
CRSNG

Investing in people, discovery and innovation
Investir dans les gens, la découverte et l'innovation

Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
Canada

102-05771/

CRSNG

Guide des programmes de bourses

2001

Août 2001

Table des matières

Acronymes

Admissibilité

Introduction

Aperçu des programmes

Renseignements à l'intention des candidats

Premier cycle

Bourses de recherche de 1er cycle en milieu universitaire
Bourses de recherche de 1er cycle en milieu industriel

Cycles supérieurs

Bourses d'études supérieures (ES)
Suppléments aux bourses d'études supérieures

- Suppléments des 5RN aux bourses d'études supérieures – la science au service du développement durable
- Supplément de l'association britannique en ingénierie Chevening/Athlone-Vanier
- Suppléments du Service canadien des forêts aux bourses d'études supérieures
- Supplément de la Société canadienne de météorologie et d'océanographie aux bourses d'études supérieures
- Suppléments de l'Agence spatiale canadienne aux bourses d'études supérieures
- En sciences spatiales
- En technologie spatiale
- Suppléments aux bourses d'études supérieures de Recherche et développement pour la défense Canada
- Suppléments aux bourses d'études supérieures du ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO)
- Suppléments de GEOIDE aux bourses d'études supérieures
- Suppléments de la Fondation de bourses Gordon M. MacNabb
- Suppléments aux bourses d'études supérieures d'iCORE
- Bourses d'études supérieures Fessenden-Industrie Canada
- Suppléments du Service météorologique du Canada
- Suppléments aux bourses d'études supérieures en recherche nordique
- Suppléments aux bourses d'études supérieures du Secteur des sciences de la Terre de RNCan
- Suppléments aux bourses d'études supérieures en recherche systématique

Bourses d'études supérieures à incidence industrielle (ESII)
Rétribution des étudiants aux cycles supérieurs pour de la recherche sur les piles à combustible

Niveau postdoctoral

Bourses postdoctorales (BP)
Suppléments aux bourses postdoctorales

- Bourses de recherche du millénaire Canada-Royaume-Uni
- Suppléments aux bourses postdoctorales du ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO)
- Suppléments aux bourses postdoctorales en recherche nordique

Chercheurs-boursiers en milieu industriel (CBI)

Niveau professoral

Programme d'appui aux professeurs universitaires

Autres bourses

Bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement canadien (RSLGC)

Bourses en sciences de l'OTAN

Bourses de la Société japonaise pour la promotion de la science (SJPS)

Politiques et lignes directrices

- Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels (AIPRP)
- Exigences concernant certains types de recherche
- Appui à la recherche en psychologie
- Politique inter-conseils sur l'intégrité

Listes des codes

Communiquez avec le personnel

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Acronymes

5RN	Le groupe des 5RN est composé de cinq ministères fédéraux qui s'occupent des ressources naturelles – Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Sante Canada et Ressources naturelles Canada.
AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
AIM	Subvention d'accès aux installations majeures
AIPRP	Lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
APU	Appui aux professeurs universitaires
ASC	Agence spatiale canadienne
BP	Bourse postdoctorale
iCORE	Cercle d'excellence en recherche informatique de l'Alberta
CBI	Chercheurs-boursiers en milieu industriel
CCEA	Commission de contrôle de l'énergie atomique
CCPA	Conseil canadien de protection des animaux
CCSUI	Comité consultatif des subventions universités-industrie
CGC	Chaires en génie de la conception
CGCT	Chaire en gestion du changement technologique
CNRC	Conseil national de recherches Canada
CRC	Chaires de recherche du Canada
CRI	Chaire de recherche industrielle
CRM	Conseil de recherches médicales du Canada
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
CSS	Comité de sélection des subventions
ECLATS	Étudiants communiquant les liens et les avancées technologiques et scientifiques
EPR	Ententes de partenariat de recherche
ES	Bourses d'études supérieures
ESII	Bourses d'études supérieures à incidence industrielle
FCI	Fondation canadienne pour l'innovation
FII	Fonds d'initiative internationale
GEOIDE	La géomatique pour des interventions et des décisions éclairées
GPI	Gestion de la propriété intellectuelle
IC	Industrie Canada
IRSC	Instituts de recherche en santé du Canada
IPP	Institut de physique des particules
MCN	Musée canadien de la nature
MDN	Ministère de la Défense nationale
MPO	Ministère des Pêches et des Océans Canada
ORC	Occasions de recherche concertée
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PANP	Programme d'aide aux nouveaux professeurs
PCI	Professeur-chercheur industriel
PCRN	Programme de chaires de recherche nordique
PEEE	Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement
PG	Projets en génomique
PME	Petite et moyenne entreprise
PNRDS	Programme national de recherche et de développement en matière de santé

PPR	Programme de partenariats de recherche
PPT	Programme de partenariats technologiques
PRCS	Projets de recherche concertée sur la santé
PSA	Physique subatomique
RCE	Réseaux de centres d'excellence
RDC	Recherche et développement coopérative
RDDC	Recherche et développement pour la défense Canada
R et D	Recherche et développement
RNCan	Ressources naturelles Canada
RSLGC	Bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement canadien
SA	Subventions d'appareillage
SCF	Service canadien des forêts
SMC	Service météorologique du Canada
SCM	Société canadienne de micro-électronique
SCMO	Société canadienne de météorologie et d'océanographie
SJPS	Société japonaise pour la promotion de la science
SPS	Subventions de projets stratégiques
SR	Subventions de recherche
SRR	Subventions de réseaux de recherche
SST	Secteur des sciences de la Terre
SSTRNC	Secteur des sciences de la Terre de Ressources naturelles Canada
TN	Temps-navire

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Critères d'admissibilité

Appui à la recherche en psychologie

Les trois organismes subventionnaires appuient le domaine de la psychologie de la façon suivante.

Le CRSNG accepte les demandes liées aux processus psychologiques fondamentaux, les mécanismes neuraux à la base de ces activités, leur évolution chez l'être humain ainsi que leur contexte évolutif et écologique. Les processus fondamentaux comprennent :

- la sensation et la perception;
- l'intégration sensorimotrice;
- la motivation, les émotions et la récompense;
- l'apprentissage et la mémoire;
- la cognition et le langage;
- le sommeil, l'éveil et la modulation chronobiologique du comportement.

Le CRSNG tient également compte des demandes relatives aux méthodes statistiques d'analyse de données psychologiques.

Les programmes de psychologie clinique ne sont habituellement pas admissibles à l'appui du CRSNG.

Le CRSH tient compte des demandes dans le vaste domaine de la psychologie sociale. Cet organisme publie une description détaillée des domaines qui relèvent de son mandat. La liste suivante indique les domaines subventionnés, mais n'est pas exhaustive.

- La psychologie sociale expérimentale : le comportement social étudié dans un cadre expérimental, y compris les mécanismes et la dynamique des relations interpersonnelles; le comportement dans les groupes, petits et grands; l'influence interpersonnelle.
- La communication : la communication interpersonnelle; les aspects sociaux des phénomènes psycholinguistiques; la sociolinguistique et l'ethnolinguistique; l'influence des médias de masse.
- Les processus et problèmes sociaux : études de l'aspect psychologique des phénomènes sociaux en milieu naturel.
- La personnalité : les traits et les processus de la personnalité, de même que leurs manifestations comportementales, notamment les émotions et les réactions émotives non pathologiques; les mécanismes de défense; les styles cognitifs; la créativité; le concept et la perception de soi; la mesure des traits de personnalité.
- La psychologie du développement : le développement social de l'enfant et le développement de sa personnalité; le comportement social et la personnalité chez les adultes et les personnes âgées.
- La psychologie de l'éducation : les études en psychologie de l'éducation portant sur des populations normales et spéciales; l'apprentissage scolaire et la prévision du rendement.
- L'histoire et la philosophie de la psychologie; l'analyse psychologique de personnages historiques.
- La théorie et la méthode : études de nature théorique ou méthodologique.
- La psychologie appliquée : psychologie organisationnelle, industrielle et environnementale.

Les IRSC tiennent compte des demandes dont les sujets se rapportent aux processus de la psychologie normale et anormale ayant des incidences évidentes et directes sur la santé humaine, notamment la recherche sur les aspects comportementaux de la santé et de la maladie physiques ainsi que la santé mentale et les troubles mentaux.

Admissibilité des entreprises

Pour prendre part au Programme de chercheurs-boursiers en milieu industriel (CBI), une entreprise doit avoir été jugée admissible par le CRSNG. Ces entreprises ont le droit aussi de participer au Programme de bourses de recherche de premier cycle en milieu industriel.

Pour être admissible, une entreprise doit remplir les conditions suivantes :

- être constituée en société au Canada en vertu des lois fédérales ou provinciales (celles non constituées en société peuvent être considérées si elles appartiennent exclusivement à des intérêts canadiens);
- être à but lucratif (les entreprises détenues par le secteur public peuvent être considérées à condition de fonctionner comme des entreprises lucratives normales ou par récupération des coûts; les universités et autres établissements à but non lucratif dont le budget de fonctionnement provient en bonne partie de fonds publics ne sont pas admissibles);
- être financièrement saine et rentable;
- mener des activités de R et D reposant, dans une large mesure, sur la technologie relevant des sciences naturelles ou du génie;
- avoir des installations de recherche appropriées (p. ex., laboratoires, matériel informatique) sur les lieux de travail de l'entreprise;
- être en mesure d'appliquer les résultats de sa recherche en terminant leur développement au Canada et en veillant à l'exploitation et à la commercialisation de ses produits et procédés à partir du Canada et dans le meilleur intérêt de l'entreprise et de l'économie canadienne.

Sont également admissibles les organismes qui représentent un regroupement d'entreprises canadiennes ou de producteurs (par exemple, coopératives d'agriculteurs, de pêcheurs, ou associations corporatives), les cabinets de consultants, les sociétés d'ingénierie, et autres sociétés qui n'ont pas accès à des installations de production. Ce type d'organisme doit démontrer sa capacité de financer et de mettre en application la recherche par l'entremise d'une entreprise ou d'une association canadienne.

Liste des entreprises admissibles (par province)

- Yukon
- Colombie-Britannique
- Alberta
- Saskatchewan
- Manitoba
- Ontario
- Québec
- Nouveau-Brunswick
- Île-du-Prince-Édouard
- Nouvelle-Écosse
- Terre-Neuve

Formulaire 183

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Introduction

Qu'est-ce que le CRSNG?

Le CRSNG (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada) est l'organisme national chargé d'effectuer des investissements stratégiques dans la capacité scientifique et technologique du Canada. Organisme fédéral autonome, il a pour mandat de promouvoir et d'appuyer la recherche en sciences naturelles et en génie, à l'exception des sciences de la santé.

Mission du CRSNG

Le CRSNG investit dans les gens, la découverte et l'innovation afin de développer une économie nationale vigoureuse et d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens. Il appuie la recherche dans les universités et les collèges, la formation en recherche de scientifiques et d'ingénieurs ainsi que la recherche axée sur l'innovation.

Le Conseil favorise l'excellence dans la créativité intellectuelle à la fois dans la production et l'utilisation de nouvelles connaissances et s'emploie à mettre à la disposition du plus grand nombre possible de Canadiens des connaissances et compétences de pointe pour aider le Canada à s'épanouir au XXI^{e} siècle.

Le CRSNG accomplit sa mission en accordant des subventions et des bourses par voie de concours qui reposent sur une évaluation par les pairs et en établissant des partenariats avec les universités, les collèges, les gouvernements et le secteur privé.

Le CRSNG est également voué à l'innovation institutionnelle dans l'accomplissement de sa mission.

Concernant ce Guide

Comme nous l'avons annoncé l'été dernier, la version électronique des documents relatifs aux programmes du CRSNG remplacera la version imprimée. Un bouton « Impression conviviale » a été ajouté pour faciliter l'impression de chaque rubrique.

Le *Guide des programmes de bourses* contient des renseignements essentiels aux candidats qui présenteront une demande de bourse et aux titulaires d'une bourse du CRSNG. La présente édition remplace et annule les énoncés précédents du CRSNG sur les lignes directrices qui doivent être suivies au regard des bourses. Les règlements régissant les bourses entrent en vigueur le 1er septembre 2001.

Le CRSNG peut, sans préavis, modifier les programmes ou les conditions d'obtention des bourses. Tout changement important sera annoncé immédiatement dans le site Web du CRSNG.

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Aperçu des programmes de bourses

Type d'appui	Montant	Date limite	Annonce des résultats	Modalités de demande
Premier cycle				
Bourses de recherche de 1er cycle en milieu universitaire	4 000 $, plus la contribution de l'université	Fixée par l'université	Par l'université	Formulaire 202
Bourses de recherche de 1er cycle en milieu industriel	4 000 $, plus la contribution de l'entreprise	Trois semaines avant la date prévue de l'entrée en vigueur de la bourse	Un mois après la réception de la demande	Formulaire 202
Cycles supérieurs				
Bourses d'études supérieures :				
Candidats présentant une demande par l'entremise d'une université :				
ES A	17 300 $ par année (pendant deux ans)	Fixée par l'université	Mars	Formulaire 200
ES B	19 100 $ par année (pendant deux ans)	Fixée par l'université	Mars	Formulaire 200
Candidats présentant une demande **directement** au CRSNG :				
ES A	17 300 $ par année (pendant deux ans)	15 novembre	Mars	Formulaire 200
ES B	19 100 $ par année (pendant deux ans)	15 novembre	Mars	Formulaire 200
Suppléments aux bourses d'études supérieures				
Bourses d'études supérieures à incidence industrielle :				
ESII 1 et ESII 2	13 800 $ par année (pendant deux ans) plus la contribution de l'entreprise de 5 500 $ au minimum par année	Aucune date limite imposée par le CRSNG (l'université peut toutefois imposer une date limite)	Par le doyen des études supérieures	Formulaire 200
Niveau postdoctoral				
Bourses postdoctorales (BP)	35 000 $ par année (pendant deux ans)	15 novembre*	Mars	Formulaire 200
Suppléments aux bourses postdoctorales				
Chercheurs-boursiers en milieu industriel (CBI)	30 000 $ par année (pendant deux ans) plus la contribution de l'entreprise de 10 000 $ au minimum par année	Date variable (Quatre concours par année. Consultez ce site pour obtenir plus de renseignements.)	Habituellement trois semaines après la date limite de concours	Formulaires 200 et 183C
Bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement canadien (RSLGC)	36 785 $ par année (un an, renouvelable jusqu'à deux autres années)	Aucune date limite	Voir le *Guide des bourses de RSLGC*	Formulaire 200
Bourses en sciences de	33 000 $ par année (jusqu'à deux ans)	1er octobre	Voir *Bourses en sciences de*	Formulaire 200

l'OTAN			*l'OTAN*	
Bourses de la Société japonaise pour la promotion de la science (SJPS)	Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec le CRSNG	Fixée par la division des affaires étrangères de la SJPS		
Programme d'appui aux professeurs universitaires (APU)	40 000 $ par année (contribution au salaire et avantages sociaux pendant trois ans, renouvelable deux ans)	1er novembre	Mars	

* Il est possible que vous ayez à respecter des dates limites antérieures fixées par l'université.

Renseignements à l'intention des candidats

Au sujet de l'aide financière disponible

- Quels types de bourses le Conseil offre-t-il?
- Êtes-vous admissible à présenter une demande?
- Preuve de citoyenneté
- Où pouvez-vous détenir ces bourses?
- Choisir le bon organisme subventionnaire fédéral
- Votre proposition de recherche est-elle admissible à un appui du CRSNG?
- Changement de domaine d'études
- Quels types de recherche ne sont pas admissibles?
- Êtes-vous admissible à détenir une bourse?

Au sujet du processus de demande

- Comment pouvez-vous présenter une demande de bourse?
- Dates limites
- Avez-vous des questions à poser concernant votre demande?
- Circonstances particulières
- Pouvez-vous en appeler d'une décision?
- Pouvez-vous reporter ou interrompre votre bourse?
- Congé parental payé
- Protection des renseignements personnels
- Qui détient les droits de propriété intellectuelle de la recherche?

Au sujet de l'aide financière disponible

Quels types de bourses le Conseil offre-t-il?

Le CRSNG appuie le perfectionnement de Canadiens hautement qualifiés en sciences et en génie en offrant un certain nombre de programmes de bourses (dont quelques-uns visent plus particulièrement les Autochtones).

Ces programmes visent à :

- éveiller l'intérêt des étudiants de 1er cycle à l'égard de la recherche;
- fournir un appui financier aux étudiants aux cycles supérieurs et aux stagiaires postdoctoraux poursuivant des études et des travaux de recherche avancés;
- aider les récents titulaires d'un diplôme de doctorat en leur permettant d'approfondir leur expérience en recherche.

Êtes-vous admissible à présenter une demande?

Afin de déterminer si vous êtes admissible à l'une ou l'autre des bourses, veuillez lire les renseignements concernant les Critères d'admissibilité qui figurent au

début de la description de chaque programme.

Pour déterminer votre admissibilité, le CRSNG utilise la date à laquelle vous avez terminé les études relatives à votre diplôme. Celle-ci est la date où vous avez satisfait à toutes les exigences de votre diplôme, ce qui comprend la soutenance réussie de votre thèse et le dépôt de la version corrigée de cette dernière (selon les règlements de votre université).

Preuve de citoyenneté

Pour être admissible à un appui financier dans la majorité des programmes (à l'exception des bourses en sciences de l'OTAN et des bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement canadien), vous devez être citoyen canadien ou résident permanent au Canada, à la date limite de présentation des demandes. Veuillez prendre note que le CRSNG peut vous demander une preuve de citoyenneté ou de résidence permanente avant d'accorder un appui financier.

Où pouvez-vous détenir ces bourses?

Ces bourses sont généralement valides dans des établissements reconnus par le CRSNG. Lorsque vous choisissez un lieu de validité pour votre bourse, rappelez-vous l'importance d'acquérir une formation et une expérience diversifiées en étudiant au sein de plus d'un établissement.

Choisir le bon organisme subventionnaire fédéral

Deux autres organismes subventionnaires fédéraux offrent des bourses auxquelles vous pouvez être admissible.

- Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) appuient l'avancement des connaissances et la transformation de ce savoir en vue d'améliorer la santé des Canadiens, de rendre plus efficaces les services et les produits de santé et de consolider le système de soins de santé au Canada.
- Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) favorise et appuie la recherche et la formation de chercheurs en sciences sociales et humaines.

Les organismes collaborent et coopèrent pour prévenir les dédoublements d'efforts inutiles. Cependant, les lignes directrices mutuellement exclusives sont difficiles à définir et certaines propositions de recherche chevaucheront inévitablement les champs d'activités, les priorités et les centres d'intérêt de chacun des trois organismes subventionnaires. Les candidats sont priés de consulter les lignes directrices de chaque organisme pour choisir celui à qui il convient le mieux de présenter une demande. **Les candidats ne peuvent présenter qu'une seule proposition par année, au CRSNG, ou aux IRSC ou au CRSH.**

Dans certains cas, les candidats à un appui financier qui effectuent de la recherche interdisciplinaire dans des domaines appuyés par plus d'un organisme subventionnaire (CRSNG, IRSC et CRSH) peuvent ne pas savoir au juste à quel organisme ils doivent présenter leur proposition. Si vous avez des doutes concernant l'admissibilité de votre proposition de recherche, veuillez communiquer avant les dates limites du programme qui vous intéresse avec l'un des organismes subventionnaires ou l'agent de liaison des bourses de la faculté ou de l'école des études supérieures de votre établissement.

Votre proposition de recherche est-elle admissible à un appui du CRSNG?

Pour être admissible à une bourse du CRSNG, vous devez entreprendre un programme d'études ou de recherche dans l'une des disciplines appuyées par le CRSNG. Les travaux proposés doivent clairement contribuer à l'avancement des connaissances dans l'un des domaines des sciences naturelles ou du génie et, si l'appui est accordé dans une université, être supervisés par un membre du corps professoral dont les travaux de recherche sont effectués dans une discipline qui est appuyée par le CRSNG.

Certaines conditions d'admissibilité peuvent s'appliquer si votre domaine de recherche se trouve parmi les suivants :

- administration des affaires et gestion;
- géographie;
- optométrie;
- éducation physique;
- psychologie;
- sciences de la santé fondamentales.

Ces domaines se situent à la limite des disciplines appuyées par le CRSNG, les IRSC ou le CRSH.

Si vous prévoyez entreprendre des travaux dans le domaine de la psychologie, veuillez lire attentivement Appui à la recherche en psychologie avant de présenter une demande de bourse.

Si vous avez des doutes concernant l'admissibilité de votre proposition de recherche, veuillez communiquer bien avant toute date limite du programme qui vous intéresse avec l'agent de liaison des bourses de votre université ou l'un des organismes subventionnaires.

Changement de domaine d'études

Si vous êtes titulaire d'une bourse du CRSNG et que vous changiez de domaine d'études ou de recherche et optiez pour une discipline non appuyée par le CRSNG, vous ne serez plus admissible à un appui. Par conséquent, le CRSNG annulera votre bourse.

Quels types de recherche ne sont pas admissibles?

Dans les cas où les travaux proposés relèvent du mandat des IRSC ou du CRSH, **le CRSNG refusera la demande**.

Si vous prévoyez effectuer des travaux de recherche clinique, prenez note que ces domaines ne sont pas admissibles à l'appui du CRSNG. Veuillez communiquer avec les IRSC pour en connaître davantage sur l'appui dans ces domaines.

Êtes-vous admissible à détenir une bourse?

Pour détenir une bourse, vous devez :

- observer les règlements portant sur les bourses, tels qu'ils sont décrits dans ce guide, l'Avis d'octroi, le *Guide des boursiers* ou le *Programme de bourses en sciences de l'OTAN*;
- observer les règlements portant sur le soin des animaux, les considérations d'ordre éthique dans le recours à des sujets humains pour les besoins de la recherche ainsi que les dangers biologiques (consultez à cet égard Exigences concernant certains types de recherche);
- respecter la politique d'intégrité du CRSNG (consultez à cet égard Politique inter-conseils sur l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition);
- reconnaître publiquement, chaque fois que cela est possible, l'aide financière du CRSNG accordée pour la recherche.

Remarque
Les bourses peuvent être annulées sans préavis si les conditions d'octroi ne sont pas respectées.

Certains programmes peuvent comporter des conditions d'admissibilité supplémentaires, lesquelles sont décrites dans les sections s'y rapportant.

Au sujet du processus de demande

Comment pouvez-vous présenter une demande de bourse?

Pour présenter une demande de bourses, vous devez remplir :

- le formulaire 200, *Demande de bourse du CRSNG*;
- le formulaire 202, *Demande de bourse de recherche de 1er cycle*.

Dates limites

Selon le type de bourse demandé, vous devez respecter certaines dates limites de présentation des demandes d'appui au CRSNG. Pour avoir un aperçu des programmes de bourses offerts et pour connaître les dates limites qui s'y rattachent, consultez Aperçu des programmes de bourses.

Le CRSNG doit avoir reçu votre demande au plus tard à la date limite indiquée. Si le cachet de la poste indique que votre demande a été envoyée avant la date limite, mais que celle-ci parvient au CRSNG après l'échéance, elle sera refusée. Si la date limite est un samedi, un dimanche ou un jour férié, votre demande doit parvenir au CRSNG au plus tard le prochain jour ouvrable. Pour certains programmes, les universités ont également établi des dates limites internes à respecter, précédant de beaucoup celles du CRSNG. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dates limites internes de votre université, communiquez avec votre agent de liaison des bourses.

Avez-vous des questions à poser concernant votre demande?

Si vous désirez de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Division des programmes de bourses
CRSNG
350, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 1H5
Courriel : schol@crsng.ca

Circonstances particulières

Dans votre demande, vous devriez indiquer tout facteur spécial qui peut avoir influé sur votre rendement ou votre productivité. Indiquez les facteurs spéciaux qui ont entraîné un retard dans la diffusion des résultats de vos travaux, tels que des problèmes de santé, des responsabilités familiales, une invalidité ou d'autres circonstances (p. ex., le temps nécessaire pour terminer une monographie, déposer un brevet ou commercialiser un produit ou un procédé industriel). Expliquez toute interruption dans la chronologie de votre expérience. Le comité de sélection tiendra compte de ces facteurs dans l'évaluation de votre demande.

Pouvez-vous en appeler d'une décision?

Le CRSNG envisagera d'annuler une décision uniquement s'il y a preuve d'une erreur flagrante ou de discrimination durant le processus d'évaluation. Les cas d'appel reposent uniquement sur les renseignements contenus dans la demande. Le CRSNG doit recevoir votre requête d'appel dans les deux mois suivant la réception de votre notification de décision.

Pouvez-vous reporter ou interrompre votre bourse?

Vous pouvez reporter votre bourse d'études supérieures, votre bourse postdoctorale ou votre bourse d'études supérieures à incidence industrielle pour un maximum de trois ans, ou l'interrompre, uniquement pour prendre un congé de maternité, un congé pour élever des enfants, un congé de maladie, ou en raison d'obligations familiales liées à des soins de santé. Durant la période de report ou d'interruption, on s'attend à ce que vous vous consacriez à temps plein aux activités ayant justifié votre report de bourse. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le *Guide des boursiers* du CRSNG.

Congé parental payé

Si vous détenez une bourse d'études supérieures, une bourse postdoctorale ou une bourse d'études supérieures à incidence industrielle, et que votre université peut vous accorder un congé parental, vous pouvez être admissible au supplément pour congé parental du CRSNG. Vous pouvez obtenir ce supplément dans les six mois suivant la naissance ou l'adoption d'un enfant, supplément qui sera payé au niveau courant de la bourse jusqu'à concurrence de quatre mois. D'autres renseignements à ce sujet se trouvent dans le *Guide des boursiers* du CRSNG.

Protection des renseignements personnels

Le CRSNG protège les renseignements et les documents que vous lui transmettez. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les questions de protection des renseignements personnels et de confidentialité, consultez la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels (AIPRP)*.

Qui détient les droits de propriété intellectuelle de la recherche?

Le CRSNG ne détient ni ne revendique aucune propriété ou droit d'exploitation de propriété intellectuelle découlant des travaux qu'il appuie. Cependant, puisque son rôle consiste notamment à promouvoir l'application des connaissances en vue de développer une économie nationale vigoureuse et d'améliorer la qualité de vie des Canadiens, il encourage toute initiative visant à exploiter au Canada les résultats de la recherche qu'il appuie, au profit des citoyens canadiens. Si vous travaillez en collaboration avec un partenaire industriel, le CRSNG vous encourage à discuter des droits de propriété intellectuelle avec ce dernier.

Au sujet de l'aide financière disponible

- Quels types de bourses le Conseil offre-t-il?
- Êtes-vous admissible à présenter une demande?
- Preuve de citoyenneté
- Où pouvez-vous détenir ces bourses?
- Choisir le bon organisme subventionnaire fédéral
- Votre proposition de recherche est-elle admissible à un appui du CRSNG?
- Changement de domaine d'études
- Quels types de recherche ne sont pas admissibles?
- Êtes-vous admissible à détenir une bourse?

Au sujet du processus de demande

- Comment pouvez-vous présenter une demande de bourse?
- Dates limites
- Avez-vous des questions à poser concernant votre demande?
- Circonstances particulières
- Pouvez-vous en appeler d'une décision?
- Pouvez-vous reporter ou interrompre votre bourse?
- Congé parental payé
- Protection des renseignements personnels
- Qui détient les droits de propriété intellectuelle de la recherche?

Au sujet de l'aide financière disponible

Quels types de bourses le Conseil offre-t-il?

Le CRSNG appuie le perfectionnement de Canadiens hautement qualifiés en sciences et en génie en offrant un certain nombre de programmes de bourses (dont quelques-uns visent plus particulièrement les Autochtones).

Ces programmes visent à :

- éveiller l'intérêt des étudiants de 1er cycle à l'égard de la recherche;
- fournir un appui financier aux étudiants aux cycles supérieurs et aux stagiaires postdoctoraux poursuivant des études et des travaux de

recherche avancés;
- aider les récents titulaires d'un diplôme de doctorat en leur permettant d'approfondir leur expérience en recherche.

Êtes-vous admissible à présenter une demande?

Afin de déterminer si vous êtes admissible à l'une ou l'autre des bourses, veuillez lire les renseignements concernant les Critères d'admissibilité qui figurent au début de la description de chaque programme.

Pour déterminer votre admissibilité, le CRSNG utilise la date à laquelle vous avez terminé les études relatives à votre diplôme. Celle-ci est la date où vous avez satisfait à toutes les exigences de votre diplôme, ce qui comprend la soutenance réussie de votre thèse et le dépôt de la version corrigée de cette dernière (selon les règlements de votre université).

Preuve de citoyenneté

Pour être admissible à un appui financier dans la majorité des programmes (à l'exception des bourses en sciences de l'OTAN et des bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement canadien), vous devez être citoyen canadien ou résident permanent au Canada, à la date limite de présentation des demandes. Veuillez prendre note que le CRSNG peut vous demander une preuve de citoyenneté ou de résidence permanente avant d'accorder un appui financier.

Où pouvez-vous détenir ces bourses?

Ces bourses sont généralement valides dans des établissements reconnus par le CRSNG. Lorsque vous choisissez un lieu de validité pour votre bourse, rappelez-vous l'importance d'acquérir une formation et une expérience diversifiées en étudiant au sein de plus d'un établissement.

Choisir le bon organisme subventionnaire fédéral

Deux autres organismes subventionnaires fédéraux offrent des bourses auxquelles vous pouvez être admissible.

- Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) appuient l'avancement des connaissances et la transformation de ce savoir en vue d'améliorer la santé des Canadiens, de rendre plus efficaces les services et les produits de santé et de consolider le système de soins de santé au Canada.
- Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) favorise et appuie la recherche et la formation de chercheurs en sciences sociales et humaines.

Les organismes collaborent et coopèrent pour prévenir les dédoublements d'efforts inutiles. Cependant, les lignes directrices mutuellement exclusives sont difficiles à définir et certaines propositions de recherche chevaucheront inévitablement les champs d'activités, les priorités et les centres d'intérêt de chacun des trois organismes subventionnaires. Les candidats sont priés de consulter les lignes directrices de chaque organisme pour choisir celui à qui il convient le mieux de présenter une demande. **Les candidats ne peuvent présenter qu'une seule proposition par année, au CRSNG, ou aux IRSC ou au CRSH.**

Dans certains cas, les candidats à un appui financier qui effectuent de la recherche interdisciplinaire dans des domaines appuyés par plus d'un organisme subventionnaire (CRSNG, IRSC et CRSH) peuvent ne pas savoir au juste à quel organisme ils doivent présenter leur proposition. Si vous avez des doutes concernant l'admissibilité de votre proposition de recherche, veuillez communiquer avant les dates limites du programme qui vous intéresse avec l'un des organismes subventionnaires ou l'agent de liaison des bourses de la faculté ou de l'école des études supérieures de votre établissement.

Votre proposition de recherche est-elle admissible à un appui du CRSNG?

Pour être admissible à une bourse du CRSNG, vous devez entreprendre un programme d'études ou de recherche dans l'une des disciplines appuyées par le CRSNG. Les travaux proposés doivent clairement contribuer à l'avancement des connaissances dans l'un des domaines des sciences naturelles ou du génie et, si l'appui est accordé dans une université, être supervisés par un membre du corps professoral dont les travaux de recherche sont effectués dans une discipline qui est appuyée par le CRSNG.

Certaines conditions d'admissibilité peuvent s'appliquer si votre domaine de recherche se trouve parmi les suivants :

- administration des affaires et gestion;
- géographie;
- optométrie;
- éducation physique;
- psychologie;
- sciences de la santé fondamentales.

Ces domaines se situent à la limite des disciplines appuyées par le CRSNG, les IRSC ou le CRSH.

Si vous prévoyez entreprendre des travaux dans le domaine de la psychologie, veuillez lire attentivement Appui à la recherche en psychologie avant de présenter une demande de bourse.

Si vous avez des doutes concernant l'admissibilité de votre proposition de recherche, veuillez communiquer bien avant toute date limite du programme qui vous intéresse avec l'agent de liaison des bourses de votre université ou l'un des organismes subventionnaires.

Changement de domaine d'études

Si vous êtes titulaire d'une bourse du CRSNG et que vous changiez de domaine d'études ou de recherche et optiez pour une discipline non appuyée par le CRSNG, vous ne serez plus admissible à un appui. Par conséquent, le CRSNG annulera votre bourse.

Quels types de recherche ne sont pas admissibles?

Dans les cas où les travaux proposés relèvent du mandat des IRSC ou du CRSH,

le CRSNG refusera la demande.

Si vous prévoyez effectuer des travaux de recherche clinique, prenez note que ces domaines ne sont pas admissibles à l'appui du CRSNG. Veuillez communiquer avec les IRSC pour en connaître davantage sur l'appui dans ces domaines.

Êtes-vous admissible à détenir une bourse?

Pour détenir une bourse, vous devez :

- observer les règlements portant sur les bourses, tels qu'ils sont décrits dans ce guide, l'Avis d'octroi, le *Guide des boursiers* ou le *Programme de bourses en sciences de l'OTAN*;
- observer les règlements portant sur le soin des animaux, les considérations d'ordre éthique dans le recours à des sujets humains pour les besoins de la recherche ainsi que les dangers biologiques (consultez à cet égard Exigences concernant certains types de recherche);
- respecter la politique d'intégrité du CRSNG (consultez à cet égard Politique inter-conseils sur l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition);
- reconnaître publiquement, chaque fois que cela est possible, l'aide financière du CRSNG accordée pour la recherche.

Remarque
Les bourses peuvent être annulées sans préavis si les conditions d'octroi ne sont pas respectées.

Certains programmes peuvent comporter des conditions d'admissibilité supplémentaires, lesquelles sont décrites dans les sections s'y rapportant.

Au sujet du processus de demande

Comment pouvez-vous présenter une demande de bourse?

Pour présenter une demande de bourses, vous devez remplir :

- le formulaire 200, *Demande de bourse du CRSNG*;
- le formulaire 202, *Demande de bourse de recherche de 1er cycle*.

Dates limites

Selon le type de bourse demandé, vous devez respecter certaines dates limites de présentation des demandes d'appui au CRSNG. Pour avoir un aperçu des programmes de bourses offerts et pour connaître les dates limites qui s'y rattachent, consultez Aperçu des programmes de bourses.

Le CRSNG doit avoir reçu votre demande au plus tard à la date limite indiquée. Si le cachet de la poste indique que votre demande a été envoyée avant la date limite, mais que celle-ci parvient au CRSNG après l'échéance, elle sera refusée. Si la date limite est un samedi, un dimanche ou un jour férié, votre demande doit parvenir au CRSNG au plus tard le prochain jour ouvrable. Pour certains programmes, les universités ont également établi des dates limites internes à

respecter, précédant de beaucoup celles du CRSNG. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dates limites internes de votre université, communiquez avec votre agent de liaison des bourses.

Avez-vous des questions à poser concernant votre demande?

Si vous désirez de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Division des programmes de bourses
CRSNG
350, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 1H5
Courriel : schol@crsng.ca

Circonstances particulières

Dans votre demande, vous devriez indiquer tout facteur spécial qui peut avoir influé sur votre rendement ou votre productivité. Indiquez les facteurs spéciaux qui ont entraîné un retard dans la diffusion des résultats de vos travaux, tels que des problèmes de santé, des responsabilités familiales, une invalidité ou d'autres circonstances (p. ex., le temps nécessaire pour terminer une monographie, déposer un brevet ou commercialiser un produit ou un procédé industriel). Expliquez toute interruption dans la chronologie de votre expérience. Le comité de sélection tiendra compte de ces facteurs dans l'évaluation de votre demande.

Pouvez-vous en appeler d'une décision?

Le CRSNG envisagera d'annuler une décision uniquement s'il y a preuve d'une erreur flagrante ou de discrimination durant le processus d'évaluation. Les cas d'appel reposent uniquement sur les renseignements contenus dans la demande. Le CRSNG doit recevoir votre requête d'appel dans les deux mois suivant la réception de votre notification de décision.

Pouvez-vous reporter ou interrompre votre bourse?

Vous pouvez reporter votre bourse d'études supérieures, votre bourse postdoctorale ou votre bourse d'études supérieures à incidence industrielle pour un maximum de trois ans, ou l'interrompre, uniquement pour prendre un congé de maternité, un congé pour élever des enfants, un congé de maladie, ou en raison d'obligations familiales liées à des soins de santé. Durant la période de report ou d'interruption, on s'attend à ce que vous vous consacriez à temps plein aux activités ayant justifié votre report de bourse. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le *Guide des boursiers* du CRSNG.

Congé parental payé

Si vous détenez une bourse d'études supérieures, une bourse postdoctorale ou une bourse d'études supérieures à incidence industrielle, et que votre université peut vous accorder un congé parental, vous pouvez être admissible au supplément pour congé parental du CRSNG. Vous pouvez obtenir ce supplément dans les six mois suivant la naissance ou l'adoption d'un enfant, supplément qui sera payé au niveau courant de la bourse jusqu'à concurrence de quatre mois. D'autres renseignements à ce sujet se trouvent dans le *Guide des boursiers* du CRSNG.

Protection des renseignements personnels

Le CRSNG protège les renseignements et les documents que vous lui transmettez. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les questions de protection des renseignements personnels et de confidentialité, consultez la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels (AIPRP)*.

Qui détient les droits de propriété intellectuelle de la recherche?

Le CRSNG ne détient ni ne revendique aucune propriété ou droit d'exploitation de propriété intellectuelle découlant des travaux qu'il appuie. Cependant, puisque son rôle consiste notamment à promouvoir l'application des connaissances en vue de développer une économie nationale vigoureuse et d'améliorer la qualité de vie des Canadiens, il encourage toute initiative visant à exploiter au Canada les résultats de la recherche qu'il appuie, au profit des citoyens canadiens. Si vous travaillez en collaboration avec un partenaire industriel, le CRSNG vous encourage à discuter des droits de propriété intellectuelle avec ce dernier.

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Premier cycle

Utilisez le formulaire 202

À qui s'adresse cette information?

Vous devez lire cette information si vous êtes inscrit à un programme **d'études universitaires de 1er cycle** en sciences naturelles ou en génie. Les renseignements fournis et les types de bourse décrits s'appliquent uniquement aux étudiants de 1er cycle.

Bourses de recherche de 1er cycle en milieu universitaire

Ces bourses ont pour but de susciter votre intérêt à l'égard de la recherche en sciences naturelles et en génie. Elles visent également à vous encourager à entreprendre des études supérieures et à poursuivre une carrière en recherche dans ces domaines. Si vous souhaitez acquérir de l'expérience en recherche en milieu universitaire, ces bourses peuvent vous aider financièrement par l'intermédiaire de votre université d'accueil. On encourage par ailleurs les étudiants autochtones qualifiés qui sont intéressés à s'inscrire à ce programme à présenter une demande (pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard, communiquez avec le CRSNG).

Bourses de recherche de 1er cycle en milieu industriel

Ces bourses ont pour but de susciter votre intérêt à l'égard de la recherche en sciences naturelles et en génie en milieu industriel. Elles visent également à vous encourager à entreprendre des études supérieures et à poursuivre une carrière en recherche dans ces domaines. On encourage par ailleurs les étudiants autochtones qualifiés qui sont intéressés à s'inscrire à ce programme à présenter une demande (pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard, communiquez avec le CRSNG).

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Bourses de recherche de 1er cycle en milieu universitaire

Montant	Date limite	Modalités de demande
4 000 $, plus la contribution de l'université	Fixée par l'université	Formulaire 202
Personnes-ressources pour le programme		

À quoi servent ces bourses?

Ces bourses ont pour but de susciter votre intérêt à l'égard de la recherche en sciences naturelles et en génie. Elles visent également à vous encourager à entreprendre des études supérieures et à poursuivre une carrière en recherche dans ces domaines. Si vous souhaitez acquérir de l'expérience en recherche en milieu universitaire, ces bourses peuvent vous aider financièrement par l'intermédiaire de votre université d'accueil. On encourage par ailleurs les étudiants autochtones qualifiés qui sont intéressés à s'inscrire à ce programme à présenter une demande (pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard, communiquez avec le CRSNG).

Êtes-vous admissible à une bourse?

Pour **être admissible à la présentation** d'une demande de bourse, vous devez :

- être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- être inscrit (au moment de votre demande) à titre d'étudiant à temps plein à un programme de baccalauréat en sciences naturelles ou en génie dans une université admissible;
- avoir obtenu, au cours des années d'études précédentes, une moyenne de 2e classe au moins, c'est-à-dire une moyenne cumulative de B, telle qu'elle est définie par votre université.

De plus...

- Si vous êtes déjà titulaire d'un diplôme de baccalauréat et étudiez en vue d'obtenir un deuxième diplôme de baccalauréat en sciences naturelles ou en génie, vous pouvez quand même présenter une demande à ce programme.
- Vous ne pouvez détenir qu'**une seule** bourse de recherche de 1er cycle par année financière (du 1er avril au 31 mars).
- Vous pouvez détenir au maximum **trois** bourses de recherche de 1er cycle durant vos études universitaires.

Pour **détenir** une bourse, vous devez :

- avoir satisfait à toutes les exigences de la première année, au moins, de votre programme de baccalauréat à l'université (ou de deux trimestres);
- **ne pas** avoir entrepris un programme d'études supérieures;
- vous consacrer à temps plein à vos activités de recherche et développement en sciences naturelles ou en génie pendant la durée de votre bourse.

Remarque
Vous pouvez détenir une bourse durant le trimestre qui suit immédiatement la date à laquelle vous avez satisfait à toutes les exigences de votre programme de baccalauréat.

Qui n'est pas admissible?

Vous **n'êtes pas** admissible à une bourse de recherche de 1er cycle si :

- vous êtes actuellement inscrit à un programme menant à un diplôme professionnel de 1er cycle en sciences de la santé (p. ex., M.D., D.M.D., B.Sc.Inf.); ou
- vous êtes titulaire d'un diplôme d'études supérieures en sciences naturelles ou en génie.

Valeur des bourses

- Ces bourses ont une valeur de 4 000 $.
- Les universités doivent verser un supplément d'**au moins 25 %** de la valeur de la bourse, par l'intermédiaire de fonds provenant d'autres sources comme des fonds universitaires, des subventions du CRSNG ou d'autres fonds de recherche. Les universités peuvent également accorder des avantages sociaux.
- Il vous est aussi possible de recevoir une indemnité de déplacement si vous détenez votre bourse dans une université différente de celle où vous êtes actuellement inscrit (pour obtenir de plus amples renseignements, consultez Indemnités de déplacement).

Le CRSNG ne remboursera pas l'université pour toute période où vous avez travaillé à temps partiel. Pendant la durée de votre bourse, aucun paiement ne sera accordé pour des vacances.

Durée des bourses

- La durée normale de la bourse est de **16** semaines consécutives.
- Dans des circonstances exceptionnelles, le CRSNG **pourra** accorder des bourses pour une période de validité inférieure à **16** semaines.
- Vous pouvez détenir votre bourse à tout moment de l'année si votre programme d'études le permet.
- Votre bourse entre en vigueur à la date qui vous convient et qui convient à votre université d'accueil.

Où pouvez-vous détenir votre bourse?

Vous pouvez détenir votre bourse de recherche de 1er cycle dans n'importe quelle université canadienne admissible. Une fois que le CRSNG a approuvé l'octroi de votre bourse dans une université en particulier, vous **ne pouvez pas** la transférer à une autre université.

Vous devez travailler sous la direction d'un membre du corps professoral qui détient une subvention active de recherche du CRSNG (subventions de recherche, stratégique, de partenariats de recherche), que ce soit au moment où vous présentez votre demande de bourse ou pendant la période où votre bourse est en vigueur.

Comment pouvez-vous présenter une demande?

Pour présenter une demande, vous devez remplir le formulaire 202, Demande de bourse de recherche de 1er cycle. Faites parvenir votre demande et vos relevés de notes officiels à votre directeur de travaux proposé à l'université où vous désirez détenir votre bourse.

Comment s'effectue le choix des titulaires d'une bourse?

Le CRSNG accorde un nombre limité de bourses à chacune des universités admissibles et délègue le processus de sélection à l'université. Toutes les modalités de demande et d'évaluation sont établies par l'université. Il incombe à l'université d'établir ses propres critères de sélection en fonction des lignes directrices générales que fournit le CRSNG. Au moment de choisir les titulaires d'une bourse, l'université évalue chaque demande en fonction du dossier universitaire du candidat et de ses aptitudes pour la recherche, en tenant compte des objectifs du programme.

Dates limites de présentation des demandes

Chaque établissement admissible établit ses propres dates limites de réception des demandes. Pour connaître ces dates, communiquez avec l'université où vous présentez votre demande.

Malgré la possibilité de détenir une bourse aux trimestres d'été, d'automne ou d'hiver, chaque université détermine le nombre de processus de sélection qu'elle tiendra chaque année.

Décisions d'octroi

Une fois le processus de sélection terminé, chaque université avisera les candidats de la décision qui a été prise relativement à leur demande. Pour savoir si vous avez obtenu une bourse, communiquez avec votre directeur de travaux proposé.

Paiement des bourses

Vous recevrez les versements de votre bourse de la part de votre université. Le CRSNG versera sa contribution directement à l'université.

L'université vous versera la valeur totale de votre bourse en un certain nombre de paiements conformément à ses modalités de versement de fonds. Elle vous fera également parvenir les feuillets T4 ou T4A (état des revenus) à la fin de l'année civile.

Indemnités de déplacement

Le CRSNG peut approuver une indemnité de déplacement pour couvrir le coût réel des dépenses que vous avez engagées pour vous rendre à l'université d'accueil si cette dernière est différente de celle que vous fréquentez au moment de l'octroi de la bourse. L'indemnité maximale correspond au tarif aérien en classe économique entre les villes où les universités sont situées.

De plus...

- Le CRSNG ne paiera le voyage aller-retour **que si** la période de validité est de 12 semaines ou plus.
- Le CRSNG n'accordera aucune indemnité pour votre conjoint ou vos enfants.
- Cette indemnité ne vise pas à couvrir les coûts de trajet quotidien aller-retour à l'université d'accueil.
- Le CRSNG versera une indemnité de 50 $ pour couvrir les frais de transport terrestre depuis et vers votre résidence et votre point de départ (p. ex., aéroport, gare ferroviaire, gare d'autobus).
- Le CRSNG n'accordera aucune indemnité pour couvrir le déménagement du mobilier ou le transport de l'excédent de bagages.

Pour recevoir une indemnité de déplacement, faites-en la demande à l'université d'accueil dès votre arrivée.

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Bourses de recherche de 1er cycle en milieu industriel

Montant	Date limite	Modalités de demande
4 000 $, plus la contribution de l'entreprise	aucune	Formulaire 202
Personnes-ressources pour le programme		

À quoi servent ces bourses?

Ces bourses ont pour but de susciter votre intérêt à l'égard de la recherche en sciences naturelles et en génie en milieu industriel. Elles visent également à vous encourager à entreprendre des études supérieures et à poursuivre une carrière en recherche dans ces domaines. On encourage par ailleurs les étudiants autochtones qualifiés qui sont intéressés à s'inscrire à ce programme à présenter une demande (pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard, communiquez avec le CRSNG).

Êtes-vous admissible à une bourse?

Pour être admissible à la **présentation** d'une demande de bourse, vous devez :

- être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- être inscrit (au moment de votre demande) à titre d'étudiant à temps plein à un programme de baccalauréat en sciences naturelles ou en génie dans un établissement admissible;
- avoir obtenu, au cours des années d'études précédentes, une moyenne de 2e classe au moins, c'est-à-dire une moyenne cumulative de B, telle qu'elle est définie par votre université.

De plus...

- Si vous êtes déjà titulaire d'un diplôme de baccalauréat et étudiez en vue d'obtenir un deuxième diplôme de baccalauréat en sciences naturelles ou en génie, vous pouvez quand même présenter une demande à ce programme.
- Vous ne pouvez détenir qu'**une seule** bourse de recherche de 1er cycle par année financière (du 1er avril au 31 mars).
- Vous pouvez détenir au maximum **trois** bourses de recherche de 1er cycle durant vos études universitaires.

Pour **détenir** une bourse, vous devez :

- avoir satisfait à toutes les exigences de la première année, au moins, de votre programme de baccalauréat (ou de deux trimestres);
- **ne pas** avoir entrepris un programme d'études supérieures;
- vous consacrer à temps plein à vos activités de recherche et développement en sciences naturelles ou en génie pendant la durée de votre bourse.

Remarque
Vous pouvez détenir une bourse durant le trimestre qui suit immédiatement la date à laquelle vous avez satisfait à toutes les exigences de votre programme de baccalauréat.

Qui n'est pas admissible?

Vous **n'êtes pas** admissible à une bourse de recherche de 1er cycle si :

- vous êtes actuellement inscrit à un programme menant à un diplôme professionnel de 1er cycle en sciences de la santé (p. ex., M.D., D.M.D., B.Sc.Inf.); ou
- vous êtes titulaire d'un diplôme d'études supérieures en sciences naturelles ou en génie.

Valeur des bourses

- Les bourses ont une valeur maximale de 4 000 $ (soit 250 $ par semaine pendant une période maximale de 16 semaines).
- Les entreprises doivent verser un supplément d'**au moins 25 %** de la valeur de la bourse. Il incombe à l'entreprise d'assumer tout supplément au versement hebdomadaire et, s'il y a lieu, les avantages sociaux.
- La contribution du CRSNG est versée directement à l'entreprise d'accueil et est comprise dans le traitement que vous recevrez.
- Vous pourriez recevoir une indemnité de déplacement (pour obtenir de plus amples renseignements, consultez Indemnités de déplacement).

Le CRSNG ne remboursera pas l'entreprise pour toute période où vous avez travaillé à temps partiel. Pendant la durée de votre bourse, aucun paiement ne sera accordé pour des vacances.

Votre statut au sein de l'entreprise d'accueil

Pendant la durée de votre bourse, vous serez employé par l'entreprise d'accueil. Vos activités seront assujetties aux conditions d'emploi des employés permanents effectuant des tâches semblables, et à toute autre condition imposée par l'entreprise.

Durée des bourses

- La durée normale de la bourse est de **16** semaines consécutives.
- Le CRSNG n'appuie pas les stages de moins de **12** semaines consécutives.
- Vous pouvez détenir votre bourse à tout moment de l'année si votre programme d'études le permet.
- Votre bourse entre en vigueur à la date qui vous convient et qui convient à l'entreprise d'accueil.

Où pouvez-vous détenir votre bourse?

Vous pouvez détenir votre bourse de recherche de 1er cycle en milieu industriel uniquement dans les installations de R et D d'un organisme industriel admissible menant des activités au Canada. Les organismes qui désirent participer au programme doivent satisfaire aux critères d'admissibilité du CRSNG (consultez à cet égard la section ci-après « Votre entreprise d'accueil est-elle admissible? »). Vous pouvez obtenir la liste des organismes admissibles auprès des agents de liaison des bourses des universités ou consultez la liste des entreprises admissibles établie par le CRSNG.

Toutefois, veuillez noter que cette liste d'entreprises admissibles n'est pas exhaustive; d'autres entreprises peuvent être admissibles. Si l'entreprise participante proposée **ne figure pas** dans la liste des entreprises admissibles, vous devriez consulter le CRSNG avant de présenter une demande.

Votre entreprise d'accueil est-elle admissible?

Pour participer au Programme de bourses de recherche de 1er cycle en milieu industriel du CRSNG, l'organisme industriel doit remplir les trois conditions suivantes :

- être constitué en société au Canada, en vertu d'une loi fédérale ou provinciale (l'admissibilité de certains organismes non constitués en société pourra être prise en considération s'ils sont la propriété exclusive d'intérêts canadiens);
- mener des activités de R et D;
- être à but lucratif (les entreprises détenues par le secteur public peuvent poser leur candidature à condition qu'elles fonctionnent comme des entreprises lucratives ordinaires, ou selon le principe du recouvrement des coûts; les universités et autres établissements sans but lucratif dont le budget de fonctionnement provient en grande partie de fonds publics ne sont pas admissibles).

Comment pouvez-vous présenter une demande?

Vous pouvez présenter une demande de bourse au sein d'une ou plusieurs entreprises admissibles de votre choix. Faites parvenir la demande à l'entreprise d'accueil proposée.

L'entreprise doit présenter une mise en candidature complète, renfermant les éléments suivants :

Éléments fournis par l'étudiant :

- la partie I du formulaire 202, Demande de bourse de recherche de 1er cycle, dûment remplie;
- le relevé de notes officiel sur lequel figure la moyenne pondérée cumulative (MPC);

Éléments fournis par l'entreprise :

- la partie II du formulaire 202, dûment remplie;
- une description des avantages que retirera l'étudiant de son expérience de recherche et de son intégration dans un milieu industriel;
- des renseignements sur l'entreprise, au besoin, afin d'établir son admissibilité dans le cadre du programme*;
- une description des installations de recherche auxquelles l'étudiant aura accès, ainsi que l'information utile sur leur emplacement*;
- une attestation écrite précisant que l'entreprise d'accueil dispose des fonds nécessaires pour rémunérer l'étudiant (c'est-à-dire une somme minimale de 5 000 $ pour un stage de 16 semaines)*.

*Élément non requis dans le cas des organismes qui figurent déjà sur la liste des entreprises admissibles du CRSNG.

Toutefois, il n'est pas garanti que l'admissibilité de l'entreprise sera approuvée. Le CRSNG n'acceptera pas les demandes incomplètes ni celles non accompagnées du relevé de notes.

Comment s'effectue le choix des titulaires d'une bourse?

Les entreprises choisissent leurs candidats à la lumière des renseignements recueillis grâce à des entrevues ou à d'autres moyens. Un nombre limité de bourses sont offertes. Une entreprise admissible peut accueillir au plus **dix** titulaires d'une bourse du CRSNG par exercice financier (du 1er avril au 31 mars). Les bourses en milieu industriel sont accordées selon le principe du premier arrivé premier servi, sous réserve du respect des conditions d'admissibilité et de la disponibilité des bourses. L'entreprise avisera les candidats dont la demande n'a pas été transmise au CRSNG.

Dates limites de présentation des demandes

Il n'y a aucune date limite pour présenter votre demande à ce programme. Toutefois, à des fins administratives, le CRSNG devrait avoir reçu les demandes de l'entreprise au moins **trois semaines** avant la date prévue du début du stage.

Si vous avez déjà commencé votre stage à l'entreprise **avant** que le CRSNG vous ait informé de sa décision, il n'est pas garanti que votre demande sera acceptée. Le CRSNG se réserve le droit de refuser votre demande, car celle-ci est conditionnelle au respect des critères d'admissibilité ou à la disponibilité des bourses.

Décisions d'octroi

Le CRSNG annonce généralement sa décision aux étudiants et aux entreprises à l'égard de l'octroi dans le mois suivant la réception de la demande.

Confidentialité

Le CRSNG s'engage à préserver le caractère confidentiel des renseignements contenus dans le formulaire de demande et des renseignements se rapportant à une entreprise, particulièrement ceux qui sont de nature exclusive.

Toutefois, le nom du titulaire d'une bourse et de l'entreprise et le domaine général de recherche sont considérés de nature publique et pourront être divulgués par le CRSNG.

Propriété des résultats de recherche

Tous les titres et droits issus des travaux que vous poursuivrez au cours du stage appartiendront à l'entreprise d'accueil. Les politiques de cette dernière s'appliqueront à toute invention brevetable et à toute découverte découlant de votre travail.

Rapport final

À la fin de la période de validité de la bourse, l'entreprise d'accueil et l'étudiant doivent chacun présenter un rapport final. Ce rapport doit comprendre :

- une courte description des objectifs de la recherche tels qu'ils figurent dans la demande;
- un résumé des progrès accomplis et des résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs;
- une évaluation de votre expérience dans le cadre du Programme de bourses de recherche de 1er cycle ainsi qu'un bref compte rendu des problèmes auxquels vous avez dû faire face et de la façon dont l'étudiant a amélioré sa compréhension de la recherche industrielle.

Paiement des bourses

À titre d'étudiant, vous recevrez les versements de votre bourse directement de votre entreprise d'accueil. L'entreprise vous versera la valeur totale de votre bourse en un certain nombre de paiements, conformément à ses modalités de versement de fonds. Elle vous fera également parvenir les feuillets T4 ou T4A (état des revenus) à la fin de l'année civile.

Le CRSNG remboursera sa contribution à l'entreprise d'accueil à la fin du stage, **après avoir reçu le rapport final de cette entreprise**.

Indemnités de déplacement

Le CRSNG peut approuver une indemnité de déplacement visant à couvrir le coût réel des dépenses que vous avez engagées pour vous rendre au lieu de l'entreprise d'accueil. L'indemnité maximale correspond au tarif aérien en classe économique entre l'université où vous êtes inscrit et le lieu de votre entreprise d'accueil.

De plus...

- Le CRSNG ne paiera le voyage aller-retour **que si** la période de validité de la bourse est de 12 semaines ou plus.
- Le CRSNG n'accordera aucune indemnité pour votre conjoint ou vos enfants.
- Cette indemnité ne vise pas à couvrir les coûts de trajet quotidien aller-retour à l'entreprise d'accueil.
- Le CRSNG versera une indemnité de 50 $ pour couvrir les frais de transport terrestre depuis et vers votre résidence et votre point de départ (p. ex., aéroport, gare ferroviaire, gare d'autobus).
- Le CRSNG n'accordera aucune indemnité pour couvrir le déménagement du mobilier ou le transport de l'excédent de bagages.

Pour faire une demande d'indemnité de déplacement, remplissez le formulaire de remboursement des frais de déplacement qui vous a été fourni avec votre lettre d'octroi. Faites parvenir ce formulaire, auquel vous aurez joint vos reçus originaux, à la Division des finances du CRSNG.

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Cycles supérieurs

Utilisez le formulaire 200

À qui s'adresse cette information?

Vous devez lire cette information si vous êtes intéressé à obtenir de l'aide financière en vue de poursuivre des études de maîtrise ou de doctorat. Les renseignements fournis et les types de bourses décrites s'appliquent **uniquement** aux étudiants aux cycles supérieurs ou à ceux qui envisagent de poursuivre des études supérieures au cours de l'année à venir.

Bourses d'études supérieures

Les bourses d'études supérieures fournissent de l'aide financière à des étudiants de fort calibre inscrits à un programme de maîtrise ou de doctorat en sciences naturelles ou en génie. Cette aide permet à ces étudiants de se consacrer entièrement à leurs études et de chercher les meilleurs mentors en recherche dans les disciplines qu'ils ont choisies. On encourage par ailleurs les étudiants autochtones qualifiés qui sont intéressés à s'inscrire à ce programme à présenter une demande.

Suppléments aux bourses d'études supérieures

- Suppléments des 5RN aux bourses d'études supérieures – la science au service du développement durable
- Supplément de l'association britannique en ingénierie Chevening/Athlone-Vanier
- Suppléments du Service canadien des forêts aux bourses d'études supérieures
- Supplément de la Société canadienne de météorologie et d'océanographie aux bourses d'études supérieures
- Suppléments de l'Agence spatiale canadienne aux bourses d'études supérieures
    - En sciences spatiales
    - En technologie spatiale
- Suppléments aux bourses d'études supérieures de Recherche et développement pour la défense Canada
- Suppléments aux bourses d'études supérieures du ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO)
- Suppléments de GEOIDE aux bourses d'études supérieures
- Suppléments de la Fondation de bourses Gordon M. MacNabb
- Suppléments aux bourses d'études supérieures d'iCORE
- Bourses d'études supérieures Fessenden-Industrie Canada
- Suppléments du Service météorologique du Canada
- Suppléments aux bourses d'études supérieures en recherche nordique
- Suppléments aux bourses d'études supérieures du Secteur des sciences de la Terre de RNCan
- Suppléments aux bourses d'études supérieures en recherche systématique

---

Bourses d'études supérieures à incidence industrielle

Les bourses d'études supérieures à incidence industrielle (ESII) fournissent une aide financière à des étudiants hautement qualifiés aux cycles supérieurs en sciences et en génie. Cette aide leur permet d'acquérir une expérience de recherche en industrie tout en poursuivant des études supérieures au Canada. Ces bourses visent à inciter les étudiants à envisager une carrière en recherche dans l'industrie, où ils pourront contribuer à la consolidation de l'innovation canadienne.

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Bourses d'études supérieures

	Montant	Date limite		Modalités de demande
		Candidats présentant une demande par l'entremise d'une université	Candidats présentant une demande **directement** au CRSNG	
ES A	17 300 $ par année (pendant deux ans)	Fixée par l'université	15 novembre	Formulaire 200
ES B	19 100 $ par année (pendant deux ans)	Fixée par l'université	15 novembre	Formulaire 200
Personnes-ressources pour le programme				

Quel type d'appui ces bourses fournissent-elles?

Les bourses d'études supérieures fournissent de l'aide financière à des étudiants de fort calibre inscrits à un programme de maîtrise ou de doctorat en sciences naturelles ou en génie. Cette aide permet à ces étudiants de se consacrer entièrement à leurs études et de chercher les meilleurs mentors en recherche dans les disciplines qu'ils ont choisies. On encourage par ailleurs les étudiants autochtones qualifiés qui sont intéressés à s'inscrire à ce programme à présenter une demande.

Comme l'aide accordée par le CRSNG est offerte pour une durée maximale équivalente à quatre ans à temps plein, on encourage les titulaires d'une bourse à terminer leurs études sans retard.

Êtes-vous admissible à une bourse?

Pour être admissible à une bourse, vous devez, à la date limite de présentation de votre demande :

- être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- détenir, ou prévoir obtenir (à la date d'entrée en vigueur de votre bourse), un diplôme en sciences ou en génie d'une université reconnue par le CRSNG;
- manifester l'intention de poursuivre, dans l'année qui suit, des études à temps plein à la maîtrise ou au doctorat dans l'un des domaines des sciences naturelles et du génie appuyés par le CRSNG.

Les bourses d'études supérieures sont également offertes aux personnes qui, en raison d'une incapacité ou de leurs obligations familiales, doivent suivre des études à temps partiel.

- En ce qui a trait à l'admissibilité aux bourses à temps partiel, on entend par *incapacité* : « une limitation fonctionnelle résultant d'une déficience physique, sensorielle ou intellectuelle qui, pendant une période indéterminée, a une incidence sur la capacité de l'étudiant à mener à bien les activités nécessaires pour se consacrer entièrement à son apprentissage. »
- En ce qui a trait à l'admissibilité aux bourses à temps partiel, on entend par *obligations familiales* : « la principale responsabilité concernant la prestation de soins personnels à un membre de la famille à charge, par exemple enfants d'âge préscolaire, conjoint ou parent infirme, ayant une incidence sur la capacité de l'étudiant à mener à bien les activités nécessaires pour se consacrer à plein temps à son apprentissage. »

Si vous possédez un diplôme dans une discipline autre que les sciences ou le génie, le CRSNG

peut accepter votre demande à sa discrétion. À moins de circonstances exceptionnelles, vous devez avoir obtenu, au cours de chacune de vos deux dernières années d'études, une moyenne de première classe, c'est-à-dire une moyenne cumulative de A. Toute exception à ces exigences doit être appuyée par des documents qui justifient la demande.

Veuillez noter que vous **n'êtes pas** admissible à une bourse si vous êtes à la propédeutique d'un programme d'études.

Quelles catégories de bourses sont offertes?

Deux catégories de bourses d'études supérieures vous sont offertes : **ES A et ES B**. Vous ne pouvez détenir qu'une seule bourse de chaque catégorie.

- **ES A Montant : 17 300 $ par année**

  Les bourses d'études supérieures sont valides pour une durée maximale de 24 mois et doivent être détenues pendant :

  - les **première** et **deuxième** années d'études supérieures; ou

  - les **deuxième** et **troisième** années d'études supérieures.

  Vous êtes admissible aux bourses ES A si vous êtes inscrit à temps plein à un programme de **maîtrise** ou de **doctorat** dans une université admissible.

  La durée d'une bourse ES A ne dépassera pas le 28e mois de votre programme de maîtrise. Si vous êtes choisi et que vous avez déjà terminé l'équivalent de plus de quatre mois d'études à temps plein d'un programme de maîtrise au moment de vous prévaloir de votre bourse, on retranchera de la durée normale de validité de 24 mois de votre bourse le nombre de mois d'études terminés en sus des quatre premiers au moment de l'entrée en vigueur de la bourse. Toutefois, si vous passez à un programme de doctorat ou encore si vous terminez votre maîtrise en 28 mois et que vous vous inscriviez directement à un programme de doctorat, vous recevrez les 24 mois d'appui prévus dans le cadre de la bourse.

  Pour pouvoir présenter une demande, vous devez avoir terminé, en date du 1er décembre de l'année de la présentation de la demande, au plus l'équivalent à temps plein de **12 mois** d'études supérieures dans un domaine de recherche appuyé par le CRSNG. Le CRSNG calculera deux semestres d'études à temps partiel comme l'équivalent d'un semestre d'études à temps plein.

  Vous pouvez :

  - être à la dernière année de votre programme de 1er cycle (c.-à-d. que vous devez satisfaire à toutes les exigences du diplôme dans les 12 mois);

  - être à la propédeutique d'un programme d'études supérieures;

  - être à la première année d'un programme d'études supérieures; ou

  - ne pas fréquenter une université.

- **ES B Montant : 19 100 $ par année**

  Les bourses d'études supérieures sont valides pour une durée maximale de 24 mois et doivent être détenues pendant :

  - les **troisième** et **quatrième** années d'études supérieures; ou

  - les **quatrième** et **cinquième** années d'études supérieures.

  Vous êtes admissible aux bourses ES B si vous êtes inscrit à temps plein à un programme de **doctorat** dans une université admissible.

Pour pouvoir présenter une demande, vous devez, en date du 1er décembre de l'année de la présentation de la demande, avoir terminé l'équivalent d'au moins **13 mois**, mais pas plus de **36 mois**, d'études supérieures à temps plein (y compris des études de maîtrise et de doctorat), dans un domaine de recherche appuyé par le CRSNG. Le CRSNG calculera deux semestres d'études à temps partiel comme l'équivalent d'un semestre d'études à temps plein.

Vous pouvez :

- être en **deuxième** ou **troisième** année de votre programme d'études supérieures; ou

- ne pas fréquenter une université.

Au moment de présenter votre demande, le CRSNG calculera habituellement le temps consacré aux études supérieures faites dans des domaines chevauchant les mandats d'autres organismes subventionnaires (tel qu'il est expliqué dans Renseignements à l'intention des candidats) afin de déterminer votre admissibilité, et ce, même si vous avez été appuyé par un autre conseil au cours de la période d'études en question.

Pour les étudiants à temps partiel admissibles, la rémunération équivaudra au montant de la bourse à plein temps échelonnée sur une plus longue période, par exemple 8 650 $ (ES A) ou 9 550 $ (ES B) par an pendant une période maximale de quatre ans. Tous les autres règlements relatifs aux bourses ES s'appliquent.

Comment pouvez-vous présenter une demande de bourse?

Vous pouvez présenter votre demande de **deux** façons :

- par l'intermédiaire d'une université canadienne; ou
- directement au CRSNG.

La façon dont vous présentez votre demande dépend de votre statut à la date limite de présentation des demandes. Le tableau ci-dessous présente diverses possibilités et vous indique à qui adresser votre demande. Toutefois, ce tableau ne présente pas toutes les possibilités; si vous n'êtes pas certain de la façon de présenter votre demande, consultez le CRSNG.

Votre statut	**Présentez votre demande...**
Vous êtes actuellement étudiant au 1er cycle ou aux cycles supérieurs inscrit à **temps plein** ou à **temps partiel** dans un domaine appuyé par le CRSNG* à...	
... une université canadienne	... à l'université canadienne que vous fréquentez
... une université étrangère	... directement au CRSNG
Vous **ne fréquentez pas** actuellement l'université, mais le dernier établissement que vous avez fréquenté était	
... une université canadienne, il y a **moins** de 12 mois (vous étiez inscrit à un programme menant à un diplôme)	... à la dernière université canadienne où vous étiez inscrit à un programme menant à un diplôme
... une université canadienne, il y a **plus** de 12 mois	... directement au CRSNG
... une université étrangère	... directement au CRSNG

Si vous êtes actuellement inscrit dans un domaine que n'appuie pas le CRSNG, veuillez communiquer avec ce dernier pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de présenter votre demande.

Pour présenter une demande, vous devez remplir le formulaire 200, Demande de bourse du CRSNG.

Dates limites de présentation des demandes

Vous devez vous rappeler trois dates limites de présentation des demandes.

Date limite du département

Si vous présentez votre demande par l'entremise de votre université, vous devez respecter la date limite interne de réception des demandes fixée par votre département. Il s'agit de la date limite **la plus rapprochée**, étant donné que le département doit examiner les demandes avant de les acheminer au CRSNG.

Si vous présentez votre demande **directement** au CRSNG, rappelez-vous que le département de votre université actuelle ou ancienne doit remplir une partie de la demande; par conséquent, vous devez respecter la date limite établie par le département.

Date limite de l'université

La prochaine date limite est la date à laquelle la faculté (l'école) des études supérieures de votre université doit avoir reçu votre demande. L'université étudiera toutes les demandes reçues des départements, les classera et fera parvenir celles qu'elle recommande au CRSNG. Pour obtenir plus de renseignements sur les dates limites de présentation des demandes de votre département ou de votre université, communiquez avec votre département actuel ou ancien ou avec la faculté (l'école) des études supérieures.

Date limite du CRSNG

Toutes les demandes présentées par l'entremise d'une université doivent parvenir au CRSNG au plus tard le 24 novembre chaque année. Si vous présentez votre demande **directement** au CRSNG, vous devez la lui faire parvenir au plus tard le 15 novembre.

Les demandes reçues après cette date seront refusées.

Modalités d'examen des demandes

Examen par l'université

L'agent de liaison des bourses du CRSNG à chaque université est responsable de la coordination des demandes de bourses, qui font l'objet d'une évaluation par un comité universitaire local. Le comité classe chacune des demandes de bourses ES A et ES B dans l'une des six catégories principales suivantes :

- génie;
- informatique et mathématiques;
- physique et chimie;
- sciences de la Terre et écologie;
- biologie cellulaire et moléculaire;
- sciences de la vie et psychologie.

L'université transmet au CRSNG une liste de classement des candidats recommandés à une bourse. Chaque université se voit assigner un nombre limité de demandes de bourses ES qu'elle peut transmettre au CRSNG. Il incombe à l'université de déterminer comment elle répartira ce nombre entre : i) les bourses ES A et ES B; et ii) les six catégories susmentionnées.

Examen du CRSNG

Les comités de sélection des bourses du CRSNG examinent toutes les demandes reçues (qui lui sont envoyées directement ou à la suite de la sélection de l'université). Les comités recommandent l'octroi de bourses aux candidats qu'ils jugent les plus qualifiés, en fonction des critères de sélection décrits dans la section suivante et selon le nombre de bourses disponibles.

Critères de sélection

Les demandes de bourses d'études supérieures sont évaluées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

- **Excellence universitaire**
  - le dossier universitaire du candidat;
  - les bourses et autres appuis détenus;
  - la durée des études antérieures du candidat.

- **Aptitude ou potentiel en recherche**
  - la qualité des contributions à la recherche et au développement;
  - la pertinence de l'expérience de travail et de la formation universitaire du candidat dans le domaine de recherche proposé;
  - l'importance, la faisabilité et le mérite de la recherche proposée, et la justification du lieu de validité;
  - le sens critique;
  - la capacité d'utiliser les compétences et d'appliquer les connaissances;
  - le jugement;
  - l'originalité;
  - l'initiative et l'autonomie;
  - l'enthousiasme pour la recherche;
  - la détermination et la capacité de terminer des projets dans des délais raisonnables.

- **Aptitudes à la communication**
  Capacité ou potentiel de communiquer des concepts scientifiques de manière claire et logique sous forme écrite ou orale; cela peut notamment comprendre
  - la qualité de présentation de la demande;
  - la participation à la rédaction de publications;
  - les prix obtenus pour des présentations orales ou des articles.

- **Aptitudes à la direction et entregent**
  Interactions et collaborations professionnelles et parascolaires pertinentes; cela peut notamment comprendre :
  - le mentorat;
  - l'enseignement;
  - l'expérience en supervision;
  - la gestion de projet;
  - la présidence d'un comité;
  - l'organisation de conférences et de réunions;
  - l'élection à des postes.

Pondération des critères de sélection		
	ES A (%)	ES B (%)
Excellence universitaire	50	30
Aptitude ou potentiel en recherche	30	50
Aptitudes à la communication	10	10
Aptitudes à la direction et entregent	10	10

Notification de décision

Le CRSNG annonce le nom des titulaires d'une bourse en mars et fait part de sa décision par écrit à tous les candidats dont la demande lui a été adressée. Le CRSNG ne communiquera aucune décision par téléphone. Vous pouvez également obtenir les résultats auprès de la faculté (l'école) des études supérieures de votre université.

Les candidats retenus recevront un avis d'octroi et un exemplaire du *Guide des boursiers* du CRSNG. Cette publication fournit des instructions sur la façon d'obtenir les paiements et des renseignements sur les règlements régissant la bourse.

Le CRSNG publiera le nom (et autres renseignements généraux sur la bourse) des titulaires d'une bourse dans son site Web. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Pour détenir une bourse...

Vous devez :

- avoir été admis sans réserve à un programme d'études supérieures reconnu menant à un diplôme dans un domaine appuyé par le CRSNG;
- être inscrit comme étudiant à temps plein ou à temps partiel (si votre situation satisfait aux critères d'admissibilité établis pour les études à temps partiel) à un programme d'études supérieures d'une université admissible et faire des progrès satisfaisants;
- accepter que votre université administre votre bourse si vous détenez une bourse ES à une université canadienne.

Où pouvez-vous détenir votre bourse?

a. **Au Canada**

Le CRSNG accorde habituellement des bourses d'études supérieures qui peuvent être détenues dans des universités canadiennes.

b. **À l'extérieur du Canada**

Chaque année, le CRSNG approuve **par voie de concours l'octroi d'un nombre limité de bourses** qui peuvent être détenues dans des universités situées à l'extérieur du Canada. Les comités de sélection tiennent compte de :

i) la nécessité de poursuivre des études aux cycles supérieurs à l'étranger en raison de l'absence d'un **programme** de recherche convenable ou des installations requises dans les universités canadiennes (non seulement établiront-ils si le projet de thèse peut être ou non entrepris au Canada, mais ils examineront aussi la disponibilité du programme);

ii) tous les avantages pour le candidat d'étudier à l'étranger (p. ex., l'occasion unique de recevoir une formation dans un laboratoire de calibre international) et l'excellence relative du candidat par rapport aux autres candidats.

Étant donné que le comité n'accorde qu'un nombre restreint de bourses pouvant être détenues dans les universités à l'étranger, le comité examinera et notera en conséquence le mérite relatif de chaque justification et de chaque situation présentées. À cet égard, la priorité sera accordée aux justifications fondées sur l'absence d'un programme convenable, tel qu'il est décrit précédemment au paragraphe i).

Les candidats qui étudient déjà dans une université à l'étranger au moment de présenter leur demande ne seront pas plus avantagés que les autres pour cette raison seulement.

Le CRSNG prendra en considération une demande en vue de détenir votre bourse à l'étranger **uniquement** si vous joignez certaines pièces justificatives (consultez les instructions du formulaire 200) à votre demande.

Si le CRSNG n'approuve pas votre demande de bourse à l'étranger, mais juge que vous méritez une bourse, il vous offrira une bourse pouvant être détenue au Canada. Si vous êtes résident permanent, le CRSNG ne prendra en considération votre demande pour une bourse à l'étranger que si vous avez obtenu un diplôme en sciences ou en génie d'une université canadienne.

Une fois que le CRSNG vous a accordé une bourse pour des études au Canada, il n'approuvera pas de demande pour en permettre la validité à l'étranger.

Date d'entrée en vigueur

Si vous avez déjà commencé le programme d'études pour lequel les fonds on été accordés, vous

devez vous prévaloir de votre bourse le premier jour du trimestre de mai ou de septembre suivant l'annonce des résultats.

Si vous n'avez pas encore commencé le programme d'études pour lequel les fonds ont été accordés, vous pouvez vous prévaloir de votre bourse le premier jour du trimestre de mai, de septembre ou de janvier suivant l'annonce des résultats.

Si vous prévoyez que vous ne serez pas en mesure d'avoir satisfait aux exigences de votre diplôme au 1er janvier, vous devez refuser la bourse. Toutefois, vous pouvez présenter à nouveau une demande au prochain concours, pourvu que vous demeuriez admissible.

Pouvez-vous reporter votre bourse?

Vous pouvez reporter de trois ans au maximum l'entrée en vigueur d'une bourse d'études supérieures pour les motifs suivants uniquement : congé de maternité, congé pour élever des enfants, congé de maladie ou obligations familiales liées à des soins de santé. Le CRSNG approuve les demandes de report de bourse au cas par cas.

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Suppléments aux bourses d'études supérieures

Vous êtes admissible à ces suppléments seulement si vous avez reçu une bourse ES (ou ESII, si applicable).

Pour présenter une demande de supplément aux bourses d'études supérieures (ES), veuillez lire les sections suivantes afin de connaître les types de suppléments disponibles et de déterminer votre admissibilité. Dans ces sections, vous trouverez également des renseignements sur le montant des suppléments, les modalités de demande, les personnes-ressources et les critères de sélection.

Si vous êtes admissible à l'un de ces suppléments et désirez présenter une demande, veuillez remplir la section intitulée « Consentement » à l'annexe 3 du formulaire 200, Demande de bourse du CRSNG.

Supplément	Domaine de recherche	Montant ($)	Nbre d'années	Admiss. ESII
Suppléments des 5RN* aux bourses d'études supérieures – la science au service du développement durable	La science au service du développement durable	4 500 $	1	Non
Supplément de l'association britannique en ingénierie Chevening/Athlone-Vanier	Génie au Royaume-Uni	($) varie	1	Non
Suppléments du Service canadien des forêts aux bourses d'études supérieures	Foresterie ou sujets connexes	5 000 $	2	Oui
Supplément de la Société canadienne de météorologie et d'océanographie aux bourses d'études supérieures	Sciences atmosphériques et océanographiques	5 000 $	2	Non
Suppléments de l'Agence spatiale canadienne aux bourses d'études supérieures – En sciences spatiales	Sciences spatiales	1/3 de la bourse du CRSNG	2	Non
Suppléments de l'Agence spatiale canadienne aux bourses d'études supérieures – En technologie spatiale	Technologie spatiale ou sujets connexes	1/3 de la bourse du CRSNG	2	Non
Suppléments aux bourses d'études supérieures de Recherche et développement pour la défense Canada	Sujets liés à la défense	5 000 $	2	Oui
Suppléments aux bourses d'études supérieures du ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO)	Sciences halieutiques, sciences aquatiques et sciences de la mer	7 500 $	1	
Suppléments de GEOIDE aux bourses d'études supérieures	Géomatique	5 000 $	1	Non
Suppléments de la Fondation de bourses Gordon M. MacNabb	Systèmes intelligents	5 000 $	2	Oui
Bourses d'études supérieures Fessenden - Industrie Canada	Sciences de la radio ou des communications	5 000 $	2	Non
Suppléments du Service météorologique du Canada	Sciences atmosphériques et			

	météorologiques			
Les Suppléments aux bourses d'études supérieures en recherche nordique	Recherche nordique	5 000 $	2	Oui
Suppléments aux bourses d'études supérieures du Secteur des sciences de la Terre de RNCan	Sciences de la Terre	4 000 $	2	Oui
Suppléments aux bourses d'études supérieures d'iCORE	Technologies de l'information et des communications	ES A – 12 000 $ par année pendant deux ans. ES B – 15 000 $ par année pendant deux ans.	2	Non
Suppléments aux bourses d'études supérieures en recherche systématique	Sujets liés à la systématique	4 000 $	2	Oui

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Suppléments des 5RN* aux bourses d'études supérieures – la science au service du développement durable

Vous êtes admissible à ce supplément seulement si vous avez reçu une bourse ES (ou ESII, si applicable).

Montant	Date limite	Pour faire une demande
4 500 $ / 1 an	Même que ES	Formulaire 200
Personnes-ressources pour le programme		

Quel est l'objectif de ce supplément?

Les suppléments des 5RN aux bourses d'études supérieures – la science au service du développement durable visent :

- à encourager les étudiants aux cycles supérieurs dont le dossier scolaire est exceptionnel à mener des travaux de recherche dans le domaine du développement durable, et à leur offrir un appui en ce sens;
- à nourrir chez les étudiants aux cycles supérieurs un intérêt à l'égard des sciences liées à l'environnement;
- à renforcer les liens établis entre les scientifiques du gouvernement fédéral et les chercheurs des universités.

Êtes-vous admissible à un supplément?

Au moment de présenter votre demande de supplément de bourse, vous devez être inscrit ou avoir l'intention de vous inscrire à un programme d'études supérieures en sciences naturelles ou dans un domaine scientifique lié à l'environnement, qui vous permet ou vous permettra de travailler à un projet de recherche portant sur le développement durable.

De plus, vous devez présenter une brève description (500 mots) de votre projet de recherche au moment de présenter votre demande. Ce texte doit indiquer comment votre projet de recherche s'inscrit dans une optique de développement durable et contribue à l'avancement des connaissances dans ce domaine.

Quel type d'appui ce supplément fournit-il?

Ce supplément vise à appuyer financièrement les étudiants de fort calibre aux cycles supérieurs qui sont inscrits ou prévoient s'inscrire à un programme en sciences naturelles ou dans un domaine scientifique lié à l'environnement et qui travaillent à un projet de recherche portant sur le développement.

Montant du supplément

Si vous êtes parmi les candidats retenus, les 5RN vous remettront un supplément de 4 500 $ à votre bourse. Ce supplément n'est pas renouvelable.

Modalités d'examen des demandes

Le CRSNG fera parvenir les demandes des candidats retenus aux 5RN. Un comité d'examen des 5RN évaluera les demandes et choisira les meilleures candidatures.

Notification de décision

Les 5RN choisiront les candidats et annonceront les résultats de leur sélection. Si votre candidature est retenue, vous serez informé des résultats et serez invité aux cérémonies de remise organisées par les 5RN au cours de 2001.

Paiement

Les 5RN, par l'entremise du ministère des Pêches et des Océans, administreront le paiement du supplément.

Veuillez adresser toute demande de renseignements à :

Anne Gabriel
Coordonnatrice de programme
Groupe des communications des 5RN
930, av. Carling, 7e étage, pièce 743
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Téléphone : (613) 759-7033
Télécopieur : (613) 759-7768
Courriel : gabriela@em.agr.ca

*Le groupe des 5RN est composé de cinq ministères fédéraux qui s'occupent des ressources naturelles – Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Santé Canada et Ressources naturelles Canada. Il vise à promouvoir les sciences en vue de faire avancer le développement durable au pays. Les suppléments des 5RN aux bourses d'études supérieures – la science au service du développement durable ont pour objectif d'encourager et d'appuyer les chercheurs qui jouent un rôle de premier plan dans l'avenir des sciences dans le contexte du développement durable.

Supplément de l'association britannique en ingénierie Chevening/Athlone-Vanier

Vous êtes admissible à ce supplément seulement si vous avez reçu une bourse ES (ou ESII, si applicable).

Montant	Date limite	Modalités de demande
Varie	Même que ES	Formulaire 200
Personnes-ressources pour le programme		

Quel est l'objectif de ce supplément?

Le supplément de l'association britannique en ingénierie Chevening/Athlone-Vanier vise à encourager l'excellence universitaire et à promouvoir l'esprit d'initiative, la créativité et le leadership en :

- donnant à de jeunes ingénieurs l'occasion de développer une nouvelle expertise technique dans le domaine du génie au Royaume-Uni;
- fournissant au marché canadien du génie une source additionnelle d'excellents ingénieurs afin de répondre aux défis sans cesse grandissants de la concurrence mondiale;
- offrant à un petit groupe de jeunes ingénieurs la chance d'effectuer un séjour, de recevoir une formation et d'étudier au Royaume-Uni.

Êtes-vous admissible à un supplément?

Pour être admissible à un supplément, vous devez recevoir une bourse ES A et être accepté à un programme d'études supérieures en génie au Royaume-Uni.

Quel type d'appui ce supplément fournit-il?

D'une durée maximale de 12 mois, ce supplément est offert à un étudiant en génie qui entreprend des études supérieures au Royaume-Uni.

Ce supplément est accordé à la première année des deux années de validité de la bourse du CRSNG. Vous ne pouvez reporter ce supplément et celui-ci n'est pas renouvelable. Vous devez vous consacrer à temps plein au programme d'études pour lequel vous avez reçu ce supplément.

Montant du supplément

Le British Foreign and Commonwealth Office ajoutera ce supplément à la bourse de base du CRSNG. Le montant du supplément variera en fonction des frais de scolarité et de transport, et du lieu choisi. Toutefois, il n'excédera pas la valeur annuelle de la bourse du CRSNG. Le supplément est destiné aux fins suivantes :

- couvrir la majeure partie des frais de scolarité;
- couvrir les frais de transport aller-retour au Royaume-Uni;
- fournir un traitement mensuel.

Le supplément comprend une indemnité de déplacement de votre lieu de résidence au Canada à l'université d'accueil au Royaume-Uni. Il n'y a pas d'indemnité pour le conjoint et les enfants, ni pour l'excédent de bagages ou le déménagement ou l'entreposage du mobilier.

Si vous êtes le candidat retenu pour ce supplément, vous pourrez détenir automatiquement votre

bourse du CRSNG au Royaume-Uni. L'octroi du supplément est conditionnel à la disponibilité des fonds.

Comment pouvez-vous présenter une demande?

Dans votre demande de bourse au CRSNG, vous devez indiquer l'université où vous désirez étudier au Royaume-Uni. Vous devez de plus présenter une demande d'admission à cette université.

Modalités d'examen des demandes et critères de sélection

Après avoir annoncé les résultats du concours de bourses d'études supérieures, le CRSNG fera parvenir les demandes des candidats retenus au Haut-commissariat de Grande-Bretagne, qui les évaluera.

Un comité de sélection multidisciplinaire, regroupant des représentants de divers domaines du génie, du Haut-commissariat de Grande-Bretagne / British Council et de la Corporation des bourses en ingénierie Athlone-Vanier, sera établi. Le comité évaluera les demandes et recommandera le candidat qu'il juge le plus qualifié.

Le comité d'évaluation tiendra compte des facteurs suivants :

- excellence universitaire du candidat;
- aptitudes du candidat à la direction et à la gestion;
- originalité et mérite du programme d'études;
- participation à des activités parascolaires pendant les études à l'université ou participation à des associations techniques, scientifiques, professionnelles ou culturelles, ou à tout autre regroupement.

Toutes les disciplines du génie sont admissibles à ce supplément, mais le comité pourrait accorder une attention particulière à certains domaines d'études supérieures qui répondent à des besoins précis au Canada.

Notification de décision

Le Haut-commissariat de Grande-Bretagne annoncera le résultat du concours et le nom du titulaire du supplément entre la mi-avril et la fin avril.

Si vous êtes le candidat retenu pour ce supplément, le Haut-commissariat de Grande-Bretagne vous fera parvenir une lettre officielle d'octroi. Vous devez vous prévaloir de la bourse au plus tard à la mi-octobre de l'année de l'octroi.

Paiement

Le British Council est responsable de l'administration du supplément.

Pour obtenir plus de renseignements sur ce supplément de bourse, communiquez avec :

The British Council
80, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K1A 0B7
Téléphone : (613) 237-1530
Télécopieur : (613) 569-1478

Supplément de l'association britannique en ingénierie Chevening/Athlone-Vanier

Dans le cadre du programme initial de l'association Athlone, auquel ont participé le Canada et le Royaume-Uni pendant vingt ans jusqu'en 1972, plus de 800 jeunes ingénieurs ont poursuivi des études supérieures ou des stages en milieu industriel en Grande-Bretagne. Ces ingénieurs (qu'on appelait les « Athlone ») estiment que ce programme a constitué un atout important dans leur carrière et sont d'avis que de tels avantages devraient de nouveau profiter à de jeunes ingénieurs canadiens.

En 1989, un groupe d'anciens « Athlone », avec la collaboration active de l'Institut canadien des ingénieurs et du British Foreign and Commonwealth Office, a mis sur pied un nouveau programme intitulé **The Athlone-Vanier Engineering Fellowships / Bourses en ingénierie Athlone-Vanier**. Cette nouvelle entité a été constituée en société sous ce nom le 26 avril 1989 par lettres patentes en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes.

En 1996, la Corporation des bourses en ingénierie Athlone-Vanier a conclu une entente avec le CRSNG et le British Foreign and Commonwealth Office en vue du financement et de la gestion d'un supplément de bourse annuel de l'association britannique en ingénierie Chevening/Athlone-Vanier.

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Suppléments du Service canadien des forêts aux bourses d'études supérieures

Vous êtes admissible à ce supplément seulement si vous avez reçu une bourse ES (ou ESII, si applicable).

Montant	Date limite	Modalités de demande
5 000 $ / 1 ou 2 ans	Même que ES	Formulaire 200
Personnes-ressources pour le programme		

Quel est l'objectif de ce supplément?

Les suppléments du Service canadien des forêts (SCF) aux bourses d'études supérieures visent à :

- promouvoir les études supérieures en foresterie au Canada;
- encourager et à appuyer les étudiants aux cycles supérieurs à poursuivre en tout ou en partie leurs travaux de recherche dans des centres nationaux;
- accroître les échanges entre les chercheurs du SCF et les universités canadiennes.

Êtes-vous admissible à un supplément?

Au moment de présenter votre demande de supplément de bourse, vous devez étudier ou avoir l'intention d'étudier dans une faculté de foresterie ou dans une autre faculté où vous vous consacrez ou consacrerez à un projet de recherche directement lié à la foresterie, tel que la physiologie des arbres, les sciences de l'environnement, l'écologie végétale, l'entomologie ou la télédétection.

De plus, un chercheur du SCF doit faire partie de votre comité de supervision, et vous devez effectuer en tout ou en partie votre recherche en collaboration avec l'un des cinq établissements de recherche du SCF suivants :

- Centre de foresterie de l'Atlantique (Fredericton);
- Centre de foresterie des Laurentides (Sainte-Foy);
- Centre de foresterie des Grands Lacs (Sault Ste. Marie);
- Centre de foresterie du Nord (Edmonton);
- Centre de foresterie du Pacifique (Victoria).

Quel type d'appui ces suppléments fournissent-ils?

Ces suppléments fournissent une aide financière à des étudiants de fort calibre inscrits à un programme de maîtrise ou de doctorat en foresterie ou dans un domaine connexe. Le SCF offre un nombre maximal de **vingt** suppléments par année.

Montant du supplément

Si vous êtes parmi les candidats retenus, le SCF vous offrira un supplément de 5 000 $ par année à votre bourse du CRSNG, lequel peut être renouvelé chaque année aussi longtemps que vous détiendrez une bourse d'études supérieures du CRSNG.

Modalités d'examen des demandes

Après avoir annoncé les résultats du concours de bourses d'études supérieures, le CRSNG fera parvenir au SCF les demandes des candidats retenus. Le SCF peut également se procurer des

demandes de titulaires d'une bourse du CRSNG auprès d'autres sources afin qu'il puisse en faire l'examen dans le cadre de son programme de suppléments.

Si le nombre de candidats excède le nombre de suppléments offerts, un comité spécial du SCF évaluera les demandes. Ce comité recommandera ensuite les candidats admissibles jugés les plus qualifiés.

Notification de décision

Le SCF choisira les candidats et annoncera les résultats de sa sélection entre la mi-mai et la fin mai.

Paiement

Le SCF administrera le paiement du supplément en s'assurant que les personnes qui reçoivent ce supplément demeurent titulaires d'une bourse d'études supérieures du CRSNG et qu'elles satisfont aux exigences des suppléments du SCF.

Pour obtenir plus de renseignements sur ce supplément de bourse, adressez-vous au :

Suppléments du Service canadien des forêts aux bourses d'études supérieures
Division des partenariats fédéraux
Direction des sciences
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Téléphone : (613) 947-8997
Télécopieur : (613) 947-9090
Courriel : jkarau@nrcan.gc.ca
Site Web : www.rncan.gc.ca/cfs

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Supplément de la Société canadienne de météorologie et d'océanographie aux bourses d'études supérieures

Vous êtes admissible à ce supplément seulement si vous avez reçu une bourse ES (ou ESII, si applicable).

Montant	Date limite	Modalités de demande
5 000 $ / 1 an	Même que ES	Formulaire 200
Personnes-ressources pour le programme		

Quel est l'objectif de ce supplément?

Ce supplément, qui est financé conjointement par la Société canadienne de météorologie et d'océanographie (SCMO) et Weather Research House (une entreprise privée d'experts-conseils accréditée auprès de la SCMO), vise à promouvoir les études supérieures en sciences atmosphériques et océanographiques au Canada.

Êtes-vous admissible à un supplément?

Au moment de présenter votre demande de supplément de bourse, vous devez étudier ou avoir l'intention d'étudier en sciences atmosphériques ou océanographiques dans le cadre d'un programme d'études reconnu.

Quel type d'appui ce supplément fournit-il?

Ce supplément fournit une aide financière à un étudiant de fort calibre inscrit à un programme de maîtrise ou de doctorat en sciences atmosphériques ou océanographiques. La SCMO offre un supplément chaque année.

Montant du supplément

Si vous êtes le candidat retenu, la SCMO vous offrira un supplément de 5 000 $ à votre bourse du CRSNG pour une année..

Modalités d'examen des demandes

Après avoir annoncé les résultats du concours de bourses d'études supérieures, le CRSNG fera parvenir les demandes des candidats retenus à la SCMO. Un comité spécial évaluera les demandes provenant du CRSNG et recommandera le candidat admissible jugé le plus qualifié.

Notification de décision

La SCMO choisira un candidat et annoncera les résultats de sa sélection à son congrès annuel en mai ou en juin. La SCMO communiquera avec le candidat retenu avant le congrès pour l'informer des résultats.

Paiement

La SCMO administrera le paiement du supplément en s'assurant que la personne qui reçoit ce supplément demeure titulaire d'une bourse d'études supérieures du CRSNG.

Pour obtenir plus de renseignements sur ce supplément de bourse, adressez-vous au :

Directeur général
Société canadienne de météorologie et d'océanographie
Édifice McDonald, pièce 112
150, rue Louis-Pasteur
Université d'Ottawa
Ottawa (Ontario) K1N 6N5

Suppléments de l'Agence spatiale canadienne aux bourses d'études supérieures

En sciences spatiales

Vous êtes admissible à ce supplément seulement si vous avez reçu une bourse ES (ou ESII, si applicable).

Montant	Date limite	Modalités de demande
1/3 de la bourse du CRSNG	Même que ES	Formulaire 200
Personnes-ressources pour le programme		

Quel est l'objectif de ce supplément?

Les suppléments en sciences spatiales de l'Agence spatiale canadienne (ASC) aux bourses d'études supérieures visent :

- à promouvoir les études supérieures en sciences spatiales au Canada;
- à encourager et à appuyer les étudiants aux cycles supérieurs à poursuivre leurs travaux de recherche;
- à accroître les échanges entre l'ASC et les universités canadiennes.

Êtes-vous admissible à un supplément?

Au moment de présenter votre demande de supplément de bourse, vous devez étudier ou avoir l'intention d'étudier et de poursuivre des recherches dans un domaine directement lié aux sciences spatiales, tel que l'environnement spatial, l'environnement atmosphérique, l'astronomie spatiale, l'exploration spatiale, les sciences de la microgravité et les sciences de la vie dans l'espace.

Quel type d'appui ces suppléments fournissent-ils?

Par l'intermédiaire de son programme de suppléments en sciences spatiales aux bourses d'études supérieures, l'ASC fournit de l'aide financière à des étudiants de fort calibre inscrits à un programme de maîtrise ou de doctorat dans un domaine lié aux sciences spatiales. L'ASC offre un nombre maximal de six suppléments chaque année.

Montant des suppléments

Si vous êtes parmi les candidats retenus, l'ASC vous accordera un supplément correspondant au tiers de votre bourse du CRSNG.

Comment pouvez-vous présenter une demande?

Afin que votre candidature à ce supplément soit prise en considération, vous devez rédiger un court texte (maximum de 300 mots) expliquant comment la recherche proposée contribuera à l'avancement du domaine des sciences spatiales. Faites parvenir ce texte directement à l'ASC (à l'adresse indiquée ci-après) au plus tard à la date limite de présentation des demandes de bourses ES.

Modalités d'examen des demandes

Après avoir annoncé les résultats du concours de bourses d'études supérieures, le CRSNG fera parvenir les demandes des candidats retenus à l'ASC.

Un comité spécial de l'ASC évaluera les demandes et recommandera les candidats jugés les plus qualifiés.

Notification de décision

L'ASC choisira les candidats et communiquera avec eux dans les deux mois suivant l'annonce des résultats du concours de bourses d'études supérieures du CRSNG.

Paiement

L'ASC administrera le paiement du supplément.

Faites parvenir tous vos documents et adressez toutes vos demandes de renseignements à :

Alexander M. Jablonski, ing.
Programme des sciences spatiales
Agence spatiale canadienne
C. P. 7275
Ottawa (Ontario) K1L 8E3
Téléphone : (613) 990-6218
Télécopieur : (613) 952-0970
Courriel : alex.jablonski@space.gc.ca

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Suppléments de l'Agence spatiale canadienne aux bourses d'études supérieures

En technologie spatiale

Vous êtes admissible à ce supplément seulement si vous avez reçu une bourse ES (ou ESII, si applicable).

Montant	Date limite	Modalités de demande
1/3 de la bourse du CRSNG	Même que ES	Formulaire 200
Personnes-ressources pour le programme		

Quel est l'objectif de ce supplément?

Les suppléments en technologie spatiale de l'Agence spatiale canadienne (ASC) aux bourses d'études supérieures visent à :

- promouvoir les études supérieures en technologie spatiale au Canada;
- encourager et à appuyer les étudiants aux cycles supérieurs à poursuivre en tout ou en partie leurs travaux de recherche dans les installations de l'ASC ou au sein d'organismes qui ont conclu des accords de collaboration avec elle;
- accroître les échanges entre l'ASC et les universités canadiennes.

Êtes-vous admissible à un supplément?

Au moment de présenter votre demande de supplément de bourse, vous devez étudier ou avoir l'intention d'étudier et de poursuivre des recherches dans un domaine directement lié à la technologie spatiale, tel que les technologies de télédétection et des charges utiles de communication spatiale, de la robotique et des systèmes en bus.

Quel type d'appui ces suppléments fournissent-ils?

Grâce à son programme de suppléments en technologie spatiale, l'ASC fournit de l'aide financière à des étudiants de fort calibre inscrits à un programme de maîtrise ou de doctorat dans des domaines liés à la technologie spatiale. L'ASC offre un nombre maximal de quinze suppléments chaque année.

Montant des suppléments

Si vous êtes parmi les candidats retenus, l'ASC vous accordera un supplément correspondant au tiers de votre bourse du CRSNG. Si vous choisissez de poursuivre vos travaux aux installations de l'ASC ou aux installations d'un organisme associé, l'ASC pourrait vous verser une indemnité de déplacement à sa discrétion. Cette indemnité vise à couvrir les dépenses raisonnables engagées au cours de vos déplacements entre l'université et l'organisme d'accueil. Vous devez justifier votre demande d'indemnité de déplacement auprès de l'ASC.

Comment pouvez-vous présenter une demande?

Afin que votre candidature à ce supplément soit prise en considération, vous devez rédiger un court texte (maximum de 300 mots) expliquant comment la recherche proposée contribuera à l'avancement de ce domaine. Faites parvenir ce texte directement à l'ASC (à l'adresse indiquée ci-après) au plus tard à la date limite de présentation des demandes de bourse ES.

Modalités d'examen des demandes

Après avoir annoncé les résultats du concours de bourses d'études supérieures, le CRSNG fera parvenir les demandes des candidats retenus à l'ASC.

Un comité spécial évaluera les demandes et recommandera les candidats jugés les plus qualifiés.

Notification de décision

L'ASC choisira les candidats et communiquera avec eux dans les deux mois suivant l'annonce des résultats du concours de bourses d'études supérieures du CRSNG.

Paiement

L'ASC administrera le paiement du supplément.

Faites parvenir tous vos documents et adressez toutes vos demandes de renseignements au :

Gestionnaire de programme
Suppléments de l'ASC aux bourses d'études supérieures
Agence spatiale canadienne
Centre spatial John H. Chapman
Technologies spatiales
6767, route de l'Aéroport
Saint-Hubert (Québec) J3Y 8Y9
Téléphone : (450) 926-4615
Télécopieur : (450) 926-4651
Courriel : fernand.rheault@space.gc.ca

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Suppléments aux bourses d'études supérieures de Recherche et développement pour la défense Canada

Vous êtes admissible à ce supplément seulement si vous avez reçu une bourse ES (ou ESII, si applicable).

Montant	Date limite	Pour faire une demande
5 000 $ / 1 an ou deux ans	Même que ES	Formulaire 200
Personnes-ressources pour le programme		

Quel est l'objectif de ce supplément?

Les suppléments de Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) visent à :

- encourager et à appuyer les étudiants aux cycles supérieurs à poursuivre des travaux de recherche pouvant intéresser RDDC et leur fournir un appui;
- accroître les échanges entre les chercheurs de RDDC et les chercheurs dans les universités canadiennes;
- promouvoir la formation aux cycles supérieurs de candidats pressentis à des emplois à RDDC.

Êtes-vous admissible à un supplément?

Pour détenir un supplément, vous devez étudier ou avoir l'intention d'étudier dans un domaine lié à la défense.

En outre, vous devez discuter de l'avancement de vos travaux de recherche avec un chercheur scientifique de la défense et fournir un exemplaire de votre thèse après avoir satisfait à toutes les exigences de votre programme menant à un diplôme.

Quel type d'appui ces suppléments fournissent-ils?

Ces suppléments fournissent de l'aide financière à des étudiants de fort calibre aux cycles supérieurs qui ont l'intention de poursuivre leur formation supérieure dans un domaine lié à la défense. Ces suppléments font partie d'un programme de bourses mis sur pied et administré par RDDC, qui pourra offrir **cinq** nouveaux suppléments chaque année.

RDDC pourra accorder aux candidats retenus l'accès à ses installations de recherche ou à un conseiller scientifique, ou aux deux, lorsque cela est possible.

Montant du supplément

Si vous êtes parmi les candidats retenus, RDDC vous offrira un supplément de 5 000 $ par année à votre bourse du CRSNG, renouvelable annuellement aussi longtemps que vous détiendrez votre bourse d'études supérieures du CRSNG et que vous satisferez aux exigences du Programme de suppléments aux bourses d'études supérieures de RDDC.

Modalités d'examen des demandes

Après avoir annoncé les résultats du concours de bourses d'études supérieures, le CRSNG fera parvenir les demandes des candidats retenus à RDDC.

Un comité spécial de RDDC évaluera les demandes provenant du CRSNG et recommandera les candidats jugés les plus qualifiés.

Notification de décision

RDDC choisira les candidats et annoncera les résultats de sa sélection au plus tard en juin.

Paiement

Si vous êtes parmi les candidats retenus, RDDC administrera le paiement du supplément et s'assurera que vous demeurez titulaire d'une bourse d'études supérieures du CRSNG et que vous satisfaisez aux exigences du Programme de suppléments aux bourses d'études supérieures de RDDC.

Pour obtenir plus de renseignements sur ce supplément de bourse, adressez-vous au :

Programme de suppléments aux bourses d'études supérieures de RDDC
Ministère de la Défense nationale
305, rue Rideau
Ottawa (Ontario) K1A 0K2
Téléphone : (613) 995-5288
Télécopieur : (613) 996-4169

Suppléments aux bourses d'études supérieures du ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO)

Vous êtes admissible à ce supplément seulement si vous avez reçu une bourse ES (ou ESII, si applicable).

Montant	Date limite	Modalités de demande
5 000 $ / 1 an ou deux ans	Même que ES	Formulaire 200
Personnes-ressources pour le programme		

Quel est l'objectif de ce supplément?

Les suppléments aux bourses d'études supérieures du ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO) visent à :

- promouvoir la recherche en sciences halieutiques, en sciences aquatiques et en sciences de la mer au Canada;
- encourager les étudiants aux cycles supérieurs à entreprendre des travaux de recherche dans des domaines d'intérêt pour Pêches et Océans Canada et à soutenir ces étudiants;
- augmenter les interactions entre le MPO et les universités canadiennes dans le domaine de la recherche;
- favoriser la formation aux cycles supérieurs de candidats susceptibles d'occuper un jour un emploi au sein du MPO.

Êtes-vous admissible à un supplément?

Au moment où vous présentez une demande de supplément aux bourses d'études supérieures, vous devez étudier ou mener des travaux de recherche en sciences halieutiques, en sciences aquatiques ou en sciences de la mer, ou encore dans un domaine lié aux technologies ou à l'information qui a une application directe en sciences halieutiques, en sciences aquatiques ou en sciences de la mer.

Si vous recevez un supplément, il se peut que vous soyez appelé à discuter de votre recherche avec un scientifique du MPO ou à faire un exposé à l'un des établissements de recherche du MPO. En outre, le MPO pourrait, dans la mesure du possible, vous donner accès à ses installations de recherche et aux services de ses conseillers scientifiques.

De plus, vous devez présenter une brève description (300 mots) qui indique comment votre projet s'inscrit dans une programme de recherche en sciences halieutiques, en sciences aquatiques ou en sciences de la mer, ou encore dans un domaine lié aux technologies ou à l'information qui a une application directe en sciences halieutiques, en sciences aquatiques ou en sciences de la mer.

Quel type d'appui ces suppléments fournissent-ils?

Ces suppléments offrent un appui financier aux étudiants de fort calibre inscrits à un programme de maîtrise ou de doctorat en sciences halieutiques, en sciences aquatiques ou en sciences de la mer ou encore dans un domaine lié aux technologies ou à l'information qui a une application directe en sciences halieutiques, en sciences aquatiques ou en sciences de la mer. Le MPO offre un nombre maximal de 20 suppléments par année.

Montant du supplément

Si vous êtes parmi les candidats retenus, le MPO vous offrira un supplément de 5 000 $. Ce dernier est accordé pour une période d'un an seulement; il pourra cependant être renouvelé selon le rendement fourni et les critères d'admissibilité qui prévaudront à l'avenir.

Modalités d'examen des demandes

Après avoir annoncé les résultats du concours de bourses d'études supérieures, le CRSNG fera parvenir au MPO les demandes des candidats retenus.

Si le nombre de candidats excède le nombre de suppléments offerts, le MPO évaluera les demandes de bourse et de supplément et choisira les candidats qui répondent le mieux à ce qui figure dans la section Quel est l'objectif de ce supplément? Toutes les décisions prises à la suite de la sélection sont finales.

Notification de décision

Le MPO choisira les candidats et communiquera avec eux pour les informer des résultats. Les suppléments seront versés aux candidats retenus ou à leur établissement d'enseignement directement par le MPO.

Pour obtenir plus de renseignements sur ce supplément de bourse, adressez-vous à :

Sherry E. H. Niven
Conseillère principale - Partenariats scientifiques
Pêches et Océans Canada
Institut océanographique de Bedford
C. P. 1006, Dartmouth (N.-É.) B2Y 4A2
Téléphone : (902) 426-3246
Télécopieur : (902) 426-6695
Courriel : nivens@dfo-mpo.gc.ca

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Suppléments de GEOIDE aux bourses d'études supérieures

Vous êtes admissible à ce supplément seulement si vous avez reçu une bourse ES (ou ESII, si applicable).

Montant	Date limite	Modalités de demande
5 000 $ / 1 an	Même que ES	Formulaire 200
Personnes-ressources pour le programme		

Quel est l'objectif de ce supplément?

Les suppléments du Réseau de centres d'excellence de GEOIDE visent à :

- promouvoir les études supérieures dans les domaines liés à la géomatique au Canada;
- encourager et appuyer les étudiants aux cycles supérieurs à poursuivre en tout ou en partie leurs travaux de recherche avec un ou plusieurs chercheurs du réseau de GEOIDE;
- établir des liens entre les étudiants aux cycles supérieurs et l'industrie canadienne et d'autres organismes, soit en mettant au point des solutions de géomatique, soit en les utilisant.

Êtes-vous admissible à un supplément?

Au moment de présenter votre demande de supplément de bourse, vous devez étudier en vue de l'obtention d'un diplôme de maîtrise ou de doctorat dans un domaine lié à la géomatique sur un sujet qui cadre avec les **objectifs stratégiques** du réseau de GEOIDE et être supervisé par un **chercheur du réseau de GEOIDE**. Les candidats doivent joindre à leur demande de bourse d'études supérieures du CRSNG une confirmation écrite du chercheur du réseau qu'il accepte de superviser la recherche.

Montant des suppléments

Cinq suppléments aux bourses d'études supérieures sont offerts annuellement aux titulaires d'une bourse ES A ou ES B du CRSNG. Ces suppléments s'élèvent à 5 000 $ et sont d'une durée d'un an.

Modalités d'examen des demandes et critères de sélection

Après avoir annoncé les résultats du concours de bourses d'études supérieures, le CRSNG fera parvenir les demandes des candidats retenus au réseau de GEOIDE. Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de suppléments offerts, le Comité de gestion de la recherche de GEOIDE choisira les candidats.

Notification de décision

Le réseau de GEOIDE annoncera les résultats à sa conférence annuelle, qui a habituellement lieu en mai ou en juin. On s'attend à ce que les candidats retenus assistent à cette conférence.

Paiement

Le réseau de GEOIDE administrera le paiement du supplément à la bourse. Il s'assurera également que les candidats retenus demeurent titulaires d'une bourse d'études supérieures du CRSNG et qu'ils satisfont aux exigences des suppléments aux bourses d'études supérieures du réseau de

GEOIDE.

Pour obtenir plus de renseignements sur ce supplément de bourse, adressez-vous au :

Coordonnateur du programme
Programme des suppléments de GEOIDE aux bourses d'études supérieures
Le Réseau GEOIDE
Pavillon Casault
Université Laval
Sainte-Foy (Québec) G1K 7P4
Téléphone : (418) 656-7758
Télécopieur : (418) 656-2611
Courriel : info@geoide.ulaval.ca
Site Web : www.geoide.ulaval.ca

GEOIDE est un programme d'investissement en R et D de 30 millions de dollars qui regroupe l'expertise canadienne en géomatique. À titre de Réseau de centres d'excellence appuyé par le gouvernement fédéral, GEOIDE réunit de nombreux grands spécialistes du pays provenant de 24 universités, 27 entreprises et 17 organismes et ministères gouvernementaux.

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Suppléments de la Fondation de bourses Gordon M. MacNabb

Vous êtes admissible à ce supplément seulement si vous avez reçu une bourse ES (ou ESII, si applicable).

Montant	Date limite	Pour faire une demande
5 000 $ / 1 an	Même que ES	Formulaire 200
Personnes-ressources pour le programme		

Quel est l'objectif de ce supplément?

Les suppléments de la Fondation de bourses Gordon M. MacNabb visent à :

- promouvoir les études supérieures dans le domaine des systèmes intelligents;
- encourager et à appuyer les étudiants aux cycles supérieurs à poursuivre leurs travaux de recherche dans les universités canadiennes;
- créer des liens entre les étudiants aux cycles supérieurs et l'industrie canadienne qui utilise des systèmes intelligents.

Êtes-vous admissible à un supplément?

Pour détenir un supplément, vous devez participer à un projet de recherche directement lié aux systèmes intelligents, notamment en intelligence artificielle ou en robotique.

Quel type d'appui ces suppléments fournissent-ils?

Ces suppléments fournissent de l'aide financière à des étudiants dont les travaux de recherche sont prometteurs et qui sont inscrits à un programme de maîtrise ou de doctorat dans le domaine général des systèmes intelligents. La Fondation offre au plus **deux** suppléments chaque année.

Montant du supplément

Si vous êtes parmi les candidats retenus, la Fondation vous offrira un supplément de 5 000 $ pour une année.

Comment pouvez-vous présenter une demande?

Afin que votre candidature à ce supplément soit prise en considération, vous devez rédiger un court texte (maximum de 300 mots) expliquant comment la recherche proposée contribuera à l'avancement de la technologie dans le domaine des systèmes intelligents. Faites parvenir ce texte directement à PRECARN Associates inc. (à l'adresse donnée ci-après) au plus tard à la date limite de présentation des demandes de bourses ES.

Modalités d'examen des demandes

Après avoir annoncé les résultats du concours de bourses d'études supérieures, le CRSNG fera parvenir les demandes des candidats retenus à PRECARN.

Un comité spécial de la Fondation de bourses Gordon M. MacNabb évaluera les demandes provenant du CRSNG et recommandera le ou les candidats admissibles jugés les plus qualifiés.

Notification de décision

PRECARN communiquera avec les candidats retenus pour les informer des résultats de sa sélection.

Paiement

Si vous êtes parmi les candidats retenus, le supplément vous sera présenté dans le cadre de la conférence annuelle IRIS-PRECARN. PRECARN administrera le paiement du supplément et s'assurera que vous demeurez titulaire d'une bourse d'études supérieures du CRSNG. Il incombe également à PRECARN de s'assurer que vous satisfaites aux exigences des suppléments de la Fondation de bourses Gordon M. MacNabb.

Faites parvenir tous vos documents et adressez toutes vos demandes de renseignements à la :

Fondation de bourses Gordon M. MacNabb
a/s de PRECARN Associates inc.
30, chemin Colonnade, bureau 300
Ottawa (Ontario) K2E 7J6
Téléphone : (613) 727-9576
Télécopieur : (613) 727-5672
Courriel : johnston@precarn.ca

Fondation de bourses Gordon M. MacNabb

La Fondation de bourses Gordon M. MacNabb a été instituée en l'honneur de Gordon MacNabb, un infatigable défenseur des sciences et de la technologie au Canada. M. MacNabb a encouragé les jeunes étudiants brillants en sciences et en génie pendant son mandat à titre de président du CRSNG, de président fondateur de PRECARN Associates inc. et de directeur scientifique de l'Institut de robotique et d'intelligence des systèmes (IRIS). Il a toujours cru que la compétitivité économique et la prospérité future du Canada sont liées aux innovations et initiatives en matière de sciences, de technologie, d'avancement des connaissances et d'activités touchant l'information.

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Suppléments aux bourses d'études supérieures d'iCORE

Vous êtes admissible à ce supplément seulement si vous avez reçu une bourse ES (ou ESII, si applicable).

Montant	Date limite	Pour faire une demande
ES-A - 12 000 $ / an (pour deux ans) ES-B - 15 000 $ / an (pour deux ans)	Même que ES	Formulaire 200

Personnes-ressources pour le programme

Quel est l'objectif de ce supplément?

Les suppléments aux bourses d'études supérieures d'iCORE (cercle d'excellence en recherche informatique de l'Alberta) visent à :

- attirer les étudiants de fort calibre aux cycles supérieurs en technologies de l'information et des communications (TIC) dans les universités albertaines;
- appuyer les chercheurs exceptionnels dans le domaine des TIC;
- mettre sur pied des équipes de recherche reconnues à l'échelle internationale.

Êtes-vous admissible à un supplément?

Pour détenir un supplément, vous devez être un étudiant en informatique ou en génie informatique et électrique nouvellement inscrit et avoir reçu une bourse d'études supérieures du CRSNG (ES A ou ES B).

Quel type d'appui ces suppléments fournissent-ils?

Ces suppléments fournissent une aide financière aux étudiants de fort calibre en informatique ou en génie informatique et électrique qui sont inscrits à un programme de maîtrise ou de doctorat lié aux TIC. Tous les titulaires d'une bourse ES du CRSNG dans ces domaines qui choisissent d'étudier dans une université de l'Alberta sont admissibles à ce supplément d'iCORE. Un nombre limité de suppléments sera également offert aux titulaires d'une bourse du CRSNG qui étudient en sciences et en génie. Ce sont les doyens responsables des sciences et du génie au sein des universités albertaines qui décideront de l'octroi des suppléments aux titulaires d'une bourse ES du CRSNG qui étudient dans d'autres domaines des sciences et du génie liés aux TIC.

Si vous croyez être admissible à un supplément d'iCORE, veuillez communiquer avec le coordonnateur des études supérieures dans les universités de l'Alberta.

Montant du supplément

Les candidats retenus se verront offrir par iCORE un supplément de 12 000 $ par année pendant deux ans s'ils sont titulaires d'une bourse ES A du CRSNG et un supplément de 15 000 $ par année pendant deux ans s'ils sont titulaires d'une bourse ES B du CRSNG. Vous pourrez vous prévaloir de ce supplément aussi longtemps que vous détiendrez votre bourse du CRSNG.

Paiement

iCORE administre le paiement du supplément à l'université albertaine choisie, en s'assurant que la personne qui reçoit ce supplément demeure titulaire d'une bourse d'études supérieures du CRSNG et qu'elle satisfait aux exigences du Programme de suppléments aux bourses d'études supérieures d'iCORE. Ce supplément est versé de la même façon que les bourses du CRSNG.

Pour obtenir plus de renseignements sur ce supplément de bourse, adressez-vous à :

Carole Carlton
Chef de bureau
iCORE
3608, 33e Rue N.-O.
Calgary (Alberta) T2L 2A6
Téléphone : (403) 210-5335
Courriel : carlton@icore.ca

Consultez le site Web d'iCORE à www.icore.ca.

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Bourses d'études supérieures Fessenden - Industrie Canada

Vous êtes admissible à ce supplément seulement si vous avez reçu une bourse ES (ou ESII, si applicable).

Montant	Date limite	Pour faire une demande
5 000 $ / 1 ou 2 ans	Même que ES	Formulaire 200
Personnes-ressources pour le programme		

Quel est l'objectif de ce supplément?

Les Bourses d'études supérieures Fessenden - Industrie Canada visent à :

- promouvoir les études supérieures dans les domaines des sciences de la radio ou des communications;
- encourager et à appuyer les étudiants aux cycles supérieurs à poursuivre des travaux de recherche qui intéressent le Centre de recherches sur les communications (CRC) d'Industrie Canada;
- accroître les échanges entre les chercheurs du CRC et ceux des universités canadiennes;
- favoriser la formation aux cycles supérieurs de candidats éventuels à des emplois au CRC.

Êtes-vous admissible à un supplément?

Pour détenir un supplément, vous devez avoir obtenu d'excellents résultats au cours de vos études de 1er cycle ou de maîtrise. Vous devez également étudier ou avoir l'intention d'étudier dans les domaines des sciences de la radio ou des communications.

Il est souhaitable, mais non obligatoire, que vous poursuiviez vos travaux de recherche en collaboration avec un chercheur du CRC, et qu'un chercheur ou un ingénieur du CRC fasse partie du comité d'évaluation de votre thèse.

Quel type d'appui ces suppléments fournissent-ils?

Ces suppléments fournissent de l'aide financière à des étudiants universitaires qui ont l'intention de poursuivre leur formation supérieure dans les domaines des sciences de la radio ou des communications. Ils font partie d'un programme de bourses établi et administré par Industrie Canada, qui offrira **deux** nouveaux suppléments de bourse chaque année.

Montant du supplément

Si vous êtes parmi les candidats retenus, le CRC vous offrira un supplément de 5 000 $ par année renouvelable aussi longtemps que vous détiendrez votre bourse d'études supérieures du CRSNG et que vous satisferez aux exigences du Programme de bourses d'études supérieures Fessenden - Industrie Canada.

Modalités d'examen des demandes

Après avoir annoncé les résultats du concours de bourses d'études supérieures, le CRSNG fera parvenir les demandes des candidats retenus au CRC.

Un comité spécial du CRC évaluera les demandes provenant du CRSNG et recommandera les candidats jugés les plus qualifiés.

Notification de décision

Industrie Canada choisira les candidats et annoncera les résultats de sa sélection au plus tard en juin. Le Ministère communiquera avec les candidats retenus pour les informer des résultats.

Paiement

Si vous êtes parmi les candidats retenus, le CRC administrera le paiement du supplément et s'assurera que vous demeurez titulaire d'une bourse d'études supérieures du CRSNG et que vous satisfaites aux exigences du Programme de bourses d'études supérieures Fessenden - Industrie Canada.

Pour obtenir plus de renseignements sur ce supplément de bourse, adressez-vous au :

Programme de bourses d'études supérieures Fessenden - Industrie Canada
Centre de recherches sur les communications
C. P. 11490, succursale H
Ottawa (Ontario) K2H 8S2
Téléphone : (613) 990-3929
Télécopieur : (613) 990-7983

Bourses d'études supérieures Fessenden - Industrie Canada

Né à Knowlton, au Québec, en 1866, le professeur Fessenden était un grand scientifique, inventeur et ingénieur. Au cours de son éminente carrière, il a été titulaire des chaires de génie électrique de l'Université Purdue et de l'Université de Pittsburgh. Il était un inventeur de renom, titulaire de plus de 230 brevets d'invention d'équipement électrique, sonar et radio, notamment du premier radiotéléphone mis à l'essai en 1900. Pourtant, en dépit de l'ampleur de sa contribution à la science, de la valeur de ses inventions et du fait qu'elles nous sont encore utiles aujourd'hui, il est pratiquement inconnu et oublié.

Le Programme de bourses d'études supérieures Fessenden fait partie de l'initiative d'Industrie Canada destinée à faire connaître le professeur Fessenden et à commémorer sa vie et l'héritage qu'il nous a laissé.

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Les Suppléments aux bourses d'études supérieures en recherche nordique

Vous êtes admissible à ce supplément seulement si vous avez reçu une bourse ES (ou ESII, si applicable).

Montant	Date limite	Pour faire une demande
5 000 $ / 2 ans	Même que ES	Formulaire 200
Personnes-ressources pour le programme		

Quel est l'objectif de ces suppléments?

Ces suppléments, qui sont une initiative du Groupe de travail sur la recherche nordique établi par le CRSNG et le CRSH, sont destinés aux étudiants aux cycles supérieurs qui poursuivent des études dans le Nord canadien[1]. Ces suppléments visent à :

- encourager la recherche aux cycles supérieurs dans le Nord;
- couvrir le coût élevé de la recherche dans le Nord (p. ex., délivrance de permis, déplacements);
- promouvoir la formation de personnel hautement qualifié en recherche nordique;
- accroître les contacts entre la communauté des chercheurs et les collectivités du Nord.

[1] En ce qui concerne ce programme, le nord du Canada est défini comme le territoire terrestre et océanique au nord de la limite méridionale du pergélisol discontinu, du nord de la Colombie-Britannique au nord du Labrador.

Êtes-vous admissible à un supplément?

Au moment où vous présentez une demande de supplément aux bourses d'études, vous devez mener des recherches dans le Nord, ou prévoir en mener, dans le cadre d'un programme reconnu dans une université canadienne.

Quel type d'appui ces suppléments fournissent-il?

Ces suppléments offrent un appui financier aux étudiants de fort calibre inscrits à un programme de maîtrise ou de doctorat pour lequel la recherche, en totalité ou en partie, exige de se rendre dans le Nord. Au plus 12 suppléments seront octroyés chaque année.

Montant du supplément

Si vous êtes parmi les candidats retenus, le CRSNG vous offrira un supplément de 5 000 $ par année renouvelable aussi longtemps que vous détiendrez votre bourse d'études supérieures du CRSNG et que vous continuerez de mener des recherches dans le Nord.

Comment pouvez-vous présenter une demande?

Afin que votre candidature à ce supplément soit prise en considération, vous devez rédiger un court texte (maximum de 300 mots) justifiant votre demande de supplément par rapport aux objectifs du supplément tels qu'ils sont décrits précédemment. Joignez ce texte à votre demande de bourse ES.

Modalités d'examen des demandes

Après avoir annoncé les résultats du concours de bourses d'études supérieures, un comité évaluera les demandes et recommandera les candidats admissibles qui sont jugés les plus qualifiés et qui ont fourni la meilleure justification.

Notification de décision

Le CRSNG choisira les candidats et annoncera les résultats de sa sélection dans les deux mois suivant l'annonce des résultats de son concours de bourses d'études supérieures.

Paiement

Le CRSNG administrera le paiement du supplément en s'assurant que les personnes qui reçoivent ce supplément demeurent titulaires d'une bourse d'études supérieures du CRSNG et qu'elles satisfont aux exigences des suppléments aux bourses d'études supérieures en recherche nordique.

Si vous avez besoin de plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Carmen Gervais
CRSNG
Tél. : (613) 995-5579
Courriel : carmen.gervais@crsng.ca

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Suppléments aux bourses d'études supérieures du Secteur des sciences de la Terre de RNCan

Vous êtes admissible à ce supplément seulement si vous avez reçu une bourse ES (ou ESII, si applicable).

Montant	Date limite	Pour faire une demande
4 000 $ / 1 ou 2 ans	Même que ES	Formulaire 200
Personnes-ressources pour le programme		

Quel est l'objectif de ces suppléments?

Les suppléments aux bourses d'études supérieures du Secteur des sciences de la Terre (SST) visent à :

- promouvoir les études supérieures en sciences de la Terre au Canada;
- encourager les étudiants aux cycles supérieurs à poursuivre en tout ou en partie leurs travaux de recherche dans les bureaux du SST;
- accroître les échanges entre les chercheurs du SST et les universités canadiennes.

Êtes-vous admissible à un supplément?

Au moment de présenter une demande de supplément, vous devez étudier ou avoir l'intention d'étudier dans un département de géologie ou de sciences de la Terre, ou dans un autre département où vous poursuivez des travaux de recherche directement liés aux sciences de la Terre.

Par ailleurs, un chercheur du SST doit faire partie de votre comité de supervision et vous devez poursuivre vos travaux de recherche en tout ou en partie de concert avec l'une des organisations du SST suivantes :

- Commission géologique du Canada (CGC);
- Géomatique Canada (GC);
- Étude du plateau continental polaire (EPCP).

Quel type d'appui ces suppléments fournissent-ils?

Ces suppléments fournissent de l'aide financière à des étudiants de fort calibre inscrits à un programme de maîtrise ou de doctorat en sciences de la Terre. Le SST offre jusqu'à **quinze** suppléments chaque année.

Montant du supplément

Si vous êtes parmi les candidats retenus, en sus de votre bourse du CRSNG, le SST vous offrira un supplément de 4 000 $ par année renouvelable aussi longtemps que vous détiendrez votre bourse d'études supérieures du CRSNG.

En plus de recevoir un appui financier, les étudiants retenus auront l'occasion de poursuivre leurs travaux de recherche, en tout ou en partie, en collaboration avec les organisations du SST et d'entretenir des rapports de travail privilégiés avec un chercheur du SST.

Modalités d'examen des demandes et critères de sélection

Après avoir annoncé les résultats du concours de bourses d'études supérieures, le CRSNG fera parvenir les demandes des candidats retenus au SST.

Si le nombre de candidats excède le nombre de suppléments disponibles, un comité spécial du SST évaluera les demandes provenant du CRSNG et recommandera les candidats jugés les plus qualifiés.

Notification de décision

Le SST choisira les candidats et procédera normalement à l'annonce des résultats de sa sélection au plus tard à la fin mai.

Paiement

Le SST administrera le paiement du supplément en s'assurant que les personnes qui reçoivent ce supplément demeurent titulaires d'une bourse d'études supérieures du CRSNG et qu'elles satisfont aux exigences des suppléments aux bourses d'études supérieures du SST.

Pour obtenir plus de renseignements, adressez-vous au :

Bureau du géoscientifique en chef, Secteur des sciences de la Terre
Ressources naturelles Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0E8
Téléphone : (613) 995-5372
Télécopieur : (613) 996-8059
Courriel : rgrieve@NRCan.gc.ca

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Suppléments aux bourses d'études supérieures en recherche systématique

Vous êtes admissible à ce supplément seulement si vous avez reçu une bourse ES (ou ESII, si applicable).

Montant	Date limite	Pour faire une demande
5 000 $ / 1 ou 2 ans	Même que ES	Formulaire 200
Personnes-ressources pour le programme		

Quel est l'objectif de ce supplément?

Les suppléments aux bourses d'études supérieures en recherche systématique visent à :

- promouvoir les études supérieures en systématique au Canada;
- encourager et à appuyer les étudiants aux cycles supérieurs à poursuivre en tout ou en partie des travaux de recherche dans des centres d'excellence en recherche systématique;
- maintenir et à consolider l'expertise canadienne en matière de recherche systématique;
- fournir une expérience pratique de travail dans un milieu professionnel disposant de collections en sciences naturelles.

Êtes-vous admissible à un supplément?

Au moment de présenter votre demande de supplément de bourse, vous devez étudier ou avoir l'intention d'étudier dans une faculté universitaire où vous travaillez ou travaillerez à un projet de recherche directement lié aux domaines de la systématique, tels que la taxonomie, l'évolution, la biogéographie, la phylogenèse et la cristallochimie, dans les disciplines de la zoologie, de la botanique, de la paléontologie ou de la minéralogie.

De plus, votre comité de supervision doit compter un membre du corps professoral universitaire ou un chercheur faisant partie du personnel d'un des organismes parrains, et vous devez poursuivre vos travaux de recherche, en tout ou en partie, en collaboration avec l'un des organismes suivants (reportez-vous à la remarque dans la section qui suit) :

- Alberta Provincial Museum (Edmonton);
- Jardins botaniques royaux (Hamilton);
- Musée canadien de la nature (Ottawa);
- Musée d'entomologie Lyman (McGill, campus Macdonald);
- Musée provincial du Nouveau-Brunswick (Saint-Jean);
- Musée de paléontologie Royal Tyrrell (Drumheller);
- Musée Redpath (McGill, campus Centre-ville);
- Nova Scotia Museum of Natural History (Halifax);
- Royal British Columbia Museum (Victoria).

Quel type d'appui ces suppléments fournissent-ils?

Ces suppléments fournissent une aide financière à des étudiants de fort calibre inscrits à un programme de maîtrise ou de doctorat en systématique. Le nombre de suppléments disponibles variera en fonction des organismes parrains*, mais on estime à dix le nombre de suppléments offerts chaque année.

*** Remarque**
La liste des organismes est susceptible d'être modifiée; par exemple, un organisme qui a renouvelé un supplément peut ne pas posséder les ressources pour offrir un nouveau supplément la même année et sera radié de la liste pour cette année. Par conséquent, si vous êtes intéressé à être parrainé par un organisme particulier, veuillez communiquer avec le Musée canadien de la nature (MCN), à l'adresse indiquée ci-après, afin de vous assurer que l'organisme participe toujours au programme.

Montant du supplément

Si vous êtes parmi les candidats retenus, l'organisme parrain vous offrira un supplément de 5 000 $ par année à votre bourse du CRSNG, renouvelable annuellement aussi longtemps que vous détiendrez votre bourse d'études supérieures du CRSNG.

Modalités d'examen des demandes

Après avoir annoncé les résultats du concours de bourses d'études supérieures, le CRSNG fera parvenir les demandes des candidats retenus au Musée canadien de la nature. Le MCN assurera la liaison, s'occupant de faire parvenir les demandes aux organismes appropriés. Par la suite, ces organismes demanderont à chacun de leurs candidats de fournir un court exposé (maximum de 200 mots) décrivant les travaux qu'ils effectueront à leurs installations. Si le nombre de candidats dépasse le nombre de suppléments offerts, il revient aux organismes parrains de décider du choix final.

Notification de décision

Les résultats finaux de la sélection seront connus au plus tard à la fin mai. Les organismes parrains communiqueront directement avec tous les candidats, qu'ils aient été retenus ou non.

Paiement

Les organismes parrains administreront le paiement du supplément en s'assurant que les personnes qui reçoivent ce supplément demeurent titulaires d'une bourse d'études supérieures du CRSNG et qu'elles satisfont aux exigences du supplément.

Pour obtenir plus de renseignements sur ce programme de suppléments, adressez-vous à :

M. Mark Graham
Directeur des services de la recherche
Musée canadien de la nature
C. P. 3443, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 6P4
Canada
Téléphone : (613) 566-4743
Télécopieur : (613) 364-4021
Courriel : mgraham@mus-nature.ca

La systématique est la science qui traite de la désignation et de la classification des plantes, des animaux (espèces vivantes et fossiles) et des minéraux. La recherche en systématique nous renseigne sur l'évolution de ces entités, leurs liens avec les autres, l'endroit où on peut les trouver, et dans le cas des plantes et des animaux, leurs habitudes de vie actuelles et passées.

Les connaissances acquises grâce à cette recherche sont à la base des décisions relatives à la gestion des ressources et des applications utilisatrices de ressources naturelles. L'expertise canadienne en matière de systématique se fait de plus en plus rare. Il est essentiel qu'un pays si riche en ressources conserve cette expertise.

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Bourses d'études supérieures à incidence industrielle (ESII)

Montant	Date limite	Modalités de demande
13 800 $ par année (pendant 2 ans) plus la contribution de l'entreprise de 5 500 $ au minimum par année	Aucune date limite imposée par le CRSNG (l'université peut toutefois imposer une date limite)	Formulaire 200
Personnes-ressources pour le programme		

Quel type d'appui ces bourses fournissent-elles?

Les bourses d'études supérieures à incidence industrielle (ESII) fournissent une aide financière à des étudiants hautement qualifiés aux cycles supérieurs en sciences et en génie. Cette aide leur permet d'acquérir une expérience de recherche en industrie tout en poursuivant des études supérieures au Canada. Ces bourses visent à inciter les étudiants à envisager une carrière en recherche dans l'industrie, où ils pourront contribuer à la consolidation de l'innovation canadienne.

Êtes-vous admissible à une bourse?

Pour être admissible à une bourse, vous devez :

- être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- détenir un diplôme en sciences ou en génie d'une université qui est reconnue par le CRSNG;
- détenir une attestation du doyen des études supérieures indiquant que votre dossier universitaire pour les deux dernières années d'études terminées est de première classe (moyenne cumulative de A) (reportez-vous à la remarque ci-après pour obtenir plus de renseignements);
- poursuivre des études supérieures à temps plein en sciences naturelles ou en génie dans une université canadienne admissible, conformément aux règlements en vigueur à l'université.

Remarque
Si votre moyenne est légèrement en-dessous de celle exigée pour la première classe, mais que vous possédez d'autres compétences et de l'expérience pertinentes par rapport au projet de recherche, l'université (en votre nom) peut faire une demande d'exception à cette règle.

Pour déterminer votre admissibilité au Programme de bourses ESII, le CRSNG tiendra compte de toutes les études supérieures terminées dans les disciplines appuyées par le CRSNG. On calculera **deux** sessions d'études à temps partiel aux cycles supérieurs comme l'équivalent d'**une** session d'études à temps plein à la date de présentation de votre candidature.

Le CRSNG accorde un appui financier d'une durée d'au plus quatre ans aux cycles supérieurs dans le cas d'une bourse ES ou ESII, ou d'une combinaison de ces bourses. Puisque ces bourses sont considérées comme équivalentes, un appui financier d'au plus **24** mois pourra être assuré à chacun de ces niveaux.

Si vous poursuivez des études supérieures à temps partiel en sciences naturelles ou en génie dans une université canadienne admissible, vous serez admissible à un appui financier de 48 mois d'un montant équivalent à la moitié de la valeur normale de la bourse, c'est-à-dire 6 900 $ par année.

Qui n'est pas admissible?

Vous **n'êtes pas** admissible à une bourse si vous êtes à la propédeutique d'un programme d'études ou d'un diplôme universitaire.

Quelles entreprises sont admissibles à une participation?

Il n'existe aucun processus formel pour déterminer l'admissibilité d'une entreprise au Programme de bourses ESII, et l'admissibilité du partenaire parrain est déterminée au cas par cas. La qualité de l'interaction entre l'étudiant et l'entreprise collaboratrice, ainsi que la manière dont le projet de recherche de l'étudiant bénéficiera de cette interaction, représente le principal critère de participation.

Les organismes admissibles comprennent les entreprises privées œuvrant dans le domaine de la R et D au Canada, les groupes industriels ainsi que certaines sociétés de services publics et des fournisseurs d'hydroélectricité provinciaux. Des entreprises étrangères seront prises en considération si l'interaction entre l'étudiant et l'entreprise est assurée. Les entreprises en démarrage ou les entreprises dérivées doivent posséder leurs propres installations de recherche qui ne sont pas rattachées à l'université. Les sociétés d'État seront également prises en considération, à condition qu'elles soient exploitées comme des entreprises à but lucratif régulières ou qu'elles soient administrées selon le principe de récupération des coûts. Par contre, les administrations publiques municipales, provinciales et fédérales ainsi que les autres établissements à but non lucratif dont une partie importante du budget d'exploitation provient de fonds publics **ne sont pas** admissibles.

En cas de doute quant à l'admissibilité d'une entreprise, il est recommandé de fournir les renseignements pertinents au CRSNG avant d'acheminer la demande, et ce, afin de confirmer l'admissibilité.

Il faut également souligner que le Programme de bourses ESII ne peut pas appuyer les étudiants dont le directeur de travaux a personnellement un lien financier avec l'entreprise. Le directeur de travaux est tenu de déclarer tout conflit d'intérêts et de suivre les lignes directrices de l'université en matière de conflits d'intérêts.

Quels types de bourses sont offertes?

Les bourses d'études supérieures à incidence industrielle se divisent en deux catégories : **ESII 1** et **ESII 2** (temps partiel : voir note précédente).

- **ESII 1**

  Cette bourse est d'une durée maximale de 24 mois et doit être détenue durant les trois premières années d'études supérieures.

  À la date où le CRSNG reçoit votre candidature, vous :

  - devez prévoir entreprendre ou avoir entrepris votre première année d'études supérieures;
  - ne devez pas être inscrit à un programme d'études supérieures depuis plus de 16 mois.

  La durée d'une bourse ESII 1 ne dépassera pas le 28e mois de votre programme de maîtrise. Si vous êtes choisi et que vous avez déjà terminé l'équivalent de plus de quatre mois d'études à temps plein d'un programme de maîtrise au moment de vous prévaloir de votre bourse, on retranchera de la durée normale de validité de 24 mois de votre bourse le nombre de mois d'études terminés en sus des quatre premiers au moment de l'entrée en vigueur de la bourse.

- **ESII 2**

  Cette bourse est d'une durée maximale de 24 mois et doit être détenue pendant les troisième et quatrième années ou les quatrième et cinquième années d'études supérieures. Vous êtes admissible à ce type de bourse seulement si vous êtes inscrit ou vous prévoyez vous inscrire à un programme de doctorat.

  À la date où le CRSNG reçoit votre candidature, vous :

- devez avoir terminé **au moins** 13 mois d'études supérieures à temps plein, mais **pas plus de** 42 mois, (ou l'équivalent, y compris des études de maîtrise ou de doctorat) dans un domaine de recherche appuyé par le CRSNG. La durée de la bourse ne dépassera pas le 60e mois de votre programme d'études supérieures, et il doit rester au moins une année au programme d'études supérieures pour lequel vous avez reçu une bourse.

Valeur des bourses

Le CRSNG remettra une bourse de **13 800 $** par année à votre université. De plus, l'entreprise qui vous parraine devra verser une contribution en espèces d'**au moins** 5 500 $ par année à l'université, sous forme de fonds de bourse d'études, pour vous appuyer (l'entreprise ne devrait pas vous rémunérer directement). Même si le CRSNG **ne peut** vous verser plus de 13 800 $, l'entreprise **peut** fournir **plus de** 5 500 $ pour vous appuyer ou appuyer votre projet. Par conséquent, la bourse est d'une valeur minimale de 19 300 $. Les titulaires d'une bourse ESII peuvent être admissibles à certains suppléments aux bourses d'études supérieures (consultez à cet égard le Sommaire des bourses). Pour un étudiant à temps partiel, la contribution de la compagnie doit représenter au minimum 2 750 $ par année.

Où pouvez-vous détenir votre bourse?

Vous pouvez détenir votre bourse uniquement à l'université ayant proposé votre candidature. Toutefois, pour remplir les conditions de votre bourse, vous devez consacrer au moins 20 % de votre temps à l'entreprise qui vous parraine afin de vous consacrer à des activités de recherche liées à votre projet de thèse. Vous **devez** indiquer les renseignements sur l'interaction prévue avec l'entreprise dans le « résumé de la recherche proposée » du formulaire de demande (formulaire 200). Si vous **ne pouvez pas** passer le temps de recherche obligatoire à l'entreprise, vous devez avoir une interaction équivalente avec l'entreprise qui permet d'atteindre les objectifs du programme et décrire en détail celle-ci au moment de présenter votre demande.

Assurez-vous de tenir un registre du temps passé à l'entreprise afin de pouvoir le présenter sur demande au CRSNG.

Comment pouvez-vous présenter une demande?

Veuillez communiquer avec le Bureau des études supérieures de votre université, à qui il revient de présenter les mises en candidature au CRSNG. Une mise en candidature doit comprendre :

- le formulaire 200, Demande de bourse du CRSNG;
- les relevés de notes officiels sur lesquels figure la moyenne pondérée cumulative (MPC);
- le nom du directeur de travaux à l'université et du superviseur à l'entreprise (les participants à l'université doivent déclarer tout conflit d'intérêts et ne doivent avoir aucun lien financier personnel avec l'entreprise; l'université doit confirmer que ses lignes directrices en matière de conflits d'intérêts sont respectées);
- des renseignements sur l'entreprise parraineuse, advenant qu'ils soient nécessaires pour déterminer l'admissibilité au programme;
- une description des installations de recherche auxquelles l'étudiant aura accès;
- une description détaillée de l'interaction prévue avec l'entreprise parraineuse;
- la confirmation du doyen des études supérieures attestant de l'admission à temps partiel ou temps plein de l'étudiant au programme d'études proposé;
- une attestation signée par l'université, l'entreprise, l'étudiant et le directeur des travaux de l'université, qui confirme :
  - l'engagement financier de l'entreprise à l'égard de la bourse (temps plein : au moins 5 500 $ par année pendant deux ans);
  - les droits à la propriété intellectuelle découlant de la recherche;
  - que l'étudiant consacrera 20 % de son temps à l'entreprise;
  - que l'octroi du diplôme de l'étudiant ne sera pas retardé en raison de la confidentialité des résultats de la recherche.

Dates limites de présentation des demandes

Le CRSNG n'a fixé aucune date limite pour ce programme, mais l'université peut avoir fixé des dates limites internes. Pour obtenir plus de renseignements sur les dates limites fixées par les universités, communiquez avec le Bureau des études supérieures ou l'agent de liaison des bourses.

Quel est le processus?

1. Il incombe à l'université de s'assurer que les critères d'admissibilité et les normes d'excellence sont respectés.
2. Le bureau du doyen des études supérieures de l'université coordonne toutes les demandes de bourses ESII du CRSNG et fait parvenir les documents de mise en candidature, y compris les résumés des projets de recherche proposés, au CRSNG.
3. Un membre du corps professoral de l'université et un chercheur de l'entreprise participante superviseront conjointement le projet.
4. Le CRSNG examine les candidatures et sélectionne les candidats qui recevront une bourse. La bourse est accordée pour un projet de recherche précis auquel collaborent un étudiant, un directeur de travaux de l'université et une entreprise participante. Le projet idéal en est un qui correspond aux intérêts du membre du corps professoral, répond aux besoins de l'entreprise participante et met à profit les compétences de l'étudiant.
5. La bourse sera administrée par l'université.

Notification de décision

Le CRSNG fera part de sa décision à l'égard de l'octroi à la fois à l'étudiant et à l'université ayant proposé la candidature dans les deux mois suivant la date de réception des candidatures.

Date d'entrée en vigueur

Les bourses devraient normalement entrer en vigueur dans les trois mois suivant leur approbation par le CRSNG.

Paiement des bourses

Il incombe à l'université d'effectuer des versements réguliers au titulaire de la bourse.

Si vous ne détenez pas votre bourse pendant la totalité de la période de validité, le CRSNG réduira celle-ci en proportion.

Cessation des bourses

- Si vous ne répondez plus aux critères d'admissibilité en vigueur au moment où votre bourse a été approuvée, vous n'êtes plus admissible à cette bourse.
- Si votre entreprise d'accueil retire son appui financier à votre bourse, vous n'êtes plus admissible à cette bourse.

Dans les deux cas, veuillez aviser le CRSNG et le Bureau des études supérieures de votre université. Votre bourse sera annulée.

Rapports d'étape

Avant que le CRSNG n'autorise un paiement pour la deuxième année de la bourse, il doit avoir reçu du doyen des études supérieures un rapport d'étape à la fin de la première année de la bourse.

Ce rapport doit :

- confirmer que l'étudiant satisfait aux exigences du programme d'études supérieures;
- décrire les progrès réalisés par l'étudiant dans le cadre du projet de recherche;
- décrire le temps passé par l'étudiant à l'entreprise d'accueil ou participante;
- confirmer le maintien de l'aide financière de l'entreprise.

Certaines parties du rapport peuvent être rédigées par le doyen des études supérieures, l'étudiant, le directeur de travaux de l'université ou le représentant de l'entreprise (selon le cas).

Rapport final

Vers la fin de la deuxième année de votre bourse, vous recevrez un questionnaire de sondage que vous devrez remplir et retourner au CRSNG. Vous devrez également remettre une copie remplie du questionnaire à l'agent de liaison des bourses au bureau des études supérieures de votre université.

Ce rapport servira à cerner les projets qui ont remporté du succès en vue d'en faire la promotion, et contribuera à l'évaluation des prochaines demandes au Programme de bourses ESII présentées par l'étudiant ou l'entreprise. **Ne présentez pas un rapport technique.**

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Rétribution des étudiants aux cycles supérieurs effectuant des recherches dans le domaine des piles à combustible

Vous êtes admissible à ces suppléments seulement si vous avez reçu une bourse ES (ou ESII, si applicable).

Montant	Date limite	Modalités de demande
3 000 $ par mois pendant quatre mois	Communiquer avec le CRSNG	Formulaire 200
Personnes-ressources pour le programme		

Le CRSNG a lancé un programme d'enseignement coopératif dans le domaine de la recherche sur les piles à combustible comparable au Programme de bourses d'études supérieures à incidence industrielle (ESII). Les bourses procureront un appui financier à des diplômés hautement qualifiés en sciences et en génie pour qu'ils puissent bénéficier de stages de quatre mois dans des laboratoires appropriés du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) ou d'entreprises. L'aide reçue leur permettra d'acquérir une expérience pratique des problèmes et des enjeux en matière de R et D qui présentent un intérêt pour l'industrie.

La candidature de 12 étudiants sera retenue chaque année, de préférence des étudiants dont les travaux sont dirigés par des professeurs-chercheurs industriels œuvrant dans le domaine des piles à combustible. Les bourses seront de 3 000 $ par mois pendant quatre mois (le boursier ne pourra faire plus d'un stage par période de 12 mois). L'organisme industriel parrain ou l'institut du CNRC devra offrir un supplément au financement accordé par le CRSNG.

Veuillez consulter la description complète du programme.

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Niveau postdoctoral

Utilisez le formulaire 200 (et le formulaire 183C pour les CBI)

À qui s'adresse cette information?

Vous devez lire cette information si vous désirez présenter une demande de bourse postdoctorale. Les renseignements fournis et les types de bourses décrites s'appliquent **uniquement** aux candidats qui sont déjà titulaires d'un diplôme de doctorat ou qui l'obtiendront au cours de l'année à venir.

Bourses postdoctorales

Ces bourses fournissent un appui à un petit nombre de chercheurs très prometteurs qui en sont à un point tournant de leur carrière. Elles visent également à assurer un bassin de Canadiens hautement qualifiés qui possèdent des compétences de pointe en sciences et en recherche afin de les mettre à la disposition des secteurs industriel, gouvernemental et universitaire canadiens. On encourage par ailleurs les chercheurs autochtones qualifiés qui sont intéressés à s'inscrire au programme à présenter une demande (pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard, communiquez avec le CRSNG).

Suppléments aux bourses d'études supérieures

- Bourses de recherche du millénaire Canada-Royaume-Uni
- Suppléments aux bourses postdoctorales du ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO)
- Les Suppléments aux bourses postdoctorales en recherche nordique

---

Chercheurs-boursiers en milieu industriel (CBI)

Ces bourses fournissent une aide financière à de récents diplômés de doctorat poursuivant des travaux de recherche en milieu industriel.

Bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement canadien (RSLGC)

Ce programme offre à de jeunes scientifiques et ingénieurs d'avenir la possibilité de travailler avec des groupes de chercheurs ou des chefs de file dans les laboratoires et établissements de recherche du gouvernement canadien. Les bourses sont accordées pour un an avec possibilité de renouvellement pour une deuxième et troisième années, à la discrétion du ministère en question.

Bourses de recherche scientifique de l'OTAN

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) verse annuellement au CRSNG une subvention destinée à financer un petit nombre de bourses donnant l'occasion à la nouvelle génération de scientifiques et d'ingénieurs en provenance des pays partenaires de l'OTAN d'effectuer des recherches postdoctorales en sciences naturelles et en génie dans des universités canadiennes.

Bourses de la Société japonaise pour la promotion de la science (SJPS)

La Société japonaise pour la promotion de la science a mis sur pied un programme de bourses postdoctorales à l'intention des chercheurs de l'étranger. Ce programme offre à un nombre limité de jeunes chercheurs d'avenir l'occasion de faire de la recherche dans les universités japonaises et dans des établissements et laboratoires de recherche désignés. Le CRSNG est l'organisme chargé de choisir les candidats canadiens à ces bourses.

Programme d'appui aux professeurs universitaires (APU)

Le Programme d'APU vise à remédier au problème de sous-représentation des femmes et des Autochtones au sein du corps professoral en sciences naturelles et en génie en encourageant les universités canadiennes à nommer des chercheurs à fort potentiel faisant partie de ces groupes à des postes menant à la permanence en sciences et en génie.

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Bourses postdoctorales (BP)

Montant	Date limite	Modalités de demande
35 000 $ par année (pendant 2 ans)	15 novembre	Formulaire 200
Personnes-ressources pour le programme		

Quel type d'appui les bourses postdoctorales fournissent-elles?

Ces bourses fournissent un appui à un petit nombre de chercheurs très prometteurs qui en sont à un point tournant de leur carrière. Elles visent également à assurer un bassin de Canadiens hautement qualifiés qui possèdent des compétences de pointe en sciences et en recherche afin de les mettre à la disposition des secteurs industriel, gouvernemental et universitaire canadiens. On encourage par ailleurs les chercheurs autochtones qualifiés qui sont intéressés à s'inscrire au programme à présenter une demande (pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard, communiquez avec le CRSNG).

Êtes-vous admissible à une bourse postdoctorale?

Pour être admissible à une bourse postdoctorale, vous devez, à la date limite de l'année de la présentation de votre demande :

- être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- détenir ou prévoir obtenir un diplôme de doctorat dans l'un des domaines de recherche appuyés par le CRSNG.

De plus...

- Vous devez prévoir satisfaire à toutes les exigences de votre doctorat au plus tard le 1er janvier de l'année **suivant** l'annonce de votre bourse; ou
- Vous devez avoir satisfait à toutes les exigences de votre premier doctorat au plus **deux ans** avant la date limite de l'année à laquelle vous présentez votre demande.
    - Si vous avez acquis une expérience de travail pertinente dans le secteur industriel ou gouvernemental après l'obtention de votre diplôme de doctorat, le CRSNG prolongera cette période d'admissibilité à **trois ans**.
    - Si vous avez quitté le marché du travail et interrompu vos activités de recherche pour cause de maternité ou d'éducation d'un enfant pour une période d'au moins un an après l'obtention de votre diplôme de doctorat, le CRSNG prolongera cette période d'admissibilité à **six ans**.
- Vous pouvez détenir une seule bourse postdoctorale du CRSNG. Si le CRSNG ne vous accorde pas une bourse à votre première demande, vous pouvez présenter à nouveau une demande, à condition de répondre aux critères d'admissibilité.
- Vous ne pouvez présenter plus de **deux fois** une demande de bourse postdoctorale.

Quelle est la durée de la bourse?

Si vous comptez parmi les candidats dont la demande a été retenue, vous êtes admissible à l'octroi d'un appui qui ne dépassera pas 24 mois.

Pour être titulaire d'une bourse postdoctorale...

Vous devez :

- être engagé à temps plein dans la recherche au sein d'un établissement admissible;
- avoir satisfait à toutes les exigences de votre doctorat, comprenant la soutenance réussie de votre thèse et le dépôt de la version corrigée de cette dernière (selon les règlements de

votre université).

Où pouvez-vous détenir votre bourse?

Vous pouvez détenir votre bourse postdoctorale dans les établissements suivants :

- universités canadiennes;
- organismes de recherche provinciaux au Canada;
- autres laboratoires de recherche au Canada;
- universités et centres de recherche à l'étranger.

Toutefois, vous **ne pouvez pas** détenir votre bourse dans les laboratoires du gouvernement canadien et les laboratoires industriels du pays. Pour obtenir plus de renseignements sur la validité d'une bourse dans ces établissements, consultez Chercheurs-boursiers en milieu industriel et Bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement canadien.

De plus...

- Le CRSNG vous encourage à diversifier votre expérience en recherche et à détenir votre bourse dans des centres de recherche renommés, au Canada comme à l'étranger.
- Le CRSNG prendra en consideration votre demande en vue de détenir votre bourse à l'université où vous avez reçu votre diplôme de doctorat. Toutefois, comme cette pratique n'est habituellement pas permise, vous devrez fournir une justification convaincante pour que votre demande soit acceptée. Il peut s'agir de raisons familiales (p. ex., la carrière du conjoint) ou scientifiques (p. ex., l'accessibilité de l'appareillage spécialisé), qui peuvent rendre le changement d'université extrêmement difficile. Dans la mesure du possible, le CRSNG s'attend à ce que vous changiez de département ou de directeur de travaux, ou les deux, ou même d'université, s'il y en a plus d'une dans la même ville.
- Advenant que le CRSNG refuse votre justification, on vous recommande de suggérer un autre lieu de validité pour votre bourse postdoctorale.
- Vous pouvez détenir une bourse postdoctorale à l'étranger seulement si vous avez obtenu (ou prévoyez obtenir avant l'entrée en vigueur de votre bourse) un diplôme de doctorat d'une université canadienne.

Comment pouvez-vous présenter une demande?

Pour présenter une demande, vous devez remplir le formulaire 200, Demande de bourse du CRSNG, auquel vous joindrez des pièces justificatives.

Date limite de présentation des demandes

Votre demande doit parvenir au CRSNG au plus tard le **15 novembre**. Les demandes reçues après cette date seront refusées. Rappelez-vous que le département de votre université actuelle ou ancienne doit remplir une partie de votre demande; vous devrez donc respecter les date limites imposées par le département.

Modalités d'examen des demandes et critères de sélection

Les comités de sélection des bourses du CRSNG examinent toutes les demandes de bourses postdoctorales. Les comités recommandent l'octroi de bourses aux candidats qu'ils jugent les plus qualifiés. Les six catégories principales sont les suivantes :

- génie;
- informatique et mathématiques;
- physique et chimie;
- sciences de la Terre et écologie;
- biologie cellulaire et moléculaire;
- sciences de la vie et psychologie.

Les comités évaluent et choisissent les candidats à une bourse postdoctorale en fonction des critères suivants (la pondération figure entre parenthèses) :

- **Excellence universitaire (15)**
  - le dossier universitaire du candidat;
  - les bourses et autres appuis détenus;
  - la durée des études antérieures du candidat.

- **Aptitude ou potentiel en recherche (60)**
  - la qualité des contributions à la recherche et au développement;
  - la pertinence de l'expérience de travail et de la formation universitaire du candidat par rapport au domaine de recherche proposé;
  - l'importance, la faisabilité et le mérite de la recherche proposée, et la justification du lieu de validité;
  - le sens critique;
  - la capacité d'utiliser les compétences et d'appliquer les connaissances;
  - le jugement;
  - l'originalité;
  - l'initiative et l'autonomie;
  - l'enthousiasme pour la recherche;
  - la détermination et la capacité de terminer des projets dans des délais raisonnables.
- **Aptitudes à la communication (10)**
  Capacité ou potentiel de communiquer des concepts scientifiques de manière claire et logique sous forme écrite ou orale; cela peut notamment comprendre :
  - la qualité de présentation de la demande;
  - la participation à la rédaction de publications;
  - les prix obtenus pour des présentations orales ou des articles.
- **Aptitudes à la direction et entregent (15)**
  Interactions et collaborations professionnelles et parascolaires pertinentes; cela peut notamment comprendre :
  - le mentorat;
  - l'enseignement;
  - l'expérience en supervision;
  - la gestion de projet;
  - la présidence d'un comité;
  - l'organisation de conférences et de réunions;
  - l'élection à des postes.

Notification de décision

Le CRSNG annoncera les résultats du concours en mars et fera part de sa décision par écrit à tous les candidats. Le CRSNG ne communiquera aucune décision par téléphone.

Les candidats retenus recevront un avis d'octroi et devraient consulter le *Guide des boursiers* du CRSNG pour obtenir de plus amples renseignements. Cette publication fournit des instructions sur la façon d'obtenir les paiements et des renseignements sur les règlements régissant la bourse.

Le CRSNG pourra également publier le nom des titulaires d'une bourse dans ce site Web. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Appui de l'industrie

Si vous détenez votre bourse dans une université canadienne, le CRSNG vous encourage à entreprendre des travaux de recherche en collaboration avec l'université et des organismes industriels canadiens. Les activités entreprises en collaboration doivent recevoir l'appui de l'université. Vous pouvez accepter un supplément d'un organisme industriel à votre bourse.

Date d'entrée en vigueur

Votre bourse peut entrer en vigueur en tout temps entre le 1er avril de l'année d'octroi de la bourse et le 15 janvier de l'année suivante. Avant de vous prévaloir de votre bourse, vous devez satisfaire à toutes les exigences du doctorat (y compris la soutenance de thèse et l'approbation de toute modification qui doit y être apportée).

Pouvez-vous reporter votre bourse?

Vous pouvez reporter l'entrée en vigueur d'une bourse postdoctorale pour un maximum de trois ans pour les motifs suivants uniquement : congé de maternité, congé pour élever des enfants, congé de maladie ou obligations familiales liées à des soins de santé. Le CRSNG approuve les demandes de report de bourse au cas par cas.

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Suppléments aux bourses postdoctorales

Vous êtes admissible à ces suppléments seulement si vous avez reçu une bourse BP (ou CBI, si applicable).

Pour présenter une demande de supplément aux bourses d'études postdoctorales (BP), veuillez lire les sections suivantes afin de connaître les types de suppléments disponibles et de déterminer votre admissibilité. Dans ces sections, vous trouverez également des renseignements sur le montant des suppléments, les modalités de demande, les personnes-ressources et les critères de sélection.

Si vous êtes admissible à l'un de ces suppléments et désirez présenter une demande, veuillez remplir la section intitulée « Consentement » à l'annexe 3 du formulaire 200, Demande de bourse du CRSNG.

Supplément	Domaine de recherche	Montant ($)	Nbre d'années
Bourses de recherche du millénaire Canada-Royaume-Uni	Personnes se prévalant de leur BP au Royaume-Uni	5 000 $	2 ans
Suppléments aux bourses postdoctorales du ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO)	Sciences halieutiques, sciences aquatiques et sciences de la mer	7 500 $	1 an
Les Suppléments aux bourses postdoctorales en recherche nordique	Recherche nordique	5 000 $	2 ans

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Bourses de recherche du millénaire Canada-Royaume-Uni

Vous êtes admissible à ce supplément seulement si vous avez reçu une bourse BP (ou CBI, si applicable).

Montant	Date limite	Modalités de demande
5 000 $ / deux années	Même que BP	Formulaire 200
Personnes-ressources pour le programme		

Suppléments à l'intention des titulaires d'une bourse postdoctorale du CRSNG

En mai 1998, une entente de coopération scientifique a été conclue entre le CRSNG et la Royal Society of London. En vertu de cette entente, le CRSNG accordera, par voie de concours, **jusqu'à dix suppléments de 5 000 $ par année pendant deux ans aux candidats retenus au concours de bourses postdoctorales qui ont choisi le Royaume-Uni comme lieu de validité de leur bourse**.

Quel est l'objectif de ce supplément?

Ces bourses visent :

- à encourager les efforts de recherche conjoints entre le Royaume-Uni et le Canada;
- à faciliter le mouvement des chercheurs et ingénieurs entre les deux pays.

Êtes-vous admissible à un supplément?

Pour être titulaire de ce supplément, vous devez :

- être titulaire d'une BP du CRSNG;
- détenir votre BP dans un établissement du Royaume-Uni.

On s'attend à ce que les candidats aient établi des rapports avec un établissement de recherche du Royaume-Uni et aient convenu d'un programme de recherche provisoire, au moment de présenter leur demande.

Quel type d'appui ces suppléments fournissent-ils?

Jusqu'à dix bourses de 5 000 $ par année pendant deux ans seront décernées aux candidats retenus qui se prévaudront de leur bourse au Royaume-Uni. Ces fonds sont destinés à dédommager les candidats des frais de relogement et de séjour au Royaume-Uni.

Comment pouvez-vous présenter une demande?

Toutes les candidatures présentées au concours de bourses postdoctorales qui indiquent le Royaume-Uni comme lieu de validité de la bourse seront prises en considération en vue de ce supplément. Le CRSNG déterminera les candidats retenus en s'appuyant sur les évaluations des comités de sélection des bourses.

Notification de décision

Le CRSNG fera part de sa décision aux candidats retenus en avril.

Suppléments aux bourses postdoctorales du ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO)

Vous êtes admissible à ce supplément seulement si vous avez reçu une bourse BP (ou CBI, si applicable).

Montant	Date limite	Modalités de demande
7 500 $ / 1 an	Même que BP	Formulaire 200
Personnes-ressources pour le programme		

Quel est l'objectif de ce supplément?

Les suppléments aux bourses postdoctorales du ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO) visent à :

- promouvoir la recherche en sciences halieutiques, en sciences aquatiques et en sciences de la mer au Canada;
- encourager les stagiaires postdoctoraux à entreprendre des travaux de recherche dans des domaines d'intérêt pour Pêches et Océans Canada et à soutenir ces stagiaires;
- augmenter les interactions entre le MPO et les universités canadiennes dans le domaine de la recherche
- favoriser la formation de candidats susceptibles d'occuper un jour un emploi au sein du MPO.

Êtes-vous admissible à un supplément?

Pour détenir ce supplément, vous devez être titulaire d'une bourse postdoctorale du CRSNG et mener, ou prévoir mener, des travaux de recherche en sciences halieutiques, en sciences aquatiques ou en sciences de la mer, ou encore dans un domaine lié aux technologies ou à l'information qui a une application directe en sciences halieutiques, en sciences aquatiques ou en sciences de la mer.

Si vous recevez un supplément, il se peut que vous soyez appelé à discuter de votre recherche avec un scientifique du MPO ou à faire un exposé à l'un des établissements de recherche du MPO. En outre, le MPO pourrait, dans la mesure du possible, vous donner accès à ses installations de recherche et aux services de ses conseillers scientifiques.

De plus, vous devez présenter une brève description (300 mots) qui indique comment votre projet s'inscrit dans un programme de recherche en sciences halieutiques, en sciences aquatiques ou en sciences de la mer, ou encore dans un domaine lié aux technologies ou à l'information qui a une application directe en sciences halieutiques, en sciences aquatiques ou en sciences de la mer.

Quel type d'appui ces suppléments fournissent-ils?

Ces suppléments offrent un appui financier aux stagiaires postdoctoraux de fort calibre qui mènent des travaux de recherche en sciences halieutiques, en sciences aquatiques ou en sciences de la mer ou encore dans un domaine lié aux technologies ou à l'information qui a une application directe en sciences halieutiques, en sciences aquatiques ou en sciences de la mer. Le MPO offre un nombre maximal de 10 suppléments par année.

Montant du supplément

Les candidats retenus recevront un supplément de bourse de 7 500 $. Ce dernier est accordé pour une période d'un an seulement; il pourra cependant être renouvelé selon le rendement fourni et les critères d'admissibilité qui prévaudront à l'avenir.

Modalités d'examen des demandes

Après avoir annoncé les résultats du concours de bourses postdoctorales, le CRSNG fera parvenir au MPO les demandes des candidats retenus.

Si le nombre de candidats excède le nombre de suppléments offerts, le MPO évaluera les demandes de bourse postdoctorale et de supplément et choisira les candidats qui répondent le mieux à ce qui figure dans la section ***Quel est l'objectif de ce supplément?*** Toutes les décisions prises à la suite de la sélection sont finales.

Notification de décision

Le MPO choisira les candidats et communiquera avec eux pour les informer des résultats. Les suppléments seront versés aux candidats retenus ou à leur établissement d'enseignement directement par le MPO.

Pour obtenir plus de renseignements sur ce supplément, adressez-vous à :

Sherry E. H. Niven
Conseillère principale - Partenariats scientifiques
Pêches et Océans Canada
Institut océanographique de Bedford
C. P. 1006, Dartmouth (N.-É.) B2Y 4A2
Téléphone : (902) 426-3246
Télécopieur : (902) 426-6695
Courriel : nivens@dfo-mpo.gc.ca

Les Suppléments aux bourses postdoctorales en recherche nordique

Quel est l'objectif de ces suppléments?

Ces suppléments, qui sont une initiative du Groupe de travail sur la recherche nordique établi par le CRSNG et le CRSH, sont destinés aux stagiaires qui poursuivent des études dans le Nord canadien[1]. Ces suppléments visent :

- à encourager la recherche dans le Nord;
- à couvrir le coût élevé de la recherche dans le Nord (p. ex., délivrance de permis, déplacements);
- à promouvoir la formation de personnel hautement qualifié en recherche nordique;
- à accroître les contacts entre la communauté des chercheurs et les collectivités du Nord.

Êtes-vous admissible à un supplément?

Au moment où vous présentez une demande de supplément aux bourses postdoctorales, vous devez mener des recherches dans le Nord, ou prévoir en mener.

Quel type d'appui ce supplément fournit-il?

Ces suppléments offrent un appui financier aux stagiaires de fort calibre qui mènent des travaux de recherche, en totalité ou en partie, exigent de se rendre dans le Nord. Au plus 6 suppléments seront octroyés chaque année.

Montant du supplément

Si vous êtes parmi les candidats retenus, le CRSNG vous offrira un supplément de 5 000 $ par année renouvelable aussi longtemps que vous détiendrez votre bourse postdoctorale du CRSNG et que vous continuerez de mener des recherches dans le Nord.

Comment pouvez-vous présenter une demande?

Afin que votre candidature à ce supplément soit prise en considération, vous devez rédiger un court texte (maximum de 300 mots) justifiant votre demande de supplément par rapport aux objectifs du supplément tels qu'ils sont décrits précédemment. Joignez ce texte à votre demande de bourse BP.

Modalités d'examen des demandes

Après avoir annoncé les résultats du concours de bourses postdoctorales, un comité évaluera les demandes et recommandera les candidats admissibles qui sont jugés les plus qualifiés et qui ont fourni la meilleure justification.

Notification de décision

Le CRSNG choisira les candidats et annoncera les résultats de sa sélection dans les deux mois suivant l'annonce des résultats de son concours de bourses postdoctorales.

Paiement

Le CRSNG administrera le paiement du supplément en s'assurant que les personnes qui reçoivent ce supplément demeurent titulaires d'une bourse postdoctorale du CRSNG et qu'elles satisfont aux

exigences des suppléments aux bourses postdoctorales en recherche nordique.

Pour obtenir plus de renseignements

Si vous avez besoin de plus de renseignements, veuillez communiquer avec :
Carmen Gervais
CRSNG
Tél. : 995-5579
Courriel: carmen.gervais@crsng.ca

---

[1] En ce qui concerne ce programme, le nord du Canada est défini comme le territoire terrestre et océanique au nord de la limite méridionale du pergélisol discontinu, du nord de la Colombie-Britannique au nord du Labrador.

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Bourses d'études supérieures à incidence industrielle (ESII)

Montant	Date limite	Modalités de demande
13 800 $ par année (pendant 2 ans) plus la contribution de l'entreprise de 5 500 $ au minimum par année	Aucune date limite imposée par le CRSNG (l'université peut toutefois imposer une date limite)	Formulaire 200

Personnes-ressources pour le programme

Quel type d'appui ces bourses fournissent-elles?

Les bourses d'études supérieures à incidence industrielle (ESII) fournissent une aide financière à des étudiants hautement qualifiés aux cycles supérieurs en sciences et en génie. Cette aide leur permet d'acquérir une expérience de recherche en industrie tout en poursuivant des études supérieures au Canada. Ces bourses visent à inciter les étudiants à envisager une carrière en recherche dans l'industrie, où ils pourront contribuer à la consolidation de l'innovation canadienne.

Êtes-vous admissible à une bourse?

Pour être admissible à une bourse, vous devez :

- être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- détenir un diplôme en sciences ou en génie d'une université qui est reconnue par le CRSNG;
- détenir une attestation du doyen des études supérieures indiquant que votre dossier universitaire pour les deux dernières années d'études terminées est de première classe (moyenne cumulative de A) (reportez-vous à la remarque ci-après pour obtenir plus de renseignements);
- poursuivre des études supérieures à temps plein en sciences naturelles ou en génie dans une université canadienne admissible, conformément aux règlements en vigueur à l'université.

Remarque
Si votre moyenne est légèrement en-dessous de celle exigée pour la première classe, mais que vous possédez d'autres compétences et de l'expérience pertinentes par rapport au projet de recherche, l'université (en votre nom) peut faire une demande d'exception à cette règle.

Pour déterminer votre admissibilité au Programme de bourses ESII, le CRSNG tiendra compte de toutes les études supérieures terminées dans les disciplines appuyées par le CRSNG. On calculera **deux** sessions d'études à temps partiel aux cycles supérieurs comme l'équivalent d'**une** session d'études à temps plein à la date de présentation de votre candidature.

Le CRSNG accorde un appui financier d'une durée d'au plus quatre ans aux cycles supérieurs dans le cas d'une bourse ES ou ESII, ou d'une combinaison de ces bourses. Puisque ces bourses sont considérées comme équivalentes, un appui financier d'au plus **24** mois pourra être assuré à chacun de ces niveaux.

Si vous poursuivez des études supérieures à temps partiel en sciences naturelles ou en génie dans une université canadienne admissible, vous serez admissible à un appui financier de 48 mois d'un montant équivalent à la moitié de la valeur normale de la bourse, c'est-à-dire 6 900 $ par année.

Qui n'est pas admissible?

Vous **n'êtes pas** admissible à une bourse si vous êtes à la propédeutique d'un programme d'études ou d'un diplôme universitaire.

Quelles entreprises sont admissibles à une participation?

Il n'existe aucun processus formel pour déterminer l'admissibilité d'une entreprise au Programme de bourses ESII, et l'admissibilité du partenaire parrain est déterminée au cas par cas. La qualité de l'interaction entre l'étudiant et l'entreprise collaboratrice, ainsi que la manière dont le projet de recherche de l'étudiant bénéficiera de cette interaction, représente le principal critère de participation.

Les organismes admissibles comprennent les entreprises privées œuvrant dans le domaine de la R et D au Canada, les groupes industriels ainsi que certaines sociétés de services publics et des fournisseurs d'hydroélectricité provinciaux. Des entreprises étrangères seront prises en considération si l'interaction entre l'étudiant et l'entreprise est assurée. Les entreprises en démarrage ou les entreprises dérivées doivent posséder leurs propres installations de recherche qui ne sont pas rattachées à l'université. Les sociétés d'État seront également prises en considération, à condition qu'elles soient exploitées comme des entreprises à but lucratif régulières ou qu'elles soient administrées selon le principe de récupération des coûts. Par contre, les administrations publiques municipales, provinciales et fédérales ainsi que les autres établissements à but non lucratif dont une partie importante du budget d'exploitation provient de fonds publics **ne sont pas** admissibles.

En cas de doute quant à l'admissibilité d'une entreprise, il est recommandé de fournir les renseignements pertinents au CRSNG avant d'acheminer la demande, et ce, afin de confirmer l'admissibilité.

Il faut également souligner que le Programme de bourses ESII ne peut pas appuyer les étudiants dont le directeur de travaux a personnellement un lien financier avec l'entreprise. Le directeur de travaux est tenu de déclarer tout conflit d'intérêts et de suivre les lignes directrices de l'université en matière de conflits d'intérêts.

Quels types de bourses sont offertes?

Les bourses d'études supérieures à incidence industrielle se divisent en deux catégories : **ESII 1** et **ESII 2** (temps partiel : voir note précédente).

- **ESII 1**

  Cette bourse est d'une durée maximale de 24 mois et doit être détenue durant les trois premières années d'études supérieures.

  À la date où le CRSNG reçoit votre candidature, vous :

  - devez prévoir entreprendre ou avoir entrepris votre première année d'études supérieures;
  - ne devez pas être inscrit à un programme d'études supérieures depuis plus de 16 mois.

  La durée d'une bourse ESII 1 ne dépassera pas le 28e mois de votre programme de maîtrise. Si vous êtes choisi et que vous avez déjà terminé l'équivalent de plus de quatre mois d'études à temps plein d'un programme de maîtrise au moment de vous prévaloir de votre bourse, on retranchera de la durée normale de validité de 24 mois de votre bourse le nombre de mois d'études terminés en sus des quatre premiers au moment de l'entrée en vigueur de la bourse.

- **ESII 2**

  Cette bourse est d'une durée maximale de 24 mois et doit être détenue pendant les troisième et quatrième années ou les quatrième et cinquième années d'études supérieures. Vous êtes admissible à ce type de bourse seulement si vous êtes inscrit ou vous prévoyez vous inscrire à un programme de doctorat.

  À la date où le CRSNG reçoit votre candidature, vous :

- devez avoir terminé **au moins** 13 mois d'études supérieures à temps plein, mais **pas plus de** 42 mois, (ou l'équivalent, y compris des études de maîtrise ou de doctorat) dans un domaine de recherche appuyé par le CRSNG. La durée de la bourse ne dépassera pas le 60e mois de votre programme d'études supérieures, et il doit rester au moins une année au programme d'études supérieures pour lequel vous avez reçu une bourse.

Valeur des bourses

Le CRSNG remettra une bourse de **13 800 $** par année à votre université. De plus, l'entreprise qui vous parraine devra verser une contribution en espèces d'**au moins** 5 500 $ par année à l'université, sous forme de fonds de bourse d'études, pour vous appuyer (l'entreprise ne devrait pas vous rémunérer directement). Même si le CRSNG **ne peut** vous verser plus de 13 800 $, l'entreprise **peut** fournir **plus de** 5 500 $ pour vous appuyer ou appuyer votre projet. Par conséquent, la bourse est d'une valeur minimale de 19 300 $. Les titulaires d'une bourse ESII peuvent être admissibles à certains suppléments aux bourses d'études supérieures (consultez à cet égard le Sommaire des bourses). Pour un étudiant à temps partiel, la contribution de la compagnie doit représenter au minimum 2 750 $ par année.

Où pouvez-vous détenir votre bourse?

Vous pouvez détenir votre bourse uniquement à l'université ayant proposé votre candidature. Toutefois, pour remplir les conditions de votre bourse, vous devez consacrer au moins 20 % de votre temps à l'entreprise qui vous parraine afin de vous consacrer à des activités de recherche liées à votre projet de thèse. Vous **devez** indiquer les renseignements sur l'interaction prévue avec l'entreprise dans le « résumé de la recherche proposée » du formulaire de demande (formulaire 200). Si vous **ne pouvez pas** passer le temps de recherche obligatoire à l'entreprise, vous devez avoir une interaction équivalente avec l'entreprise qui permet d'atteindre les objectifs du programme et décrire en détail celle-ci au moment de présenter votre demande.

Assurez-vous de tenir un registre du temps passé à l'entreprise afin de pouvoir le présenter sur demande au CRSNG.

Comment pouvez-vous présenter une demande?

Veuillez communiquer avec le Bureau des études supérieures de votre université, à qui il revient de présenter les mises en candidature au CRSNG. Une mise en candidature doit comprendre :

- le formulaire 200, Demande de bourse du CRSNG;
- les relevés de notes officiels sur lesquels figure la moyenne pondérée cumulative (MPC);
- le nom du directeur de travaux à l'université et du superviseur à l'entreprise (les participants à l'université doivent déclarer tout conflit d'intérêts et ne doivent avoir aucun lien financier personnel avec l'entreprise; l'université doit confirmer que ses lignes directrices en matière de conflits d'intérêts sont respectées);
- des renseignements sur l'entreprise parraineuse, advenant qu'ils soient nécessaires pour déterminer l'admissibilité au programme;
- une description des installations de recherche auxquelles l'étudiant aura accès;
- une description détaillée de l'interaction prévue avec l'entreprise parraineuse;
- la confirmation du doyen des études supérieures attestant de l'admission à temps partiel ou temps plein de l'étudiant au programme d'études proposé;
- une attestation signée par l'université, l'entreprise, l'étudiant et le directeur des travaux de l'université, qui confirme :
    - l'engagement financier de l'entreprise à l'égard de la bourse (temps plein : au moins 5 500 $ par année pendant deux ans);
    - les droits à la propriété intellectuelle découlant de la recherche;
    - que l'étudiant consacrera 20 % de son temps à l'entreprise;
    - que l'octroi du diplôme de l'étudiant ne sera pas retardé en raison de la confidentialité des résultats de la recherche.

Dates limites de présentation des demandes

Le CRSNG n'a fixé aucune date limite pour ce programme, mais l'université peut avoir fixé des dates limites internes. Pour obtenir plus de renseignements sur les dates limites fixées par les universités, communiquez avec le Bureau des études supérieures ou l'agent de liaison des bourses.

Quel est le processus?

1. Il incombe à l'université de s'assurer que les critères d'admissibilité et les normes d'excellence sont respectés.
2. Le bureau du doyen des études supérieures de l'université coordonne toutes les demandes de bourses ESII du CRSNG et fait parvenir les documents de mise en candidature, y compris les résumés des projets de recherche proposés, au CRSNG.
3. Un membre du corps professoral de l'université et un chercheur de l'entreprise participante superviseront conjointement le projet.
4. Le CRSNG examine les candidatures et sélectionne les candidats qui recevront une bourse. La bourse est accordée pour un projet de recherche précis auquel collaborent un étudiant, un directeur de travaux de l'université et une entreprise participante. Le projet idéal en est un qui correspond aux intérêts du membre du corps professoral, répond aux besoins de l'entreprise participante et met à profit les compétences de l'étudiant.
5. La bourse sera administrée par l'université.

Notification de décision

Le CRSNG fera part de sa décision à l'égard de l'octroi à la fois à l'étudiant et à l'université ayant proposé la candidature dans les deux mois suivant la date de réception des candidatures.

Date d'entrée en vigueur

Les bourses devraient normalement entrer en vigueur dans les trois mois suivant leur approbation par le CRSNG.

Paiement des bourses

Il incombe à l'université d'effectuer des versements réguliers au titulaire de la bourse.

Si vous ne détenez pas votre bourse pendant la totalité de la période de validité, le CRSNG réduira celle-ci en proportion.

Cessation des bourses

- Si vous ne répondez plus aux critères d'admissibilité en vigueur au moment où votre bourse a été approuvée, vous n'êtes plus admissible à cette bourse.
- Si votre entreprise d'accueil retire son appui financier à votre bourse, vous n'êtes plus admissible à cette bourse.

Dans les deux cas, veuillez aviser le CRSNG et le Bureau des études supérieures de votre université. Votre bourse sera annulée.

Rapports d'étape

Avant que le CRSNG n'autorise un paiement pour la deuxième année de la bourse, il doit avoir reçu du doyen des études supérieures un rapport d'étape à la fin de la première année de la bourse.

Ce rapport doit :

- confirmer que l'étudiant satisfait aux exigences du programme d'études supérieures;
- décrire les progrès réalisés par l'étudiant dans le cadre du projet de recherche;
- décrire le temps passé par l'étudiant à l'entreprise d'accueil ou participante;
- confirmer le maintien de l'aide financière de l'entreprise.

Certaines parties du rapport peuvent être rédigées par le doyen des études supérieures, l'étudiant, le directeur de travaux de l'université ou le représentant de l'entreprise (selon le cas).

Rapport final

Vers la fin de la deuxième année de votre bourse, vous recevrez un questionnaire de sondage que vous devrez remplir et retourner au CRSNG. Vous devrez également remettre une copie remplie du questionnaire à l'agent de liaison des bourses au bureau des études supérieures de votre université.

Ce rapport servira à cerner les projets qui ont remporté du succès en vue d'en faire la promotion, et contribuera à l'évaluation des prochaines demandes au Programme de bourses ESII présentées par l'étudiant ou l'entreprise. **Ne présentez pas un rapport technique.**

Bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement canadien (RSLGC)

Montant	Date limite	Modalités de demande
36 785 $ par année (un an, renouvelable jusqu'à deux autres années)	Aucune	Formulaire 200
Personnes-ressources pour le programme		

Pour obtenir plus de renseignements sur ce programme, veuillez consulter *Bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement canadien*, disponible auprès des bureaux des subventions de recherche des universités et du CRSNG.

Quel type d'appui ce programme fournit-il?

Ce programme offre à de jeunes scientifiques et ingénieurs d'avenir la possibilité de travailler avec des groupes de chercheurs ou des chefs de file dans les laboratoires et établissements de recherche du gouvernement canadien. Les bourses sont accordées pour un an avec possibilité de renouvellement pour une deuxième et troisième années, à la discrétion du ministère en question.

Les bourses peuvent être valides dans les ministères et organismes suivants (certains changements peuvent être apportés à cette liste) :

Agence canadienne d'inspection des aliments

Agence spatiale canadienne

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Conseil national de recherches du Canada

Défense nationale

Environnement Canada

Industrie Canada Communications

Pêches et Océans

Ressources naturelles Canada

Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts

Santé Canada

Êtes-vous admissible?

Les candidats doivent avoir obtenu un diplôme de doctorat ou être sur le point d'en obtenir un (consultez *Bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement canadien*); d'une université reconnue avant de se prévaloir de leur bourse. Ils ne devraient pas avoir reçu leur diplôme de doctorat plus de cinq ans avant la date de présentation de leur demande.

Dates limites de présentation des demandes

Aucune date limite n'est fixée pour ce programme; les demandes sont traitées et examinées dès leur réception.

Annonce des résultats du concours

Les résultats du concours seront annoncés environ trois mois après la réception des demandes complètes.

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Bourses en sciences de l'OTAN

Veuillez prendre note que, des trois types de bourses offertes par l'OTAN, seule la bourse du niveau avancé est accordée au Canada.

Montant	Date limite	Pour faire une demande
33 000 $ par année (jusqu'à deux ans)	1er octobre*	Formulaire 200
Personnes-ressources pour le programme		

* Les candidats doivent présenter leur demande avant la date limite antérieure fixée par l'université.

Objectifs

Les bourses de recherche scientifique de l'OTAN ont pour but de donner l'occasion à la nouvelle génération de scientifiques et d'ingénieurs en provenance des pays partenaires de l'OTAN d'effectuer des recherches postdoctorales en sciences naturelles et en génie dans des universités canadiennes.

Description

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) verse annuellement au CRSNG une subvention destinée à financer un petit nombre de bourses à de nouveaux titulaires d'un diplôme de doctorat en provenance des pays suivants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Lettonie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Lituanie, Moldavie, Ouzbékistan, Pologne, République kirghize, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Russie, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

Les bourses de recherche scientifique de l'OTAN sont valides dans toute université canadienne offrant des installations et un environnement de recherche permettant la conduite des activités de recherche proposées. Les titulaires d'une bourse doivent travailler sous la direction d'un membre du corps professoral universitaire qui est titulaire d'une subvention du CRSNG (recherche, stratégique, R et D coopérative) ou d'un poste de professeur-chercheur industriel au moment de la mise en candidature.

À compter de 2001, le CRSNG offrira des bourses à incidence industrielle de l'OTAN. Ces bourses visent à familiariser les scientifiques provenant des pays partenaires avec l'économie de marché et la recherche industrielle. Les bourses à incidence industrielle de l'OTAN et les bourses de recherche scientifique de l'OTAN sont soumises aux mêmes conditions d'admissibilité (voir la section ci-après). Les bourses seront détenues dans une université canadienne (le boursier travaillera sous la direction d'un titulaire d'une subvention du CRSNG). Par ailleurs, on s'attend à ce que les boursiers consacrent au moins 20 % de leur temps à des activités qui sont liées à leur projet de recherche et menées au sein d'une entreprise participante. Une entreprise est autorisée à coparrainer un boursier si elle satisfait aux conditions suivantes : être constituée en vertu d'une loi fédérale ou provinciale du Canada ou appartenir entièrement à des intérêts canadiens; poursuivre un but lucratif; mener des activités de R et D axées dans une large mesure sur la technologie issue des sciences naturelles ou du génie; et disposer d'installations de recherche adéquates (p. ex., laboratoires, matériel informatique) dans son enceinte. Dans la mesure du possible, on accordera la priorité aux PME.

Durée des bourses

Les bourses sont accordées pour une période de six mois, d'un an ou de deux ans. Le financement sera accordé sous réserve de progrès satisfaisants et de la disponibilité des fonds. Les candidats ne peuvent détenir plus d'une bourse de recherche scientifique de l'OTAN accordée par le CRSNG.

Valeur des bourses

Les bourses de recherche scientifique de l'OTAN comprennent une somme annuelle de 28 000 $CAN (calculée au prorata pour les bourses d'une durée de six mois). L'établissement d'accueil (le partenaire industriel dans le cas des bourses à incidence industrielle) doit verser une contribution supplémentaire de 5 000 $ calculée sur une année afin que la bourse atteigne au total 33 000 $ par an. Une indemnité de déplacement est également accordée aux boursiers. La famille du boursier (c.-à-d. conjoint et enfants à charge) peut avoir droit à une indemnité de déplacement seulement si la bourse est détenue pendant au moins une année.

Ces bourses sont soumises à l'impôt canadien sur le revenu.

Les boursiers sont censés retourner dans leur pays à la fin de leur période de validité de la bourse.

Admissibilité

Les candidats doivent être citoyens de l'un des pays susmentionnés; ils ne doivent pas être citoyens canadiens ni résidents permanents du Canada.

Les candidats doivent entreprendre des recherches postdoctorales à temps plein dans un domaine appuyé par le CRSNG et travailler sous la direction d'un titulaire d'une subvention du CRSNG.

Les candidats doivent détenir ou prévoir avoir obtenu au moment de l'entrée en vigueur de la bourse un diplôme de doctorat d'une université étrangère reconnue dans un des domaines de recherche appuyés par le CRSNG. Ils doivent avoir obtenu leur premier diplôme de doctorat, ou l'équivalent, au plus deux ans avant la date limite de présentation des demandes de l'année visée.

Pour les candidats qui ont quitté le marché du travail et cessé la recherche active pendant au moins un an après l'obtention du diplôme de doctorat pour cause de maternité ou pour élever des enfants, la période d'admissibilité fixée par le CRSNG est prolongée et atteint six ans.

On accordera la priorité à la nouvelle génération de chercheurs plutôt qu'aux chercheurs établis. Les candidats qui ont fait une demande de bourse de recherche scientifique de l'OTAN au CRSNG à deux reprises auparavant ne sont pas admissibles à la présentation d'une troisième demande.

Les titulaires d'une bourse doivent pouvoir évoluer efficacement dans un milieu de travail qui est soit anglophone, soit francophone.

Les candidats qui fréquentent déjà une université canadienne ne peuvent présenter une demande de bourse pour ce même établissement.

Présentation des demandes

Les candidats ne peuvent pas présenter une demande directement au CRSNG; ils doivent être mis en candidature par le directeur de travaux proposé et l'université d'accueil. Les candidats intéressés doivent communiquer avec l'université où ils voudraient détenir une bourse afin de connaître la date limite de présentation d'une demande de bourse de recherche scientifique de l'OTAN à cette université. Le concours n'a lieu qu'une seule fois par année. Les universités canadiennes doivent faire parvenir, au CRSNG, leurs mises en candidature pour les bourses de recherche scientifique au plus tard le 1er octobre.

Pour présenter une demande, les candidats doivent fournir les documents suivants au directeur de travaux proposé assez tôt pour qu'il puisse respecter la date limite de l'université :

- la Demande de bourse du CRSNG (formulaire 200);
- une copie du diplôme de doctorat, ou l'équivalent.

Les candidats qui n'ont pas satisfait à toutes les exigences de leur diplôme au moment de la demande doivent présenter une lettre du directeur de département indiquant la date prévue d'obtention du diplôme de doctorat.

Le candidat ne doit être mis en candidature que par une seule université canadienne, laquelle devra être indiquée dans la demande.

Le directeur de travaux proposé à l'université canadienne devra présenter au CRSNG la mise en candidature à une bourse de recherche scientifique de l'OTAN (voir les instructions du formulaire 200).

Dans le cas des bourses à incidence industrielle, l'entreprise participante doit présenter une lettre confirmant sa contribution, décrivant les installations de recherche auxquelles le boursier aura accès et indiquant le nom du superviseur proposé au sein de l'entreprise.

Chaque université (par l'intermédiaire du bureau de la recherche universitaire ou de tout autre bureau autorisé) choisira les candidatures qu'elle juge de qualité suffisante pour les proposer au CRSNG. Il n'y a aucune limite quant au nombre de demandes. Les départements qui proposent plus d'une candidature doivent les classer par ordre de priorité.

Examen des demandes et critères de sélection

Les demandes de bourses de recherche scientifique et de bourses à incidence industrielle de l'OTAN sont évaluées dans le cadre du même concours.

Les demandes sont évaluées selon les critères suivants :

- l'aptitude et le potentiel du candidat à la recherche, comme le démontrent son expérience en recherche ou autre expérience technique et ses contributions à la recherche et développement[1], ainsi que les commentaires du directeur de travaux actuel (annexe 1 du formulaire 200);
- le mérite du programme de recherche proposé;
- la pertinence du choix du lieu de validité de la bourse (y compris de l'organisme industriel, s'il y a lieu) ainsi que du directeur de travaux ou du superviseur pour mener à bien le programme de recherche proposé;
- la possibilité d'une collaboration à long terme et les retombées éventuelles pour l'université, le Canada et le boursier;
- l'aptitude du candidat pour la communication.

On accordera la priorité aux candidats qui n'ont jamais reçu une bourse du niveau avancé de l'OTAN dans un autre pays de l'OTAN et aux candidats provenant directement d'un pays admissible par rapport à des candidats admissibles dont la demande provient d'un autre pays dans lequel ils peuvent résider au moment de la demande.

Il n'y a aucune limite quant au nombre de bourses par université ni par pays d'origine des boursiers.

Les candidats dont la demande a été retenue en seront informés en février. Les bourses doivent entrer en vigueur au plus tard **le 1er juillet.**

Pour détenir une bourse, le titulaire doit être engagé à plein temps dans la recherche au sein d'un établissement admissible.

[1] Les contributions sous forme de publications dans des revues étrangères peuvent s'avérer difficiles à évaluer. L'incidence de ces contributions et la qualité des revues devraient être expliquées par le directeur de travaux proposé.

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Bourses de la Société japonaise pour la promotion de la science (SJPS)

Montant	Modalités de demande
Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec le CRSNG.	Formulaire 200
Personnes-ressources pour le programme	

La Société japonaise pour la promotion de la science (SJPS) a mis sur pied un programme de bourses postdoctorales à l'intention des chercheurs de l'étranger. Ce programme offre à un nombre limité de jeunes chercheurs d'avenir l'occasion de faire de la recherche dans les universités japonaises et dans des établissements et laboratoires de recherche désignés. Le CRSNG est l'organisme chargé de choisir les candidats canadiens à ces bourses.

Pour obtenir des renseignements à ce sujet, veuillez écrire au :

Bourses de la SJPS
Division des programmes de bourses
CRSNG
350, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 1H5
Téléphone : (613) 996-2009

Vous pouvez également consulter le site Web de la SJPS pour obtenir de plus amples renseignements sur les bourses postdoctorales de la SJPS destinées aux chercheurs étrangers.

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Programme d'appui aux professeurs universitaires (APU)

Quel est l'objectif de ce programme?

Le Programme d'APU vise à remédier au problème de sous-représentation des femmes et des Autochtones au sein du corps professoral en sciences naturelles et en génie en encourageant les universités canadiennes à nommer des chercheurs à fort potentiel faisant partie de ces groupes à des postes menant à la permanence en sciences et en génie.

Remarque
Aux fins de ce concours, on définit les Autochtones comme étant des Indiens, des Inuits ou des Métis. L'admissibilité au programme doit être établie soit par la présentation de documents officiels (certificat de statut d'Indien, numéro de membre ou de traité, ou inscription à titre de bénéficiaire d'un accord sur une revendication territoriale), soit par la démonstration de la participation et de l'acceptation à titre individuel de l'ascendance autochtone au sein de la communauté autochtone existante.

Êtes-vous admissible à ce programme?

Pour être admissible à ce programme, vous devez :

- être citoyen canadien ou résident permanent du Canada à la date limite de présentation des mises en candidature;
- être une femme ou un Autochtone titulaire d'un diplôme de doctorat dans l'un des domaines appuyés par le CRSNG; ou
- prévoir satisfaire à toutes les exigences de votre doctorat, y compris la soutenance de thèse, avant la date prévue de votre entrée en fonction.

De plus, vous devez...

- avoir une expérience pertinente acquise à la suite de l'obtention de votre diplôme de doctorat, conformément aux exigences de l'université, pour l'accession au rang de professeur adjoint, ou à un rang supérieur dans votre discipline.
- être mis en candidature par une université canadienne admissible aux subventions du CRSNG. Les demandes présentées directement au CRSNG par des particuliers ne seront pas acceptées (vous devez en premier lieu vous mettre en rapport avec l'université de votre choix);
- détenir, au moment de la mise en candidature, une offre de nomination à un poste permanent ou menant à la permanence, lequel débutera seulement à la date d'entrée en vigueur de la bourse. Cette nomination peut être conditionnelle à l'octroi de la bourse.

Qui n'est pas admissible?

Vous **n'êtes pas** admissible si :

- vous occupez déjà un poste permanent ou menant à la permanence dans une université canadienne;
- dans le passé, vous avez occupé un poste permanent ou menant à la permanence dans une université canadienne; ou
- vous prévoyez occuper un poste permanent ou menant à la permanence dans une université canadienne avant la date d'entrée en vigueur de la bourse.

Vous pouvez accepter une offre de poste permanent ou menant à la permanence avant la date limite de mise en candidature; toutefois, vous **ne devez pas** entrer en fonction avant la date d'entrée en vigueur de la bourse.

Où pouvez-vous détenir votre bourse?

Vous pouvez détenir votre bourse dans une université ou un établissement canadien dont l'admissibilité est reconnue par le CRSNG. L'université ou l'établissement doit offrir un poste qui vous permet de jouir des mêmes privilèges qu'un membre régulier du corps professoral.

Quelle est la durée de la bourse?

Si vous comptez parmi les candidats retenus, le CRSNG contribuera à votre salaire pendant un **maximum de 60 mois**. La nomination initiale est de **36 mois**. Le **renouvellement de 24 mois** est assujetti à une évaluation satisfaisante par l'université et le CRSNG. Le soutien qui vous sera accordé pourra être maintenu pouvu que :

- vous répondiez toujours aux critères d'admissibilité et que vous poursuiviez les objectifs du programme;
- l'université présente au CRSNG un rapport à la fin de la troisième année;
- l'examen par le Comité de sélection du programme soit satisfaisant;
- les fonds soient disponibles.

Le CRSNG peut à tout moment mettre un terme à votre bourse si vos progrès sont jugés insatisfaisants ou si vous ne répondez plus aux critères d'admissibilité du programme.

Modalités

- Pendant la durée de la bourse, le titulaire de la bourse sera considéré comme un employé de l'université d'accueil. Ses activités seront assujetties aux conditions d'emploi s'appliquant aux membres réguliers du corps professoral assumant des fonctions similaires et à toute condition imposée par l'université. **Il y a cependant une condition particulière :** les titulaires ne peuvent donner plus d'un cours complet par année et ne peuvent assumer plus de la moitié d'une charge utile ou de tâches administratives.
- Il incombe au titulaire, au moment de la mise en candidature, de négocier avec l'université certaines questions telles que les plans de recherche, le salaire, les tâches d'enseignement et administratives, les installations de recherche mises à sa disposition et les avantages sociaux.

Nature de la nomination

- On s'attend à ce que le titulaire de la bourse consacre la majorité de son temps à la recherche et à la supervision des recherches menées par des étudiants au 1er cycle et aux cycles supérieurs.
- Pendant la durée de sa nomination, on encourage le titulaire à collaborer et à interagir avec ses homologues de l'université, du gouvernement et des secteurs industriels. Toutefois, l'octroi d'une bourse signifie que l'on considère le candidat capable de mener des recherches au niveau d'un nouveau professeur adjoint dans sa discipline, au moins; en conséquence, le titulaire ne doit pas mener ses travaux sous la direction d'un collègue plus chevronné.

Obligations de l'université

- On s'attend à ce que l'université offre au titulaire de la bourse un poste permanent ou menant à la permanence avec un statut et des privilèges équivalents à ceux de tout membre du corps professoral et qu'elle le rémunère au même niveau qu'un membre du corps professoral ayant des compétences, une expérience et des responsabilités équivalentes. La période d'essai normale de l'université devrait s'appliquer même si la charge d'enseignement et la charge utile sont réduites.
- L'université doit fournir une aide (adjoints à l'enseignement) si le titulaire doit enseigner à des classes très nombreuses (p. ex., cours au 1er cycle).

Salaire

- Le salaire fixé par l'université devrait être comparable à celui offert aux autres membres du corps professoral ayant des compétences, de l'expérience et des responsabilités similaires. Les titulaires d'une bourse devraient être rémunérés conformément aux pratiques normales de l'université.

- Les avantages sociaux devraient être comparables à ceux dont bénéficient les autres membres du corps professoral de l'université.
- Les titulaires d'une bourse devraient recevoir des augmentations de traitement et des primes au mérite auxquelles ils ont droit en tant que membres du corps professoral selon la politique des salaires en vigueur à l'université.
- Le CRSNG n'accordera pas de bourse s'il juge que la contribution au salaire qu'offre l'université est insuffisante.

Paiement des bourses

Le CRSNG n'effectuera aucun paiement avant d'avoir reçu de votre université la confirmation de votre nomination à un poste permanent ou menant à la permanence (c.-à-d. une lettre d'offre), précisant la nature et la durée de votre nomination, la date de votre entrée en fonction, votre salaire annuel, et votre charge d'enseignement et de tâches administratives. La contribution financière du CRSNG à votre salaire sera versée à l'université.

Subventions de recherche

Vous recevrez aussi une subvention de recherche pour la durée de votre nomination, sous réserve de la disponibilité des fonds. La subvention initiale de recherche sera de trois ans. Le comité de sélection des subventions de chaque discipline déterminera le montant de la subvention. Les règlements régissant l'utilisation et l'administration de cette subvention sont décrits dans Administration financière.

Vous devez présenter une demande de renouvellement de votre subvention de recherche pour les 4e et 5e années de la bourse au plus tard le 1er novembre de la troisième année de la bourse. Vous pourrez alors présenter une demande de subvention pour une période de quatre ans. Le montant minimum garanti de la subvention de recherche pour la durée de la bourse sera calculé en fonction de la subvention moyenne accordée aux nouveaux candidats par le comité de sélection des subventions.

Les subventions de recherche du CRSNG ne peuvent être utilisées pour payer les avantages sociaux ni couvrir une partie de votre salaire.

Les candidats au Programme de bourses d'APU peuvent également présenter une demande de subvention d'appareillage au besoin.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter aux subventions de recherche et aux subventions d'appareillage.

Modalités de mise en candidature et de nomination

Le CRSNG n'acceptera que les mises en candidature présentées par les universités et celles-ci doivent être ratifiées par le recteur de l'université ou son représentant. La mise en candidature doit faire valoir en particulier le besoin d'une représentation féminine ou autochtone dans la discipline ainsi que l'appui de l'université et son engagement envers le candidat. Si cette bourse vous intéresse, vous devriez communiquer avec les universités canadiennes où vous souhaitez vous en prévaloir et négocier une entente au sujet d'un poste. Il est à remarquer que seulement une université peut proposer votre candidature au CRSNG. Si plus d'une université désire proposer votre candidature à une bourse, vous devez choisir celle que vous souhaitez voir présenter votre candidature.

Il vous incombe d'informer l'université que vous avez retenue de votre décision ainsi que toutes les autres avec lesquelles vous avez communiqué. Veuillez remarquer que le changement de lieu de validité de la bourse, d'une université à une autre, n'est pas autorisé.

La mise en candidature doit comprendre :

- cinq exemplaires de la justification de la mise en candidature par l'université (y compris l'original). Ce document, à structure non imposée, est élaboré par l'université; il doit expliquer en détail les critères décrits ci-après : « Besoin de représentation féminine ou autochtone au sein de la discipline » et « Engagement de l'université »;
- huit exemplaires du formulaire 100, Formulaire de renseignements personnels (ce qui comprend l'original);
- huit exemplaires du formulaire 101, Demande de subvention (ce qui comprend l'original);
- le nombre indiqué de jeux (enveloppes distinctes portant chacune le nom du candidat) de quatre tirés à part ou tirages préliminaires des publications les plus représentatives des

travaux du candidat ou les plus pertinentes par rapport à la recherche proposée (veuillez vous reporter au Résumé des exigences de présentation d'échantillons de contributions dans les instructions en vue de remplir le formulaire 101 pour une demande de subvention de recherche);
- s'il y a lieu, l'université doit justifier la nomination d'un candidat qui souhaite demeurer à l'université où il a reçu son diplôme de doctorat ou sa formation postdoctorale (les raisons peuvent être familiales ou scientifiques). L'université doit s'employer plus particulièrement à démontrer la capacité du candidat à poursuivre sans supervision des travaux de recherche tout en demeurant au sein du même établissement.

Le nombre de mises en candidature qu'une même université peut proposer n'est pas limité. Toutefois, le nombre total de bourses accordées annuellement par le CRSNG est limité. Le CRSNG n'établit pas de nombre limite de bourses pour une université donnée ni pour des disciplines de recherche en particulier. Si l'on désire présenter plus d'une mise en candidature issue du même département ou de la même discipline au sein d'une université; on doit indiquer dans le document de mise en candidature la valeur ajoutée que procurerait chaque nomination. Le CRSNG se réserve le droit de limiter le nombre de bourses détenues dans une université donnée.

Le CRSNG encourage vivement les universités à suivre leurs pratiques habituelles de recrutement pour déterminer les candidats éventuels.

Les universités ont la responsabilité d'informer directement les candidats dont la mise en candidature n'a pas été transmise au CRSNG.

Date limite de présentation des demandes

Tous les documents de mise en candidature doivent parvenir à la Division des programmes de bourses du CRSNG au plus tard le 1er novembre. Le Conseil n'acceptera aucun document après cette date.

Modalités d'examen des demandes et critères de sélection

Le Comité de sélection des bourses d'APU du CRSNG examinera toutes les candidatures à une bourse d'appui aux professeurs universitaires en se fondant sur les évaluations du CSS approprié et des examinateurs de l'extérieur. Les demandes des candidats pour lesquels le CSS approprié n'a pas recommandé l'octroi d'une subvention de recherche ne feront pas l'objet d'un examen supplémentaire en vue de l'obtention d'une bourse d'APU. L'évaluation et la sélection des candidats se font selon les critères ci-après. Ces critères se voient accorder la pondération suivante lors du processus de sélection : excellence du candidat et mérite du programme de recherche (40 % en tout), besoin de représentation féminine ou autochtone au sein de la discipline (40 %) et engagement de l'université (20 %).

- **Excellence du candidat**
  - diversité de la formation universitaire et de la formation en recherche;
  - preuve de l'aptitude manifeste ou potentielle en recherche;
  - expérience antérieure en milieu universitaire, industriel ou autres et la pertinence de celle-ci par rapport aux activités proposées par le candidat.
- **Mérite du programme de recherche**
  - importance prévue en sciences ou en génie des travaux proposés dans le domaine de recherche;
  - originalité de la recherche proposée;
  - clarté et portée des objectifs;
  - clarté et pertinence de la méthodologie;
  - pertinence de la formation du candidat par rapport à la recherche proposée;
  - preuve que le candidat connaît très bien la documentation dans le domaine;
  - pertinence de la proposition de recherche par rapport à la formation de personnel hautement qualifié;
  - justification du budget pour les travaux proposés;
  - besoins spéciaux liés aux activités de collaboration ou aux coûts liés à l'infrastructure tels que les frais d'utilisation.
- **Besoin de représentation féminine ou autochtone au sein de la discipline**
  - démonstration de la part de l'université de la mesure dans laquelle le recrutement d'une femme ou d'un Autochtone dans une discipline ou un domaine particulier permettra de répondre aux objectifs du Programme de bourses d'APU dans le contexte de la représentation globale des femmes et des Autochtones dans le domaine;
  - statistiques générales sur la proportion de femmes ou d'Autochtones au 1er cycle, aux cycles supérieurs, au niveau professoral dans la discipline à l'échelle nationale et au niveau départemental;
  - incidence de la nomination au sein du corps professoral de leur établissement d'une

femme ou d'un Autochtone supplémentaire dans la discipline en général, et au sein du département qui propose la candidature, sur le plan de la sous-représentation des femmes et des Autochtones dans la discipline.

- **Engagement de l'université**
  - modalités de la nomination :
    - poste permanent ou menant à la permanence,
    - poste de professeur adjoint, agrégé ou titulaire;
    - poste conditionnel ou non conditionnel à l'obtention d'une bourse d'APU du CRSNG,
    - durée,
  - description des raisons pour lesquelles l'offre est conditionnelle ou inconditionnelle et, dans le cas d'une offre inconditionnelle, description de la façon dont les fonds alloués devraient être employés pour atteindre les objectifs du Programme d'APU;
  - description des pratiques habituelles d'embauche et du processus de sélection utilisé pour nommer le candidat au poste;
  - salaire du candidat (quel est le montant, comment a-t-il été établi et comment se compare-t-il au salaire versé à un membre du corps professoral ayant des compétences, une expérience ou des responsabilités équivalentes);
  - contribution financière de l'université pour couvrir le coût du programme de recherche et d'acquisition des installations de départ, y compris les dispositions en vue d'assurer les services d'un étudiant aux études supérieures et du soutien technique;
  - dispositions prises par l'université ou le département pour assurer au candidat un mentorat adéquat à l'issue de sa nomination dans le but de faciliter son intégration au sein du département;
  - disponibilité des locaux et des installations de base nécessaires pour s'acquitter des travaux proposés (p. ex., bureau, laboratoire, installations pour soigner les animaux);
  - disponibilité de l'appareillage scientifique nécessaire pour la conduite des travaux proposés et accès à celui-ci;
  - charge d'enseignement (c.-à-d. le nombre d'heures par semaine, le niveau du cours, le nombre d'inscriptions prévues, la comparaison de la charge d'enseignement par rapport à la charge régulière d'un nouveau membre du corps professoral et de l'ensemble du département) et dispositions prises pour assurer les services d'adjoints à l'enseignement;
  - le bien-fondé de l'intégration et de la participation proposées du candidat aux activités du département et de l'université :
    - charge administrative (c.-à-d. le nombre d'heures requis, la nature des tâches, etc.),
    - supervision d'étudiants aux cycles supérieurs et d'étudiants à la fin du 1er cycle,
    - potentiel d'une collaboration entre le candidat et les autres membres de la faculté ou du département, de l'industrie ou du gouvernement, tel qu'il est nécessaire pour exécuter les travaux proposés ou poursuivre le programme de recherche.

Notification de décision

Le CRSNG annoncera en mars les résultats du concours annuel de bourses d'APU et avisera par écrit tous les candidats et les universités de ses décisions à l'égard de l'octroi. Le CRSNG ne communiquera aucune décision par téléphone. L'université et les candidats retenus recevront un exemplaire du *Guide à l'intention des titulaires de bourse et des administrateurs du Programme d'appui aux professeurs universitaires*. Cette publication fournit des renseignements concernant les règlements régissant l'utilisation de ces bourses.

Le CRSNG peut aussi publier le nom des titulaires d'une bourse d'APU dans ce site Web. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Date d'entrée en vigueur des bourses

Vous pouvez vous prévaloir de votre bourse à tout moment entre le 1er avril et le 1er septembre de l'année d'octroi, sous réserve d'un commun accord avec l'université qui procède à votre nomination. Avant de pouvoir détenir votre bourse, vous devez satisfaire à toutes les exigences du doctorat, ce qui comprend la soutenance réussie de votre thèse et l'approbation de toute modification qui doit y être apportée. Le bureau du doyen des études supérieures doit fournir au CRSNG la confirmation que vous avez terminé les études relatives à votre diplôme de doctorat.

Politiques et lignes directrices

Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels (AIPRP)

- Loi sur l'accès à l'information
- Loi sur la protection des renseignements personnels
- Utilisation et divulgation des renseignements personnels fournis au CRSNG

Exigences concernant certains types de recherche

- Recherche exigeant des sujets humains
- Recherche exigeant l'utilisation d'animaux
- Substituts à l'utilisation d'animaux
- Recherche présentant des risques biologiques
- Recherche utilisant des substances radioactives
- Recherche pouvant avoir des incidences sur l'environnement
  (**Remarque** : cette section ne s'applique pas aux titulaires d'une bourse.)
- Accès à des services spéciaux ou à des installations spéciales
- Licences pour la recherche au Yukon, dans les Territories du Nord-Ouest et au Nunavut

Appui à la recherche en psychologie

Politique inter-conseils sur l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition

- Principes et responsabilités
- Méthodes pour la promotion de l'intégrité, et la prévention et la résolution d'inconduites en recherche

CRSNG NSERC **Guide des programmes**

Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels (AIPRP)

La Loi sur l'accès à l'information (AI) donne aux citoyens canadiens et aux personnes qui résident au Canada un droit d'accès limité à l'information dans les dossiers du gouvernement fédéral. La Loi sur la protection des renseignements personnels (PRP) donne à ces mêmes personnes un droit d'accès limité aux renseignements personnels conservés dans les dossiers du gouvernement à leur sujet et définit les règlements et principes d'usage pour la gestion des renseignements personnels par les organismes fédéraux. Tous les renseignements recueillis par le CRSNG sont assujettis à ces lois.

Loi sur l'accès à l'information

Une personne qui désire avoir accès à des dossiers en vertu de la Loi sur l'accès à l'information doit en faire la demande par écrit auprès du coordonnateur de l'AIPRP du CRSNG, lui fournir une description détaillée des dossiers demandés et y joindre les droits de demande (5 $ au moment de mettre sous presse. **Remarque :** il n'y a aucuns frais pour une demande d'information à votre sujet en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Voir ci-après.)

La présentation d'une demande ne garantit pas au candidat un accès complet aux documents demandés.

Des exceptions précises s'appliquent lorsque la divulgation de certains renseignements risque de brimer des intérêts publics ou privés. Par exemple, dans sa réponse à une demande, le CRSNG ne dévoilerait pas de renseignements personnels au sujet d'une personne identifiable ou de renseignements techniques brevetés communiqués en toute confiance par des chercheurs ou des entreprises. De plus, si une demande exige une longue recherche ou la consultation de nombreux dossiers, on peut exiger du demandeur qu'il s'acquitte de frais supplémentaires pour recouvrer les frais de traitement de la demande.

On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de cette loi auprès du coordonnateur du CRSNG de l'AIPRP ou en consultant *Info Source*, un répertoire des renseignements détenus par le gouvernement fédéral disponible dans la plupart des grandes bibliothèques. Il est important de noter que la Loi sur l'accès à l'information vise à compléter, et non à remplacer, les moyens de communication établis. Le CRSNG a toujours privilégié une communication ouverte et informelle avec la communauté des chercheurs et le grand public. Nous vous encourageons à communiquer avec nous de façon informelle avant de recourir à la Loi.

Loi sur la protection des renseignements personnels

La Loi sur la protection des renseignements personnels donne aux personnes au Canada certains droits concernant l'accès aux renseignements à leur sujet détenus par les organismes fédéraux. Par exemple, les organismes doivent faire connaître aux personnes concernées les fins auxquelles leurs renseignements seront utilisés et à qui ils seront divulgués. Les renseignements personnels peuvent être utilisés uniquement aux fins auxquelles ils ont été recueillis à l'origine ou pour des raisons relatives à ces fins. La Loi renferme également une procédure en vue de corriger des erreurs au dossier de renseignements personnels.

On effectue une demande en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels de la même façon qu'une demande en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, à la différence qu'aucuns frais ne sont exigés pour avoir accès aux renseignements personnels du demandeur. Les limites de la Loi sur la protection des renseignements personnels sont semblables à celles de la Loi sur l'accès à l'information concernant l'accès aux renseignements personnels. Par exemple, une personne qui demande l'accès aux renseignements détenus à son sujet n'aurait pas accès à des renseignements au sujet d'une autre personne.

Vous n'avez pas à recourir à la Loi sur la protection des renseignements personnels pour obtenir des commentaires sur votre demande ou pour avoir accès à des renseignements à votre sujet

détenus par le CRSNG. Il suffit d'abord de communiquer par écrit avec la section de programme appropriée.

Veuillez noter qu'en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, vous avez accès à l'évaluation écrite d'un évaluateur, mais ne pouvez connaître son nom.

Utilisation et divulgation des renseignements personnels fournis au CRSNG

Tous les renseignements personnels recueillis par le CRSNG sur les candidats aux subventions et aux bourses servent à évaluer les demandes, à administrer et à effectuer la vérification de subventions, et à promouvoir et à appuyer la recherche en sciences et en génie au Canada. Les candidats devraient par conséquent s'attendre à ce que les renseignements recueillis par le CRSNG soient utilisés et divulgués au cours des activités décrites ci-dessous.

Le CRSNG partage couramment des renseignements sommaires sur les demandes et les octrois avec les autorités pertinentes des établissements de recherche admissibles qui les appuient ou les administrent.

Au cours du processus d'évaluation par les pairs, le contenu des demandes de subvention est divulgué aux comités de sélection composés d'experts recrutés au sein des universités, de l'industrie et du gouvernement. Bon nombre de demandes sont également acheminées à des examinateurs de l'extérieur, à des membres de comités d'évaluation spéciaux ou à des comités de visite. Tous les participants à ces activités d'évaluation sont avisés des attentes du CRSNG en ce qui a trait à la confidentialité et à la protection des renseignements qui leur sont confiés.

Les membres d'un groupe ont accès à l'essentiel des évaluations des experts et des commentaires des comités de sélection à l'égard d'une proposition. Même si le CRSNG ne fournit généralement ces commentaires qu'au chercheur principal, on s'attend à ce que ce dernier les partage avec les membres du groupe.

Le CRSNG utilise les renseignements personnels contenus dans ses dossiers et ses bases de données sur les candidats pour recruter de nouveaux membres de comité et évaluateurs en vue d'examiner des demandes précises.

Puisque le CRSNG ne possède qu'une seule base de données interne, le personnel est généralement au courant des différentes demandes présentées par un même chercheur aux divers programmes du CRSNG. Pour des raisons décisionnelles et administratives, on fournit à certains comités de sélection des résumés des propositions de subventions antérieures d'un candidat, demandées et reçues, à tous les programmes. Par exemple, dans les cas où un chevauchement est possible concernant l'appui des activités de recherche d'un candidat entre deux programmes du CRSNG ou plus, la documentation qui est jointe à la demande pour un programme donné peut être présentée pour un autre programme lors de l'évaluation.

Le contenu des demandes et de la documentation présentées dans le cadre d'un programme d'appui à la recherche conjoint du CRSNG et d'un autre organisme du gouvernement fédéral peut être divulgué aux autorités appropriées de cet organisme.

Les demandes présentées au CRSNG sont examinées, tel qu'il est exigé, aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Des éléments des demandes (formulaire 101 et les annexes A et B) peuvent être transmis à des ministères fédéraux aux fins d'examen, tel qu'il est indiqué dans la Loi. (**Remarque :** cela ne s'applique pas aux candidats à une bourse.)

Le contenu des demandes peut être divulgué au personnel des programmes du Conseil de recherches en sciences humaines ou des Instituts de recherche en santé du Canada afin que l'on puisse déterminer l'organisme subventionnaire le plus apte à accorder un appui financier ou pour vérifier tout chevauchement de l'appui fédéral.

Le CRSNG publie et diffuse régulièrement certains renseignements au sujet des demandes appuyées, dont le nom du candidat, le montant accordé, l'établissement et le département (pour les titulaires d'une bourse, le lieu de validité proposé), le domaine de recherche, le titre du projet et, pour les programmes de subventions, un résumé de la proposition de recherche élaboré par le candidat, qui sera destiné au grand public. Pour les programmes de bourses, ces renseignements seront mis à la disposition du public immédiatement après le concours, et ce, même si le CRSNG est conscient que certaines bourses seront par la suite refusées ou différées. Les renseignements sont en général postés dans le site Web du CRSNG.

Les dossiers et les bases de données contenant des renseignements personnels peuvent également être utilisés par le CRSNG en vue de la planification, de l'évaluation et de la révision des programmes, ainsi que lors des vérifications, et pour établir des données statistiques sur ces activités.

Les renseignements présentés au CRSNG sont assujettis à la Politique inter-conseils sur l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition. Ils peuvent être utilisés et divulgués en vertu de cette politique.

Le CRSNG recueille des renseignements fournis à titre volontaire sur le sexe des candidats et leur appartenance, s'il y a lieu, à un groupe minoritaire désigné. Ces renseignements ne sont pas utilisés dans le cadre du processus d'évaluation par les pairs. Ils ne servent qu'à des fins statistiques et à favoriser une plus grande participation des femmes et des membres de groupes désignés aux programmes et aux comités du CRSNG.

Le CRSNG recueille également des données sur les connaissances linguistiques des personnes. Ces données ne sont pas utilisées dans le processus d'évaluation par les pairs. Elles permettent plutôt de s'assurer que les personnes pouvant être consultées en tant qu'évaluateur par le CRSNG possèdent les connaissances linguistiques requises pour procéder à l'évaluation d'une demande particulière.

Le CRSNG utilise également les renseignements contenus dans ses dossiers et bases de données dans le but de créer des listes postales qui permettront de diffuser ses publications et d'autres renseignements sur la communauté de chercheurs.

Pour présenter une demande officielle ou pour obtenir de plus amples renseignements sur ces lois, veuillez communiquer avec le :

Coordonnateur de l'AIPRP
CRSNG
350, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 1H5
Téléphone : (613) 995-6214
Télécopieur : (613) 992-5337
Courriel : victor.wallwork@crsng.ca

Exigences concernant certains types de recherche

Recherche utilisant des sujets humains

Le CRSNG et les deux autres organismes subventionnaires fédéraux, le CRSH et les IRSC, ont adopté une politique révisée qui régit la recherche utilisant des sujets humains. (Voir l'Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains.)

Le CRSNG exige que tout projet de recherche comportant des expériences sur l'être humain soit examiné et jugé acceptable sur le plan moral. Les établissements postsecondaires, d'autres établissements de recherche et les candidats doivent appliquer les principes en matière d'éthique et les articles de l'Énoncé de politique des trois conseils pour être admissibles à un appui financier de l'organisme.

Les candidats doivent se procurer un certificat attestant que les projets de recherche comportant des expériences sur l'être humain ont fait l'objet d'un examen et ont reçu l'approbation requise.

En signant le formulaire de demande de subvention, les autorités de l'établissement déclarent que l'établissement respecte entièrement l'Énoncé de politique des trois conseils et s'engage à distribuer les fonds uniquement aux chercheurs possédant le certificat requis.

S'il arrive, au cours de la période de validité d'une subvention, que les travaux de recherche changent à tel point qu'il faille exiger un certificat, le CRSNG doit en être informé le plus tôt possible et les candidats doivent obtenir le certificat requis auprès de l'établissement.

Le CRSNG s'assure de la conformité à cette procédure au cours de ses visites de contrôle courantes.

Recherche exigeant l'utilisation d'animaux

Les chercheurs qui se servent d'animaux – vertébrés ou certains invertébrés, tels que les céphalopodes (pieuvres et calmars) – pour réaliser leurs travaux de recherche doivent observer les politiques et lignes directrices décrites dans le *Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation*, publié en deux tomes par le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA). On peut se procurer ce manuel en s'adressant au directeur de la protection des animaux à l'établissement ou au :

Conseil canadien de protection des animaux
350, rue Albert
Pièce 315
Ottawa (Ontario) K1R 1B1

Pour obtenir plus de renseignements sur les lignes directrices ou sur d'autres sujets, consultez le site Web du CCPA.

Les établissements doivent détenir un certificat de Bonnes pratiques animales afin de confirmer qu'ils respectent les lignes directrices du CCPA en ce qui concerne la fourniture d'installations adéquates pour l'hébergement et le soin des animaux et l'établissement de comités locaux de protection des animaux afin d'évaluer et de contrôler la recherche exigeant l'utilisation d'animaux. Tout manquement à ces lignes directrices pourrait entraîner le gel des fonds du CRSNG à l'établissement.

Les candidats doivent se procurer un certificat auprès du comité de protection des animaux de l'établissement attestant que les procédés expérimentaux ont été approuvés et que les animaux utilisés pour des recherches seront traités conformément aux principes énoncés dans le manuel du CCPA.

En signant le formulaire de demande de subvention, les autorités de l'établissement s'engagent à distribuer les fonds uniquement aux chercheurs possédant la certification requise.

S'il arrive, au cours de la période de validité d'une subvention, que les travaux de recherche changent à tel point qu'il faille exiger un certificat, le CRSNG doit en être informé le plus tôt possible et les candidats doivent obtenir le certificat requis auprès de l'établissement.

Le CRSNG s'assure de la conformité à cette procédure au cours de ses visites de contrôle courantes.

Substituts à l'utilisation d'animaux

Les activités de recherche visant à mettre au point des substituts à l'utilisation d'animaux sont admissibles à un appui du CRSNG. On encourage les chercheurs qui utilisent des animaux à des fins expérimentales à employer d'autres méthodes lorsqu'elles existent.

Recherche présentant des risques biologiques

Les chercheurs qui poursuivent ou se proposent de poursuivre des travaux de recherche présentant des risques biologiques doivent se conformer aux *Lignes directrices en matière de biosécurité en laboratoire* publiées en 1996. On peut obtenir ce document auprès du :

Bureau de biosécurité
Direction générale de la santé de la population
et de la santé publique
Santé Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0L2
Téléphone : (613) 957-1779
Télécopieur : (613) 941-0596
Adresse Internet : www.hc-sc.gc.ca

Les candidats doivent se procurer un certificat du comité de biosécurité de l'établissement attestant que les modalités d'utilisation des laboratoires satisfont aux mesures de sécurité nécessaires au niveau de confinement que requièrent les travaux de recherche.

En signant le formulaire de demande de subvention, les autorités de l'établissement s'engagent à distribuer les fonds uniquement aux chercheurs possédant la certification requise.

S'il arrive, au cours de la période de validité d'une subvention, que les travaux de recherche changent à tel point qu'il faille exiger un certificat, le CRSNG doit en être informé le plus tôt possible et les candidats doivent obtenir le certificat requis auprès de l'établissement.

Le CRSNG s'assure de la conformité à cette procédure au cours de ses visites de contrôle courantes.

Recherche utilisant des substances radioactives

Les chercheurs dont les travaux prévoient l'utilisation de substances radioactives doivent appliquer tous les règlements, procédures recommandées et mesures de sécurité de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) régissant l'utilisation de ces substances au Canada. Cette information est postée dans le site Web de la CCSN. On peut également l'obtenir en téléphonant au 1 800 668-5284.

Recherche pouvant avoir des incidences sur l'environnement (Remarque : cette section ne s'applique pas aux titulaires d'une bourse.)

Le CRSNG est assujetti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. En vertu de cette loi, les ministères et les organismes fédéraux doivent, au besoin, effectuer des évaluations environnementales, afin d'assurer que les projets qu'ils financent ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences importantes sur l'environnement.

Tous les candidats doivent remplir la déclaration qui se trouve à la première page du formulaire 101 (Demande de subvention, partie I). Si l'une des activités de recherche proposées a lieu en plein air ou exige un permis, une licence ou une autorisation en vertu d'une loi fédérale, le candidat doit remplir l'annexe A (Incidence environnementale) et l'annexe B (Liste de contrôle de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale).

Dans l'annexe A, le candidat doit indiquer les activités proposées susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Il doit décrire brièvement les activités, les éléments environnementaux sur lesquels ces activités pourraient influer, la nature des incidences, ainsi que toute mesure d'atténuation à prendre, au besoin. Dans l'annexe B, le candidat doit cocher toutes les cases qui s'appliquent à la proposition.

Une fois la demande présentée au CRSNG, le personnel examinera le formulaire 101, ainsi que les annexes A et B.

Si le CRSNG détermine qu'une évaluation préalable est nécessaire en vertu de la Loi, il communiquera avec le candidat. Pour obtenir des précisions à ce sujet, veuillez vous reporter à Directives détaillées pour remplir les annexes A et B - Formule 101.

Les titulaires d'une subvention sont tenus d'avertir le CRSNG dans les plus brefs délais et de présenter les annexes A et B dûment remplies si, au cours de la période de validité de la subvention, la nature des activités de recherche change de façon importante et que celles-ci peuvent avoir des incidences sur l'environnement.

Il incombe aux chercheurs de tenir au courant les adjoints de recherche et le personnel de laboratoire de tous les risques (p. ex., dans la manipulation de substances chimiques, en plongée, etc.) auxquels ils pourraient être exposés au cours de la recherche. Le personnel doit recevoir une formation adéquate et des mesures de protection appropriées doivent être prises.

Accès à des services spéciaux ou à des installations spéciales

Les candidats dont la recherche exige l'emploi de services ou d'installations (comme l'utilisation de temps-navire, de moyens de transport, de sources de faisceaux, de tours et de plateformes) fournis par un organisme gouvernemental doivent énoncer, dans leur demande, les démarches entreprises pour vérifier la disponibilité de tels services. Ils doivent également indiquer s'ils ont reçu l'approbation nécessaire et s'ils demandent des fonds au CRSNG pour payer ces services. Le cas échéant, les candidats doivent en indiquer clairement les coûts dans la demande de subvention, en fournissant des documents à l'appui.

Les chercheurs dont la recherche exige l'utilisation de temps-navire doivent communiquer directement avec le CRSNG pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des modalités de demande et présenter le Formulaire de demande de temps-navire (formulaire 128) comme suit :

- Subventions de recherche – au plus tard le 1er octobre
- Subventions de projets (p. ex., stratégiques, de réseaux de recherche) – annexer à la demande de subvention de projet (indiquer les fonds demandés dans le budget du projet)

Licences pour la recherche au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut

Tous les chercheurs qui poursuivent des travaux au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, y compris les chercheurs à l'emploi d'un gouvernement, d'une université ou du secteur privé, doivent détenir une licence. Les exigences en matière de licence s'appliquent à toute recherche effectuée par les gouvernements, les universités et le secteur privé. Les chercheurs établis dans le Nord et les membres des communautés nordiques doivent également satisfaire aux exigences en matière de licence. Il incombe aux personnes qui travaillent à des projets menés par des scientifiques du gouvernement de veiller à ce que toute la procédure d'obtention de la licence ait été respectée. Le non-respect des règlements peut entraîner l'interdiction de publier des données protégées en vertu des droits de propriété intellectuelle et des règlements sur les revendications territoriales.

Dans certains cas, les permis d'utilisation du sol ou d'autres types de licences sont délivrés aux chercheurs sous réserve d'une évaluation environnementale. En pareil cas, veuillez aviser immédiatement l'Unité de l'évaluation environnementale du CRSNG, en envoyant un courriel à

l'adresse eval.enviro@crsng.ca. (**Remarque :** cette section ne s'applique pas aux titulaires d'une bourse.)

On peut obtenir des renseignements sur les exigences pour détenir une licence de recherche dans les Territoires du Nord-Ouest auprès du :

Gestionnaire, Services de recherche
Aurora Research Institute
C. P. 1450
Inuvik (Territoires du Nord-Ouest) X0E 0T0
Téléphone : (867) 777-3298
Télécopieur : (867) 777-4264
Courriel : valw@inuvik.net
Adresse Internet : www.nwtresearch.com

On peut obtenir des renseignements sur les exigences pour détenir une licence de recherche au Nunavut auprès du :

Gestionnaire, Liaison pour la recherche
Nunavut Research Institute
C. P. 1720
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
N° de téléphone général : (867) 979-6734
Téléphone : (867) 979-4660
Télécopieur : (867) 979-4681
Courriel pour les renseignements généraux : iqrcnri@nunavut.com
Courriel : slcnri@nunanet.com
Adresse Internet : www.nunanet.com/~research

On peut obtenir des renseignements sur les exigences pour détenir une licence de recherche au Yukon auprès du :

Directeur, ministère du Tourisme
Direction du patrimoine
Gouvernement du Yukon
C. P. 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Téléphone : (867) 667-5386
Télécopieur : (867) 667-8023
Courriel : jeff.hunston@gov.yk.ca
Adresse Internet : yukonheritage.com

La recherche dans le Nord doit être régie par des principes moraux (voir les *Principes d'éthique pour la conduite de la recherche dans le Nord*, publiés par l'Association universitaire canadienne d'études nordiques en 1998). Les communautés nordiques sont au fait de leurs droits à l'égard de la recherche effectuée sur leur territoire (consultez à cet égard *Negotiating Research Relationships: A Guide for Communities*, publié en 1998 par le Nunavut Research Institute et l'Inuit Tapirisat du Canada). Les chercheurs devraient consulter ces documents et communiquer avec les responsables aux adresses indiquées précédemment pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la procédure de délivrance de licence. Ne vous adressez pas au CRSNG à cet égard.

Appui à la recherche en psychologie

Les trois organismes subventionnaires appuient le domaine de la psychologie de la façon suivante.

Le CRSNG accepte les demandes liées aux processus psychologiques fondamentaux, les mécanismes neuraux à la base de ces activités, leur évolution chez l'être humain ainsi que leur contexte évolutif et écologique. Les processus fondamentaux comprennent :

- la sensation et la perception;
- l'intégration sensorimotrice;
- la motivation, les émotions et la récompense;
- l'apprentissage et la mémoire;
- la cognition et le langage;
- le sommeil, l'éveil et la modulation chronobiologique du comportement.

Le CRSNG tient également compte des demandes relatives aux méthodes statistiques d'analyse de données psychologiques.

Les programmes de psychologie clinique ne sont habituellement pas admissibles à l'appui du CRSNG.

Le CRSH tient compte des demandes dans le vaste domaine de la psychologie sociale. Cet organisme publie une description détaillée des domaines qui relèvent de son mandat. La liste suivante indique les domaines subventionnés, mais n'est pas exhaustive.

- La psychologie sociale expérimentale : le comportement social étudié dans un cadre expérimental, y compris les mécanismes et la dynamique des relations interpersonnelles; le comportement dans les groupes, petits et grands; l'influence interpersonnelle.
- La communication : la communication interpersonnelle; les aspects sociaux des phénomènes psycholinguistiques; la sociolinguistique et l'ethnolinguistique; l'influence des médias de masse.
- Les processus et problèmes sociaux : études de l'aspect psychologique des phénomènes sociaux en milieu naturel.
- La personnalité : les traits et les processus de la personnalité, de même que leurs manifestations comportementales, notamment les émotions et les réactions émotives non pathologiques; les mécanismes de défense; les styles cognitifs; la créativité; le concept et la perception de soi; la mesure des traits de personnalité.
- La psychologie du développement : le développement social de l'enfant et le développement de sa personnalité; le comportement social et la personnalité chez les adultes et les personnes âgées.
- La psychologie de l'éducation : les études en psychologie de l'éducation portant sur des populations normales et spéciales; l'apprentissage scolaire et la prévision du rendement.
- L'histoire et la philosophie de la psychologie; l'analyse psychologique de personnages historiques.
- La théorie et la méthode : études de nature théorique ou méthodologique.
- La psychologie appliquée : psychologie organisationnelle, industrielle et environnementale.

Les IRSC tiennent compte des demandes dont les sujets se rapportent aux processus de la psychologie normale et anormale ayant des incidences évidentes et directes sur la santé humaine, notamment la recherche sur les aspects comportementaux de la santé et de la maladie physiques ainsi que la santé mentale et les troubles mentaux.

Politique inter-conseils sur l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition

Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), à titre de sources principales de financement de la recherche universitaire, sont tenus d'observer les normes d'intégrité les plus élevées dans la recherche et dans l'érudition.

Les trois conseils ont donc entrepris d'adopter leurs propres politiques et de définir leurs attentes quant à l'intégrité, de manière à promouvoir l'application de normes très élevées pour ce qui est de l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition. Ils considéreront comme une inconduite tout geste ou action non conforme à ces normes.

Les principes énoncés ci-après doivent être interprétés compte tenu du fait que toute recherche peut donner lieu à des erreurs pouvant être commises de bonne foi, à des données contradictoires ou à des différences valides dans les protocoles expérimentaux, ou dans l'interprétation des renseignements.

Ces principes d'intégrité scientifique peuvent en recouper d'autres, par exemple, la question de l'intégrité financière que pose l'utilisation des fonds de recherche et la question d'éthique relative à l'utilisation de sujets humains ou d'animaux dans la recherche. Les trois conseils ont d'ailleurs formulé des directives et exigences sur ces questions. Le présent document ne porte que sur l'intégrité scientifique et ne remplace nullement les autres énoncés des conseils portant sur d'autres domaines connexes.

Principes et responsabilités

1. Les conseils considèrent que les chercheurs auxquels ils fournissent des fonds ont la responsabilité de suivre les principes suivants :
    a. faire état de toute contribution importante des collaborateurs et des étudiants; n'utiliser les travaux inédits d'autres chercheurs et universitaires qu'avec leur permission, en y faisant dûment mention; et utiliser les archives conformément aux règles établies par les sources archivistiques;
    b. obtenir la permission de l'auteur avant d'utiliser des renseignements, données ou concepts nouveaux obtenus grâce à l'accès à des manuscrits confidentiels ou à des demandes de financement de la recherche ou de la formation dans le cadre de processus comme l'examen par les pairs;
    c. appliquer les principes de rigueur et d'intégrité scientifiques dans l'obtention, l'enregistrement et l'analyse des données, ainsi que dans la communication et la publication des résultats;
    d. s'assurer que toutes les personnes qui ont contribué matériellement au contenu de la publication en question et qui en partagent la responsabilité figurent parmi les auteurs des travaux publiés, et uniquement ces personnes;
    e. divulguer aux organismes parrainant le projet, aux établissements de recherche universitaire, aux revues spécialisées ou aux organismes de financement tout conflit d'intérêts d'ordre matériel, financier ou autre, pouvant influencer leur décision de demander à une personne de revoir des manuscrits ou des demandes de bourses ou de subventions, ou d'expérimenter des produits, ou de l'autoriser à entreprendre un travail parrainé par des sources extérieures.
2. Les conseils considèrent que les établissements qui gèrent les fonds qu'ils leur accordent ont la responsabilité :
    a. de promouvoir l'intégrité dans la recherche et l'érudition;
    b. d'enquêter sur les cas éventuels d'inconduite dans la recherche et l'érudition, y compris :
        - d'imposer les sanctions appropriées conformément à leurs propres politiques;
        - de communiquer aux conseils concernés les conclusions qui ont été tirées et les mesures qui ont été prises.
3. Les conseils ont la responsabilité vis-à-vis du gouvernement du Canada de voir à ce que les fonds qu'ils gèrent soient utilisés selon les principes les plus élevés d'intégrité et d'imputabilité.

Méthodes pour la promotion de l'intégrité, et la prévention et la résolution d'inconduites en recherche

1. Chercheurs

Les chercheurs ont comme première responsabilité de voir à ce que les normes de conduite les plus élevées soient observées dans la recherche. Les conseils s'attendent à ce que les chercheurs qu'ils subventionnent se conforment aux principes énumérés plus tôt.

2. Établissements de recherche

Les conseils considèrent que la responsabilité d'enquêter sur les allégations d'inconduite des chercheurs, des stagiaires ou du personnel recevant des fonds de leurs organismes incombe aux établissements de recherche. Le fait pour ces établissements de mieux faire connaître les questions d'intégrité en recherche serait une bonne façon d'éviter certaines inconduites.

a. **Promotion de l'intégrité dans la recherche**

La meilleure façon d'encourager l'intégrité dans la recherche consiste à sensibiliser tous les intéressés à la nécessité d'observer les normes les plus strictes quant à l'intégrité et à l'imputabilité. Les établissements de recherche doivent donc fournir un milieu propice à l'atteinte de cet objectif et le promouvoir par des programmes d'éducation appropriés à l'intention des chercheurs, scientifiques, stagiaires du personnel.

Les conseils incitent les établissements qui gèrent les fonds qu'ils leur accordent à mettre sur pied des mécanismes afin que ceux et celles qui s'occupent de la collecte, de l'enregistrement, de la citation, des comptes rendus et de la conservation de données savantes ou scientifiques sachent qu'ils doivent respecter les normes les plus strictes en matière d'intégrité.

Ces mécanismes peuvent être de sensibiliser les personnes concernées à ces questions et d'instaurer des politiques s'appliquant à des domaines précis. Par exemple, l'organisation de séances d'information sur les principes et pratiques de l'intégrité scientifique à l'intention des chercheurs, scientifiques, stagiaires et du personnel de recherche à leur arrivée à l'établissement de recherche et, par la suite, à intervalles réguliers. Les conseils encouragent les établissements de recherche à élaborer des politiques pour certains domaines, comme l'identification de l'auteur d'une publication ou d'une demande, le droit d'auteur et les brevets, ainsi que pour la responsabilité de la conservation des données inhérentes aux disciplines qu'ils offrent.

b. **Examen des allégations d'inconduite en recherche**

Des allégations d'inconduite en recherche peuvent provenir de sources anonymes ou autres, de l'intérieur comme de l'extérieur de l'établissement de recherche. Celles-ci peuvent être fondées, honnêtes, erronées ou avoir été faites par malice. Quelle qu'en soit la source, le mobile ou l'exactitude, ces allégations peuvent causer beaucoup de tort à la personne accusée, à celle qui accuse, à l'établissement de recherche et à la communauté scientifique en général. Les conseils exigent donc que chaque établissement de recherche administrant des fonds de recherche accordés par les conseils démontre qu'il a mis en œuvre des politiques ou procédures impartiales et explicites, afin :

1. de recevoir les allégations d'inconduite en recherche;
2. d'effectuer et documenter les enquêtes appropriées dans les délais prescrits;
3. de protéger le plus possible la vie privée de l'accusé et de l'auteur de l'allégation, dans la mesure où la procédure normale de l'enquête le permet;
4. d'assurer à l'accusé un recours équitable et lui donner l'occasion de répondre aux allégations pendant toute la durée de l'enquête, par les moyens qui respectent le recours auquel il a droit, ainsi que l'équité;
5. de déterminer s'il y a eu inconduite ou non;
6. de décider des mesures à prendre à la lumière des conclusions qui ont été tirées, y compris :
    - toute sanction imposée;
    - toute mesure prise afin de protéger ou rétablir la réputation ou la crédibilité des personnes accusées à tort d'inconduite au cours de la recherche, ou impliquées dans cette inconduite au cours de la recherche, y compris les mesures visant à s'assurer que tout exemplaire de documents et de dossiers

connexes transmis à des tierces parties est détruit, lorsque les accusations ont été rejetées;
- toute mesure prise pour protéger la ou les personnes réputées avoir porté une accusation juste;

7. d'informer la ou les personnes accusées des résultats de l'enquête et des mesures prises;
8. de préparer un rapport sur ce qui précède.

3. Les conseils et le financement de la recherche

Les allégations d'inconduite portées à l'attention des conseils ou des établissements de recherche peuvent mettre en cause des personnes qui ont bénéficié ou qui bénéficient actuellement d'un appui financier d'un des conseils, des stagiaires ou du personnel rémunérés grâce aux fonds des conseils, ou travaillant dans des laboratoires dont les fonds proviennent des conseils. De telles allégations peuvent survenir à la suite de processus d'examen par les pairs effectués dans les conseils. Conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels, les conseils ne sont autorisés à transmettre une allégation d'inconduite que s'ils ont la permission de l'auteur. Les conseils ne transmettront pas d'allégations orales aux établissements ou n'y donneront pas suite, celles-ci ne pouvant être examinées ou transmises de façon exacte.

Si un conseil ou l'un de ses comités d'examen par les pairs découvre des preuves d'inconduite dans le cadre du processus d'examen par les pairs, le conseil en question demandera aux établissements concernés d'ouvrir une enquête et de l'informer du résultat.

Les conseils demandent aux établissements qui ont mené des enquêtes sur des allégations d'inconduite dans le cadre de recherches qu'ils financent de leur faire parvenir le rapport ou les résultats. Après examen du rapport, ils peuvent demander des éclaircissements ou, s'il y a lieu, des informations supplémentaires.

Ils peuvent en outre envisager d'imposer leurs propres sanctions, lorsqu'il a été établi qu'il y a eu inconduite relativement aux subventions accordées à la ou aux personnes impliquées, conformément à leurs directives. Ces sanctions peuvent inclure, sans y être limitées :

- le refus d'examiner toute future demande de subvention pour une période déterminée;
- le retrait des versements à venir de la subvention ou de la bourse;
- une demande de remboursement, en tout ou en partie, des fonds déjà versés pour appuyer les travaux de recherche ou d'érudition.

Si des actions sont intentées, le conseil en question donnera aux personnes concernées l'occasion de faire valoir leur point de vue.

Il incombe donc aux conseils d'informer la ou les personnes ou établissements en cause de toute sanction imminente.

À titre d'organismes fédéraux, les conseils se réservent en tout temps le droit de porter un cas à l'attention des autorités judiciaires compétentes.

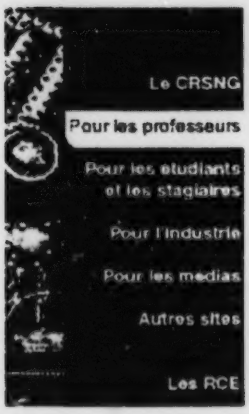

Mise à jour :
le 15 août 2001

Liste des codes du CRSNG

- Codes de sujets de recherche
- Codes par domaine d'application
- Codes de produits et services industriels

Codes de sujets de recherche

Sélectionnez un sujet de recherche « principal » et « secondaire » parmi les codes de sujets de recherche et indiquez les numéros dans les espaces prévus à cette fin sur le formulaire.

1000	**GÉNIE CIVIL**
1001	Génie et gestion du bâtiment
1002	Géotechnique (y compris génie géologique)
1003	Génie du transport
1004	Génie de l'arpentage et télédétection
1005	Génie hydraulique
1006	Génie hydrologique
1007	Ressources et approvisionnement en eau
1100	**GÉNIE DES STRUCTURES**
1101	Charges structurales et sécurité

1102	Acier : matériaux et structures
1103	Béton : matériaux et structures
1104	Analyse des structures
1105	Matériaux de structure
1106	Génie en milieu marin
1107	Génie parasismique
1200	**GÉNIE RURAL**
1201	Irrigation
1202	Gestion des déchets agricoles
1203	Énergie et machinerie agricoles
1300	**GÉNIE FORESTIER**
1301	Aménagement forestier
1302	Exploitation forestière
1303	Science et génie du bois
1400	**GÉNIE MINIER ET MINÉRAL**
1401	Génie minier
	Traitement des minéraux

1402	
1403	Mécanique des roches
1500	**GÉNIE DE L'ENVIRONNEMENT**
1501	Qualité de l'eau, pollution
1502	Traitement des eaux usées
1503	Pollution de l'air et pollution par le bruit
1504	Gestion des déchets dangereux (y compris radioactivité)
1505	Biorestauration
1600	**GÉNIE INDUSTRIEL**
1601	Recherche opérationnelle et science de la gestion
1602	Systèmes d'information de gestion
1603	Logistique
1604	Fabrication
1605	Génie des facteurs humains
1606	Gestion de la production
1700	**CONCEPTION ET FABRICATION**
	Conception technique

1701	
1702	Méthodes de fabrication avancées
1703	Sécurité au travail
1800	**GÉNIE CHIMIQUE**
1801	Principes des réactions et conception de réacteurs
1802	Génie biochimique
1803	Thermodynamique
1804	Transfert de chaleur
1805	Procédés de transfert
1806	Procédés de séparation
1807	Combustion
1808	Rhéologie et transformation
1900	**GÉNIE BIOMÉDICAL**
1901	Technologie biomédicale
1902	Matériaux biomédicaux
1903	Biomécanique
2000	**SCIENCE ET TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX**

2001	Structure, propriétés et essais des matériaux
2002	Transformation et fabrication des matériaux
2003	Métallurgie, métaux et alliages
2004	Polymères et revêtements
2005	Céramiques
2006	Biomatériaux
2007	Matériaux composites
2008	Autres matériaux
2009	Semi-conducteurs
2010	Films minces et interfaces
2011	Matériaux optiques
2012	Matériaux magnétiques
2013	Supraconducteurs
2014	Cristaux
2015	Béton

2016	Minéraux
2017	Études théoriques
2018	Synthèse
2100	**GÉNIE MÉCANIQUE**
2101	Mécanique des solides
2102	Dynamique
2103	Plasticité, fluage
2104	Vibrations
2105	Hydraulique
2106	Analyse des contraintes
2107	Modélisation, simulation et méthodes des éléments finis
2108	Génie aérospatial, aéronautique et automobile
2109	Instrumentation et systèmes mécaniques
2200	**MÉCANIQUE DES FLUIDES**
2201	Turbulence
2202	Systèrnes polyphasiques

2203	Modélisation et simulation
2300	**COMBUSTIBLES ET TECHNOLOGIE DE L'ÉNERGIE (Géologie économique, utiliser 4003)**
2301	Combustibles fossiles et dérivés du pétrole
2302	Génie du pétrole, récupération du pétrole et du gaz
2303	Autres sources d'énergie (combustibles solaire, éolien, etc.)
2400	**GÉNIE NUCLÉAIRE**
2401	Conception et fonctionnement des réacteurs
2402	Matériaux radioactifs
2500	**GÉNIE ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE**
2501	Réseaux électriques
2502	Électromagnétique, compatibilité et interférence
2503	Théorie des circuits
2504	Circuits intégrés
2505	Dispositifs et réseaux photoniques
2506	Circuits et dispositifs électroniques
2507	Systèmes de télécommunications

2508	Réseaux de télécommunications
2509	Systèmes de contrôle
2510	Systèmes évolutifs, d'apprentissage et adaptatifs
2511	Antennes et propagation
2512	Radiodiffusion
2513	Transmission des données
2514	Traitement des signaux numériques
2515	Matériaux et composants électroniques
2516	Conversion et distribution de l'énergie
2517	Électronique de puissance et électronique industrielle
2518	Instrumentation et mesures
2519	Microélectronique
2520	Dispositifs, circuits et technologie hyperfréquences et d'ondes millimétriques
2521	Télécommunications mobiles et personnelles
	Radars et navigation

2522	
2523	Fabrication et mise sous enveloppe de semi-conducteurs
2524	Applications et dispositifs ultrasoniques et ferroélectriques
2525	Systèmes de télécommunications sans fil
2600	**ROBOTIQUE**
2601	Commande appliquée à la robotique et automation
2602	Robots articulés
2603	Vision artificielle
2604	Applications de systèmes intelligents
2605	Analyse de formes et intelligence artificielle
2606	Systèmes, homme et cybernétique
2700	**TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION**
2701	Matériel informatique
2702	Organisation des systèmes informatiques
2703	Complexité
2704	Traitement réparti et simultané

2705	Logiciels et développement
2706	Génie logiciel
2707	Infographie
2708	Traitement d'images et traitement vidéo
2709	Autres méthodes informatiques
2710	Conception de systèmes d'information
2711	Gestion de bases de données
2712	Théorie de calcul
2713	Algorithmes
2714	Mathématiques de l'informatique
2715	Optimisation
2716	Réalité virtuelle et simulations connexes
2717	Études de modélisation et de simulation
2718	Théorie des télécommunications et de l'information
2719	Architecture d'ordinateur et conception

2720	Logiciel de systèmes informatiques
2721	Systèmes et réseaux multimédias
2722	Systèmes intégrés à très grande échelle (VLSI)
2800	**INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (Vision artificielle, utiliser 2603)**
2801	Langage naturel et reconnaissance de la parole
2802	Programmation logique
2803	Représentation des connaissances
2804	Systèmes experts
2805	Théories de l'apprentissage et de l'inférence
2900	**MATHÉMATIQUES PURES**
2901	Analyse classique
2902	Analyse complexe et harmonique
2903	Analyse fonctionnelle et théorie des opérateurs
2904	Algèbre des opérateurs
2905	Analyse globale et non linéaire
2906	Géométrie différentielle

2907	Théorie de Lie
2908	Algèbre
2909	Géométrie algébrique
2910	Topologie algébrique
2911	Théorie des ensembles et topologie générale
2912	Logique
2913	Théorie des nombres
2914	Combinatoire
2950	**MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES**
2951	Mécanique des milieux continus
2952	Systèmes linéaires et non linéaires
2953	Propagation des ondes
2954	Asymptotique et analyse classique appliquée
2955	Analyse numérique
2956	Optimisation et théories de commande optimale

2957	Mathématiques de la biologie et de la physiologie
2958	Mathématiques de la physique
2959	Mathématiques des télécommunications
2960	Modélisation mathématique
3000	**STATISTIQUE ET PROBABILITÉ**
3001	Théorie de statistique
3002	Analyse des séries chronologiques
3003	Techniques de sondage
3004	Statistique appliquée
3005	Biostatistiques
3006	Théorie de la probabilité
3007	Processus stochastiques
3008	Probabilité appliquée
3009	Inférence paramétrique
3010	Inférence non paramétrique
3011	Analyse multivariée

3100	**PHYSIQUE**
3101	Études atomiques et moléculaires
3102	Physique nucléaire
3103	Réactions nucléaires et dispersion
3104	Physique des particules
3105	Réactions aux énergies intermédiaires
3106	Interactions faibles
3107	Physique des plasmas
3108	Méthodes expérimentales et instrumentation
3109	Acoustique
3110	Optique (voir aussi dispositifs photoniques, 2505)
3111	Laser
3112	Photonique
3113	Biophysique
3150	**PHYSIQUE ET CHIMIE THÉORIQUES**
3151	Phénomènes de transport et théorie cinétique des fluides, propriétés physiques des gaz

3152	Théorie des particules élémentaires et théorie des champs
3153	Physique classique et quantique
3154	Relativité et gravitation
3155	Mécanique statistique et thermodynamique
3156	Chimie quantique ou par modélisation numérique
3200	**ASTRONOMIE ET ASTROPHYSIQUE**
3201	Système planétaire et solaire
3202	Stellaire
3203	Galactique
3204	Extra-galactique et cosmologie
3205	Instrumentation
3250	**SCIENCES SPATIALES**
3251	Sciences planétaires
3252	Haute atmosphère
3253	Plasmas spatiaux
3300	**PHYSIQUE DE LA MATIÈRE CONDENSÉE**

3301	Supraconductivité
3302	Propriétés électroniques des solides
3303	Surfaces, interfaces et couches minces
3304	Semiconducteurs
3305	Propriétés magnétiques et matériaux magnétiques
3306	Propriétés optiques
3307	Propriétés de transport
3308	Superfluides
3309	Physique à basse température
3310	Mécanique statistique et transitions de phase
3311	Matière condensée molle
3312	Physique mésoscopique
3400	**CHIMIE PHYSIQUE**
3401	Électrochimie
3402	Chimie des surfaces et des interfaces
3403	Spectroscopie

3404	Chimie biophysique
3405	Catalyse et cinétique
3406	Photochimie et photophysique
3407	Cristallographie – chimie physique
3500	**CHIMIE ANALYTIQUE**
3501	Chimie analytique inorganique
3502	Chimie analytique organique
3503	Méthodes de séparation
3504	Chimie bioanalytique
3505	Spectroscopie analytique
3600	**CHIMIE INORGANIQUE**
3601	Chimie inorganique – non métaux
3602	Chimie métallique et organo-métallique
3603	Chimie bio-inorganique
3604	Chimie inorganique – état solide
3605	Photochimie inorganique

3606	Cinétique et mécanismes des réactions
3607	Catalyse
3700	**CHIMIE ORGANIQUE**
3701	Produits naturels
3702	Glucides
3703	Synthèses organiques
3704	Méthodologie en synthèse
3705	Chimie bio-organique
3706	Photochimie organique
3707	Cinétique, intermédiaires réactifs et mécanismes des réactions
3750	**CHIMIE DES POLYMÈRES**
3751	Synthèse des polymères
3752	Caractérisation des polymères
3753	Propriétés des polymères
3754	Biopolymères
	SCIENCES DE LA TERRE (voir aussi Géologie

4000	**marine, 4604)**
4001	Minéralogie, chimie des cristaux et cristallographie
4002	Pétrologie, géologie ignée et métamorphique
4003	Géologie économique
4004	Géologie du pétrole
4005	Géologie structurale et tectonique des plaques
4006	Stratigraphie
4007	Sédimentologie
4008	Pétrologie sédimentaire, diagénèse
4009	Subsurface, quaternaire
4010	Paléontologie, paléobiologie
4011	Paléoclimatologie
4012	Géologie environnementale
4013	Sciences des systèmes terrestres
4014	Géologie planétaire
4015	Géomorphologie

4016	Géologie mathématique
4100	**INFORMATION GÉOGRAPHIQUE**
4101	Cartographie et géomatique
4102	Télédétection
4103	Géomatique, systèmes de positionnement global
4150	**GÉOGRAPHIE PHYSIQUE**
4200	**GÉOCHIMIE ET GÉOCHRONOLOGIE**
4201	Géochimie environnementale
4202	Géochimie des oligo-éléments
4203	Géochimie organique
4204	Géochronologie
4205	Isotopes stables
4206	Géochimie des milieux aqueux (basse température)
4300	**GÉOPHYSIQUE**
4301	Structure et dynamique de l'intérieur de la Terre
4302	Séismologie

4303	Paléomagnétisme, magnétisme des roches et minéraux
4304	Géophysique appliquée
4305	Géodésie
4306	Physique des minéraux
4307	Géophysique environnementale
4400	**ÉTUDE DE L'ATMOSPHÈRE**
4401	Météorologie dynamique
4402	Couche limite
4403	Biométéorologie
4404	Climatologie
4405	Chimie atmosphérique (y compris pollution atmosphérique)
4500	**HYDROLOGIE**
4501	Hydrogéochimie
4502	Hydrologie physique
4503	Eau de surface
4504	Eaux souterraines

4505	Glaciologie
4600	**OCÉANOGRAPHIE**
4601	Océanographie physique
4602	Océanographie biologique
4603	Océanographie chimique
4604	Géologie marine
4700	**ÉVOLUTION ET ÉCOLOGIE**
4701	Écologie animale
4702	Écologie aquatique et limnologie
4703	Comportement
4704	Biogéographie et écologie du paysage
4705	Écotoxicologie
4706	Théorie de l'évolution
4707	Écologie végétale
4708	Sociobiologie et écologie éthologique
4709	Taxonomie, systématique et phylogénétique

4710	Écologie terrestre
4711	Gestion de la faune
4712	Interaction plante-animal
4713	Écologie chimique
4714	Écologie microbienne
4800	**SCIENCE DU SOL**
4801	Physique du sol
4802	Biologie et microbiologie
4803	Chimie et minéralogie
4804	Fertilité du sol
4900	**BIOLOGIE VÉGÉTALE ET DES ARBRES**
4901	Nutrition et métabolisme, photosynthèse
4902	Physiologie du stress
4903	Croissance et développement des végétaux
4904	Reproduction végétale
4905	Sylviculture

4906	Phytopathologie
4907	Eau et minéraux dans les végétaux
4908	Production et amélioration génétique des cultures
4909	Morphologie végétale
5000	**GÉNÉTIQUE**
5001	Génétique de transmission
5002	Génétique moléculaire
5003	Génétique du développement
5004	Analyse du génome
5005	Génétique évolutive
5006	Cytogénétique
5007	Génétique biochimique
5008	Génétique des populations
5009	Génie génétique
5100	**BIOLOGIE CELLULAIRE**
5101	Absorption et transport

5102	Communication inter-cellulaire
5103	Membranes cellulaires
5104	Division cellulaire
5105	Différenciation cellulaire
5106	Matrice extra-cellulaire
5107	Sécrétions cellulaires
5108	Mouvements cellulaires
5109	Cibles intra-cellulaires
5110	Cytosquelette
5111	Transduction de signal
5112	Électrophysiologie
5113	Chromosomes
5200	**MICROBIOLOGIE**
5201	Bactériologie
5202	Virologie
5203	Protozoologie

5204	Immunologie
5205	Mycologie
5206	Biorestauration
5300	**BIOLOGIE MOLÉCULAIRE**
5301	Structure du gène
5302	Expression génétique
5303	Régulation des gènes
5304	Évolution moléculaire
5305	Expression et recombinaison protéiques
5400	**BIOCHIMIE**
5401	Chimie immunologique
5402	Acides nucléiques
5403	Protéines et peptides, acides aminés
5404	Enzymes
5405	Lipides
5406	Glucides

5407	Récepteurs
5408	Métabolisme
5500	**BIOLOGIE ANIMALE**
5501	Neurophysiologie
5502	Kinésiologie
5503	Endocrinologie
5504	Physiologie et métabolisme des animaux
5505	Reproduction animale
5506	Circulation animale
5507	Respiration animale
5508	Parasitologie
5509	Morphologie animale
5510	Production et reproduction animales
5511	Nutrition et élevage des animaux
5512	Médecine vétérinaire
6100	**SCIENCE ET TECHNOLOGIE DE L'ALIMENTATION**

6101	Chimie alimentaire et analyse
6102	Microbiologie alimentaire
6103	Transformation, conditionnement, conservation et stockage des aliments
6300	**PSYCHOLOGIE**
6301	Systèmes sensoriels et perception
6302	Systèmes sensoriels – vue
6303	Systèmes sensoriels – ouïe
6304	Science cognitive – principes fondamentaux
6305	Science cognitive – développement
6306	Science cognitive – langage
6307	Science cognitive – autres
6308	Neurologie du comportement
6309	Neurologie du comportement – apprentissage
6310	Neurologie du comportement – récompense, motivation
6311	Systèmes moteurs et performance

6400	**RECHERCHE EN SCIENCES DE LA VIE LIÉES À LA SANTÉ PUBLIQUE ET AUX MALADIES HUMAINES**
6401	Pathologie
6402	Étiologie
6403	Toxicologie
6404	Pharmacologie
6405	Ontogénie
6406	Épidémiologie
6407	Nutrition
7000	**AUTRES ÉTUDES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE**
7001	Science et technologie de la gestion
7002	Politique scientifique
7003	Gestion des ressources renouvelables et non renouvelables
8000	**SCIENCES HUMAINES**
9000	**SCIENCES MÉDICALES**

Codes par domaine d'application

Sélectionnez un domaine « principal » et « secondaire » parmi les codes par domaine d'application, et inscrivez les numéros dans les espaces appropriés du formulaire.

100	**AGRICULTURE ET PRODUITS ALIMENTAIRES PRIMAIRES**
101	Production animale et produits animaux primaires
102	Gestion des animaux (maladies animales, reproduction)
103	Production végétale et produits végétaux primaires
104	Gestion des cultures (lutte contre les organismes nuisibles et les maladies; reproduction)
105	Agriculture : ressources en eau et en sols
106	Aquiculture
200	**RESSOURCES NATURELLES (aspects économiques)**
201	Foresterie (sylviculture, aménagement forestier)
202	Ressources minérales (prospection, exploration, mines, extraction et préparation)
203	Pêche commerciale
204	Océans et eaux intérieures
300	**RESSOURCES D'ÉNERGIE (production, exploration, traitement, distribution et utilisation de l'énergie)**
301	Pétrole, gaz et charbon

302	Énergie nucléaire
303	Autres ressources d'énergie
304	Énergie électrique
305	Stockage et transformation de l'énergie
306	Efficacité énergétique
400	**ENVIRONNEMENT**
401	Climat et atmosphère
402	Océans, mers et estuaires
403	Eaux intérieures
404	Zone terrestre, fonds marins et océaniques
405	Modélisation et simulation mathématique des processus naturels
406	Polluants et agents toxiques (Déchets, utiliser 902)
407	Conservation et préservation
408	Gestion de la faune
409	Effet des activités économiques sur l'environnement (y compris agriculture)

500	PROCÉDÉS ET PRODUITS INDUSTRIELS
501	Aliments transformés et boissons
502	Fibres et textiles
503	Bois, produits du bois et papier
504	Produits pharmaceutiques administrables à l'homme
505	Produits pharmaceutiques à usage vétérinaire
506	Produits chimiques agricoles (engrais, pesticides, herbicides)
507	Produits chimiques industriels (solvants, résines)
508	Polymères, caoutchouc et plastiques
509	Produits des métaux primaires (ferreux et non ferreux)
510	Produits métalliques usinés
511	Céramique, verre et produits minéraux industriels
512	Matériel de transport
513	Machinerie et équipement électriques et électroniques (y compris matériel informatique)
514	Matériel de télécommunications

515	Technologie de l'instrumentation
516	Machinerie mécanique, machinerie lourde (y compris machinerie agricole, forestière, de construction)
517	Produits de consommation
518	Appareils et instruments médicaux
519	Autres produits et procédés de fabrication
520	Production et gestion des opérations
600	**CONSTRUCTION, URBANISME ET AMÉNAGEMENT RURAL**
601	Génie des charpentes
602	Performance des matériaux
603	Méthodes de construction
604	Arpentage et photogrammétrie
605	Aménagement du territoire
700	**SERVICES ET SYSTÈMES DE TRANSPORT**
701	Terrestre (routier et ferroviaire)
702	Maritime

703	Aérospatial
800	**SERVICES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS**
801	Logiciel
802	Systèmes d'information et technologie de l'information
803	Téléinformatique
804	Systèmes et services de communications (planification, organisation et services)
805	Technologie des télécommunications (satellites, radar, etc.)
900	**SERVICES COMMERCIAUX**
901	Génie sanitaire
902	Déchets, gestion des déchets et recyclage
1000	**DÉVELOPPEMENT DU NORD**
1001	Construction, transports et communications
1002	Environnement
1100	**SANTÉ PUBLIQUE, ÉDUCATION ET SERVICES SOCIAUX**
1101	Santé publique (y compris recherche psychologique liée à la médecine)

1102	Génie biomédical
1103	Apprentissage et éducation
1104	Développement social et services communautaires
1200	**AVANCEMENT DES CONNAISSANCES**
1201	Sciences de la vie (y compris biotechnologie)
1202	Sciences physiques
1203	Sciences de la Terre
1204	Sciences spatiales et astronomie
1205	Sciences mathématiques
1206	Génie
1207	Technologie de l'information, des ordinateurs et des réseaux de communications
1208	Sciences des matériaux
1209	Agriculture
1210	Psychologie
1211	Sciences médicales et de la santé

1212	Sciences sociales

Codes de produits et services industriels

Afin d'aider le CRSNG à évaluer la participation des divers secteurs industriels aux programmes conjoints universités-industrie, chaque organisme du secteur privé doit choisir le code le plus approprié à partir de la liste suivante. Si l'entreprise exerce diverses activités, choisir le code qui correspond au principal domaine de la division qui appuie le projet.

1000	**AGRICULTURE ET INDUSTRIES AGRICOLES**
1001	Animaux et produits animaux
1002	Plantes et produits végétaux
1003	Aquiculture
1100	**PÊCHE ET INDUSTRIES CONNEXES**
1200	**INDUSTRIES FORESTIÈRES**
1201	Produits forestiers
1202	Pâtes et papiers
1203	Autres produits du bois
1300	**IMPRIMERIE ET ÉDITION**
1400	**EXPLOITATION DES MINES ET DES CARRIÈRES**
1402	Agrégats
1403	Mines de charbon et de métaux

1500	**PÉTROLE ET GAZ NATUREL**
1600	**INDUSTRIE ET PRODUITS NUCLÉAIRES**
1700	**ALIMENTATION ET BOISSONS**
1701	Transformation et conditionnement des aliments
1702	Boissons
1703	Alimentation animale
2000	**FABRICATION DE MATÉRIAUX DE POINTE**
2100	**FABRICATION DE MATÉRIAUX POLYMÉRIQUES**
2101	Caoutchouc
2102	Plastiques
2200	**INDUSTRIE ET PRODUITS TEXTILES**
2400	**INDUSTRIE PRIMAIRE DES MÉTAUX**
2401	Fer et acier
2402	Métaux non ferreux
2500	**MÉTAUX USINÉS – INDUSTRIE ET PRODUITS**
2501	Échangeurs de chaleur
2502	Charpentes métalliques
2503	Produits d'estampage et d'emboutissage

2600	**MACHINERIE (NON ÉLECTRIQUE)**
2601	Machines et matériel agricoles
2602	Moteurs, génératrices, turbines et réacteurs
2603	Appareils de réfrigération et de climatisation
2604	Équipement hydraulique et pneumatique
2605	Machinerie des mines, des forêts et de la construction
2606	Équipement mécanique de transmission de puissance
2700	**MATÉRIEL DE TRANSPORT**
2701	Véhicules motorisés et pièces
2702	Aérospatiale
2703	Construction navale et submersibles
2704	Locomotives et wagons de train
2800	**PRODUITS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES**
2801	Matériel de télécommunications
2802	Matériel industriel électrique
	Composants et pièces électroniques

2803	
2804	Appareils ménagers et produits électroniques de consommation
2900	**INDUSTRIE DE L'INFORMATIQUE**
2901	Matériel informatique
2902	Logiciels et services connexes
3000	**PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES**
3001	Ciment et béton
3002	Verre
3003	Abrasifs
3004	Bitume
3100	**PRODUITS CHIMIQUES ET PÉTROLIERS**
3101	Produits chimiques inorganiques
3102	Produits chimiques organiques et produits organiques
3103	Produits pétroliers
3104	Biotechnologie
3300	**PRODUITS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES**
3400	**INSTRUMENTS SCIENTIFIQUES ET**

	PROFESSIONNELS
3401	Appareillage de laboratoire
3402	Appareils médicaux
3500	**ÉQUIPEMENT OPTIQUE ET PHOTOGRAPHIQUE**
3600	**PRODUITS DE CONSOMMATION (NON ÉLECTRONIQUES)**
4000	**CONSTRUCTION ET MAÎTRE D'ŒUVRE**
4100	**CONSTRUCTION LOURDE ET INDUSTRIELLE**
4101	Ponts et chaussées
4102	Systèmes d'adduction d'eau, égouts et conduites
4103	Centrales électriques
4300	**SERVICES DE TRANSPORT**
4500	**SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE TÉLÉDIFFUSION**
4600	**SERVICES PUBLICS**
4601	Électricité
4602	Distribution de gaz
4603	Distribution d'eau
4700	**SERVICES DE GESTION DES DÉCHETS**
5000	**SERVICES COMMERCIAUX**
5500	**SERVICES-CONSEILS**

5700	**BUREAUX D'ÉTUDES, SERVICES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES**
6000	**ADMINISTRATION PUBLIQUE**
6001	Organismes et ministères fédéraux
6002	Gouvernements locaux, territoriaux et provinciaux
6003	Gouvernements extraterritoriaux et internationaux
7000	**SERVICES D'ENSEIGNEMENT**
8000	**SERVICES DE SANTÉ**
9000	**ORGANISATIONS COMMERCIALES, PROFESSIONNELLES ET OUVRIÈRES**
9999	**TOUTE AUTRE INDUSTRIE**

Communiquez avec le personnel

- Subventions de recherche
- Programmes de bourses
- Programmes de partenariats de recherche

CRSNG
350, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 1H5

Indicatif régional = 613

Renseignements généraux

Téléphone : 995-6295
Télécopieur : 992-5337
Courriel : comm@crsng.ca
Site Web : www.crsng.ca

Mise à jour :
le 21 août 2001

Subventions de recherche			
Renseignements généraux		995-5829	resgrant@crsng.ca
Utilisation des fonds de subvention			
Alberta, Colombie-Britannique et Ontario		995-0570	casdfin@crsng.ca
Autres provinces		996-8351	casdfin@crsng.ca
Directeur général	Nigel Lloyd	995-5833	nigel.lloyd@crsng.ca
Adjointe administrative	Vacant		
Sciences de la vie et de la Terre et Interdisciplinaire			
Directrice	Elizabeth Boston	995-5695	elizabeth.boston@crsng.ca
Secrétaire	Michèle Chaput	995-5695	michele.chaput@crsng.ca
Génie et activités de coordination			
Directeur	Mario Lamarca	947-6370	mario.lamarca@crsng.ca
Sciences physiques et mathématiques			
Directrice	Danielle Ménard	995-5829	danielle.menard@crsng.ca
Secrétaire	Dianne Perron	995-5829	dianne.perron@crsng.ca
Génie			
Chef d'équipe	Marie Émond	996-	marie.emond@crsng.ca

		6427	
Administratrices de programme	Lorraine Stewart (04-334)	995-6378	lorraine.stewart@crsng.ca
	Lise Désabrais (06-13)	992-8187	lise.desabrais@crsng.ca
	Suzanne Saumure (20-335)	947-6373	suzanne.saumure@crsng.ca
	Vacant (ORC, Steacie, Pojects spéciaux FII)	996-7042	
Adjointes de programme	Line Audet	995-4299	line.audet@crsng.ca
	Lucie Maheux	995-6375	lucie.maheux@crsng.ca
	Anne-Marie Copeland	947-9887	anne-marie.copeland@crsng.ca
CSS	04 – Génie chimique et métallurgique		06 – Génie civil
	13 – Génie mécanique		20 – Génie industriel
	334 – Génie : communications, ordinateurs et composants		335 – Génie : électromagnétisme et systèmes électriques
Chimie / Informatique / Mathématiques / Statistique			
Chef d'équipe	Serge Villemure	996-1196	serge.villemure@crsng.ca
Administrateurs de programme	Cecilia Jenkins (26-337)	992-8101	cecilia.jenkins@crsng.ca
	Judie Foster (330-14)	947-4942	judie.foster@crsng.ca
	Daphné Toussaint (331 Médaille d'or Gerhard-Herzberg)	996-6266	daphne.toussaint@crsng.ca
	Vacant (24-336)		
Adjoints de programme	Roger Proulx	996-0737	roger.proulx@crsng.ca
	Lucille St-Louis	996-8172	lucille.st-louis@crsng.ca
	Vacant	995-8124	
CSS	14 – Statistique		24 – Chimie inorganique et organique
	26 – Chimie analytique et physique		330 –Informatique - A
	331 – Informatique - B		336 – Mathématiques pures et appliquées - A

	337 – Mathématiques pures et appliquées - B		
Sciences de la vie			
Chef d'équipe	Norman Marcotte	992-1482	norman.marcotte@crsng.ca
Administratrices de programme	Paule Boulanger (12-32)	995-1860	paule.boulanger@crsng.ca
	Fanny Salamanca (1011)	947-4376	fanny.salamanca@crsng.ca
	Manon Hotte (03-1011)	943-2887	manon.hotte@crsng.ca
Adjointes de programme	Nathalie Minor	992-7911	nathalie.minor@crsng.ca
	Vacant		
	Kim Kirkey	992-8117	kim.kirkey@crsng.ca
CSS	03 – Biologie végétale et science alimentaire		12 – Psychologie
	1011 – Biologie animale intégrative		32 – Biologie cellulaire
	33 – Génétique moléculaire et développementale		
Sciences de la Terre/Interdisciplinaire/Sciences physiques			
Chef d'équipe	Teresa Jurewicz	943-1367	teresa.jurewicz@crsng.ca
Administrateurs de programme	Dennis Blinn (09-29)	995-5821	dennis.blinn@crsng.ca
	Lalita Acharya (18-21)	996-4148	lalita.acharya@crsng.ca
	Kenn Rankine (08-28)	995-4983	kenn.rankine@crsng.ca
	Sandra O'Connor (Projets spéciaux, ORC)	996-4463	sandra.o'connor@crsng.ca
Adjointes de programme	Carole Kealy	996-6291	carole.kealy@crsng.ca
	Vicky Merritt	996-1252	vicky.merritt@crsng.ca
CSS	08 – Sciences de la Terre		09 – Sciences de la Terre : environnement
	18 – Évolution et écologie		21 – Interdisciplinaire
	28 – Physique de la matière condensée		29 – Physique générale
Physique subatomique/Recherche spatiale et astronomie/AIM/FII			

Chef d'équipe	Catherine Wilson	995-7752	catherine.wilson@crsng.ca
Administratrices de programme	Michèle Beaudry (19 & FII)	996-7041	michèle.beaudry@crsng.ca
	Lynda Wood (17 & AIM)	947-6372	lynda.wood@crsng.ca
Adjointes de programme	Sue Dodds	996-0456	sue.dodds@crsng.ca
	Valérie Augier	992-3680	valerie.augier@crsng.ca
CSS	17 – Recherche spatiale et astronomie		19 – Physique subatomique
	AIM – Accès aux installations majeures		FII – Fonds d'initiative internationale
Activités de coordination			
Chef d'équipe	Ginette Drouin	996-1125	ginette.drouin@crsng.ca
Adjointes administratives	Louise Benoît	996-2985	louise.benoît@crsng.ca
	Manette Demers	996-7093	manette.demers@crsng.ca
	Eileen Garvey	996-0541	eileen.garvey@crsng.ca
	Cecilia Davis	996-8171	cecilia.davis@crsng.ca
Adjointes de programme	Vacant		
	Vacant		
	Ghislaine Guibord-Lavigne	995-5810	ghislaine.guibord-lavigne@crsng.ca
	Monique Launn	996-8020	monique.launn@crsng.ca
	Monique Pilon	996-6892	monique.pilon@crsng.ca
Programmes de bourse			
Renseignements généraux		995-5521	schoi@crsng.ca
Bourses de recherche de 1er cycle			996-3769 OU 996-1900
Bourses d'études supérieures (ES A et ES B) (Disciplines : génie et sciences physiques)			
Bourses postdoctorales (Disciplines : génie et sciences physiques)			
Chercheurs-boursiers en milieu industriel et admissibilité des organismes industriels			
Bourses de l'Agence scientifique et technologique japonaise			

Bourses de la Société japonaise pour la promotion de la science			
Bourses d'études supérieures à incidence industrielle			996-3762 OU 992-9169
Bourses d'études supérieures (ES A et B) (Disciplines : sciences de la vie et de la Terre)			
Bourses postdoctorales (Disciplines : sciences de la vie et de la Terre)			
Suppléments aux bourses d'études supérieures et aux bourses postdoctorales			
Programme d'appui aux professeurs universitaires			
Bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement canadien			
Bourses en sciences de l'OTAN			
Directeur général	Nigel Lloyd	995-5833	nigel.lloyd@crsng.ca
Secrétaire	Vacant		
Directrice	Teresa Brychcy	995-5521	teresa.brychcy@crsng.ca
Secrétaire	Vacant		
Chefs d'équipe	Dave Bowen	992-7816	dave.bowen@crsng.ca
	Tim Russwurm	995-5598	tim.russwurm@crsng.ca
Admissibilité des entreprises			
Adjoints de programme	Helton Da Silva	996-1900	helton.da silva@crsng.ca
	Yvette Wong	947-0428	yvette.wong@crsng.ca
Administratrices de programme	Pat Houston	996-1873	pat.houston@crsng.ca
	Vacant		
	Claire Saumure	996-3383	claire.saumure@crsng.ca
Prix de doctorat			
Adjointe de programme	Yvette Wong	947-0428	yvette.wong@crsng.ca
Administrateur de programme	Vacant		
Bourses d'études supérieures à incidence industrielle – ÉSII			
Adjointe de programme	Joanne Paquet	992-9169	joanne.paquet@crsng.ca

Administratrices de programme	Gillian Cooper	996-1511	gillian.cooper@crsng.ca
	Klara Konya	996-6348	klara.konya@crsng.ca
	Lynda Laforest	996-2009	lynda.laforest@crsng.ca
	Tiffany Lancaster	996-7908	tiffany.lancaster@crsng.ca
	Candace Robinson	996-1597	candace.robinson@crsng.ca
Chercheurs-boursiers en milieu industriel – CBI			
Adjoints de programme	Madeleine Forget	992-2246	madeleine.forget@crsng.ca
	Helton Da Silva	996-1900	helton.da silva@crsng.ca
Administratrices de programme	Pat Houston	996-1873	pat.houston@crsng.ca
	Claire Saumure	996-3383	claire.saumure@crsng.ca
Programmes de bourses du Japon			
Adjointe de programme	France Masse	947-3789	france.masse@crsng.ca
Administratrice de programme	Lynda Laforest	996-2009	lynda.laforest@crsng.ca
Bourses en sciences de l'OTAN			
Adjointe de programme	Linda Lacroix	996-0264	linda.lacroix@crsng.ca
Administratrices de programme	Klara Konya	996-6348	klara.konya@crsng.ca
	Brigit Viens	996-3769	brigit.viens@crsng.ca
Bourses postdoctorales – BP (sciences de la Terre et écologie, biologie cellulaire et moléculaire, sciences de la vie et psychologie)			
Adjointe de programme	Joanne Paquet	992-9169	joanne.paquet@crsng.ca
Administratrices de programme	Gillian Cooper	996-1511	gillian.cooper@crsng.ca
	Brigit Viens	996-3769	brigit.viens@crsng.ca
Bourses postdoctorales – BP (génie, informatique et mathématiques, physique et chimie)			
Adjointe de programme	Madeleine Forget	992-2246	madeleine.forget@crsng.ca
Administratrice de programme	Carmen Gervais	995-5075	carmen.gervais@crsng.ca
	Vacant		
Bourses d'études supérieures – ES (sciences de la Terre et écologie, biologie cellulaire et moléculaire, sciences de la vie et psychologie)			
Adjointe de	Kathleen	996-	kathleen.brennan@crsng.ca

programme	Brennan	3762	
Administratrices de programme	Gillian Cooper	996-1511	gillian.cooper@crsng.ca
	Brigit Viens	996-3769	brigit.viens@crsng.ca
	Tiffany Lancaster	996-7908	tiffany.lancaster@crsng.ca
Bourses d'études supérieures – ES (génie, informatique et mathématiques, physique et chimie)			
Adjointe de programme	Monika Maclaren	996-3769	monika.maclaren@crsng.ca
Administratrices de programme	Carmen Gervais	995-5075	carmen.gervais@crsng.ca
	Claire Saumure	996-3383	claire.saumure@crsng.ca
Suppléments aux bourses d'études supérieures			
Adjointes de programme	Kathleen Brennan	996-3762	kathleen.brennan@crsng.ca
	Monika Maclaren	996-3769	monika.maclaren@crsng.ca
Administratrices de programme	Gillian Cooper	996-1511	gillian.cooper@crsng.ca
	Carmen Gervais	995-5075	carmen.gervais@crsng.ca
Programme PromoScience			
Adjointe de programme	Madeleine Forget	992-2246	madeleine.forget@crsng.ca
Administratrice de programme	Judy Paron	996-1417	judy.paron@crsng.ca
Bourses de recherche de premier cycle – BRPC			
Adjointe de programme	Yvette Wong	947-0428	yvette.wong@crsng.ca
Administratrice de programme	Lynda Laforest	996-2009	lynda.laforest@crsng.ca
	Vacant		
Programme d'appui aux professeurs universitaires – APU			
Adjointe de programme	Kathleen Brennan	996-3762	kathleen.brennan@crsng.ca
Administratrices de programme	Candace Robinson	996-1597	candace.robinson@crsng.ca
	Brigit Viens	996-3769	brigit.viens@crsng.ca
Programmes de partenariats de recherche			
Directrice générale	Janet Walden	996-1545	janet.walden@crsng.ca
Adjointe administrative	Marie Ginette Rainville	996-1545	marie.rainville@crsng.ca
Secteurs de l'information, des communications et de la fabrication			
Directrice	Margaret	992-	margaret.caughey@crsng.ca

	Caughey	5619	
Adjointe administrative	Kim Gaudreau	992-5606	kim.gaudreau@crsng.ca
Gestionnaire de portefeuille	Guy Drapeau	996-2145	guy.drapeau@crsng.ca
Administrateur de programme	Vacant		
Adjointe de programme	Vinayini Murty	947-7090	vinayini.murty@crsng.ca
Gestionnaire de comptes	Rémy Chabot	995-5667	remy.chabot@crsng.ca
Adjointe de programme	Patricia Ojeda	996-0753	patricia.ojeda@crsng.ca
Gestionnaire de comptes	Kevin Driscoll	943-2168	kevin.driscoll@crsng.ca
Adjoint de programme	Steve Billie	996-2838	steve.billie@crsng.ca
Gestionnaire de comptes	Vacant		
Adjoint de programme	Vacant		
Gestionnaire de portefeuille	Barbara Muir	947-4562	barbara.muir@crsng.ca
Administrateur de programme	Walter Vieira	996-1889	walter.vieira@crsng.ca
Adjointe de programme	Stephanie Quennell	996-5984	stephanie.quennell@crsng.ca
Bio-industries			
Directrice	Krystyna Miedzybrodzka	947-9452	krystyna.miedzybrodzka@crsng.ca
Adjointe administrative	Kim Gaudreau	992-5606	kim.gaudreau@crsng.ca
Gestionnaire de portefeuille	Toni Gasparini	996-6346	toni.gasparini@crsng.ca
Administratrice de programme	Madeleine Bastien	996-7135	madeleine.bastien@crsng.ca
Adjointe de programme	Julie Anne Cloutier	996-2239	julieanne.cloutier@crsng.ca
Gestionnaire de comptes	Doris Braslins	996-7229	doris.braslins@crsng.ca
Adjoint de programme	Vacant		
Gestionnaire de comptes	Vacant		
Adjoint de programme	Vacant		
Gestionnaire de comptes	Vacant		
Adjoint de programme	Vacant		
Gestionnaire de	Eileen Jessop	996-	eileen.jessop@crsng.ca

portefeuille		4764	
Administratrice de programme	Hanan Abdel-Akher	947-6374	hanan.abdel-akher@crsng.ca
Adjointe de programme	Liette Clairoux	947-6365	liette.clairoux@crsng.ca
Secteurs des ressources environnementales et naturelles			
Directeur	André Isabelle	992-5641	andre.isabelle@crsng.ca
Gestionnaire de portefeuille	Robert Therrien	996-5924	robert.therrien@crsng.ca
Administratrice de programme	Michèle Takoff	992-1372	michele.takoff@crsng.ca
Adjointe de programme	Diane Gaudreau	996-2717	diane.gaudreau@crsng.ca
Gestionnaire de comptes	Alison Janidlo	992-7106	alison.janidlo@crsng.ca
Adjointe de programme	Sherry Merleau	996-6331	sherry.merleau@crsng.ca
Gestionnaire de comptes	Hermenegilde Twagiramungu	996-5879	hermenegilde.twagiramungu@crsng.ca
Adjointe de programme	Patricia Pelletier	947-3937	patricia.pelletier@crsng.ca
Gestionnaire de comptes	Theresa Anderson	943-7830	theresa.anderson@crsng.ca
Adjointe de programme	Jacqueline Jorge	992-8122	jacqueline.jorge@crsng.ca
Administratrice de programme	Shaheer Mikhail	995-5710	shaheer.mikhail@crsng.ca
Adjointe de programme	Susan Plunkett	996-2602	susan.plunkett@crsng.ca
Groupe d'analyse des programmes de partenariats de recherche			
Analyste	Anne Alper	996-6521	anne.alper@crsng.ca
Agente des budgets	Rita Carrière	996-1583	rita.carriere@crsng.ca
Agente administrative	Paula Knappers	996-1253	paula.knappers@crsng.ca

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada | Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada

FORMULAIRE 200
Demande de bourse du CRSNG
PAGE COUVERTURE

Date

Nom de famille du candidat	Prénom et initiale(s)	N° d'identification personnel (NIP)

ADRESSES

Adresse actuelle	Adresse postale permanente (si elle est différente de l'adresse actuelle)
Si l'adresse actuelle est temporaire, donnez la date de départ	Numéro de téléphone à l'adresse postale permanente

Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur	Adresse de courriel

CITOYENNETÉ

☐ Citoyen canadien

☐ Résident permanent du Canada

Donnez la date d'acquisition du statut telle qu'elle est indiquée sur le formulaire IMM 1000

☐ Autre

Donnez le pays de citoyenneté

LANGUE DE CORRESPONDANCE

Je désire recevoir ma correspondance en

☐ français ☐ anglais

SIGNATURE

J'accepte par les présentes que les conditions générales régissant les bourses décrites dans le *Guide des programmes de bourses* posté dans le présent site Web, dans le guide intitulé *Bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement canadien* et dans la description du Programme de bourses en sciences de l'OTAN s'appliquent à toute bourse qui me sera accordée par suite de cette demande.

Signature du candidat

Canada

Les renseignements personnels figurant dans ce formulaire et dans les annexes seront intégrés dans le fichier de renseignements personnels du programme approprié.

PROTÉGÉ UNE FOIS REMPLI

English version available

FORMULAIRE 200
Demande de bourse du CRSNG
PARTIE I

		Date
Nom de famille du candidat	Prénom et initiale(s)	N° d'identification personnel (NIP)

FORMATION UNIVERSITAIRE (indiquez uniquement les programmes d'études en cours ou antérieurs)

Diplôme	Nom de la discipline	Département, établissement et pays	Mois et année commencé	Mois et année obtenu/prévu
Baccalauréat				
Maîtrise				
Doctorat				

EXPÉRIENCE EN MILIEU UNIVERSITAIRE, EN RECHERCHE OU AUTRE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL PERTINENTE

Poste occupé et nature du travail (commencez par le poste actuel)	Établissement et département	Superviseur	Période (mm/aaaa - mm/aaaa)

N° d'identification personnel (NIP)	Nom de famille, prénom et initiale(s) du candidat

BOURSE DEMANDÉE

Type de bourse		Date prévue d'entrée en vigueur
Programme d'études proposé (maîtrise, doctorat)	Domaine d'études ou de recherche proposé	Code de sujet de recherche

Titre des travaux de recherche proposés (Les candidats aux bourses de RSLGC ne sont pas tenus de remplir cette section.)

Décrivez en dix (10) mots-clés les travaux de recherche proposés. Utilisez des virgules pour les séparer. (Les candidats aux bourses de RSLGC ne sont pas tenus de remplir cette section.)

LIEU(X) DE VALIDITÉ PROPOSÉ(S) (en ordre de préférence)

Établissement ou organisme	Département	Directeur de travaux proposé

SECTION À REMPLIR PAR LES CANDIDATS AUX BOURSES ES SEULEMENT

Indiquez le nombre de mois d'études supérieures (maîtrise et doctorat) que vous aurez terminés en date du 31 décembre de l'année de la demande.

_____ mois d'études supérieures à temps plein _____ mois d'études supérieures à temps partiel

Indiquez votre statut universitaire au moment de la demande.

☐ Étudiant à temps partiel ☐ Étudiant à temps plein ☐ Pas inscrit à l'université

Désirez-vous détenir votre bourse à l'étranger?

☐ Oui ☐ Non

N° d'identification personnel (NIP)	Nom de famille, prénom et initiale(s) du candidat

THÈSES ACHEVÉES OU EN COURS

1. Diplôme	Directeur de travaux	Date (exigences du diplôme satisfaites)
Titre de la thèse		
2. Diplôme	Directeur de travaux	Date (exigences du diplôme satisfaites)
Titre de la thèse		

RÉSUMÉ DE LA PLUS RÉCENTE THÈSE ACHEVÉE OU DE VOTRE THÈSE EN COURS (projet spécialisé, maîtrise, doctorat)

Écrivez en langage courant. Veuillez ne pas reproduire le résumé de la thèse.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada | Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada

URGENT

Veuillez retourner à :

Au plus tard le :

ANNEXE 1
Rapport sur le candidat
Bourse du CRSNG
(FORMULAIRE 200)

Lisez les instructions avant de rédiger ce rapport. Les candidats aux bourses ES doivent utiliser cette page uniquement. Tous les autres candidats peuvent utiliser une page supplémentaire au besoin.

En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, le candidat aura accès à ce rapport. Le contenu de ce rapport, y compris votre nom, pourra aussi être divulgué aux organismes dont les bourses sont administrées par le CRSNG ainsi qu'aux organismes partenaires offrant des suppléments aux bourses du CRSNG.

Date

Nom de famille du candidat	Prénom et initiale(s)	N° d'identification personnel (NIP)

Type de bourse demandé	En utilisant un pourcentage, notez le candidat selon chacun des trois critères de sélection suivants (p. ex., premiers 5 %, premiers 10 %, ou en indiquant s. o. – impossible de mesurer).
Taille du groupe de comparaison	☐ 1. Aptitudes ou potentiel en recherche ☐ 2. Communication orale et écrite ☐ 3. Aptitudes à la direction et entregent

Commentaires sur le candidat en fonction de chaque critère

Je connais le candidat en ma capacité de _____ depuis _____ années.

Nom, titre et organisme d'attache du répondant (dactylographiés)

☐ J'ai reçu copie des parties I et II du formulaire 200 que le candidat a remplies, et je confirme les avoir lues.

_____
Signature du répondant

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada | Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada

ANNEXE 2
Évaluation par le département ou l'université
Bourse du CRSNG
(FORMULAIRE 200)

Lisez les instructions avant de rédiger ce rapport. En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, le candidat aura accès à ce rapport. Le contenu de ce rapport, y compris votre nom, pourra aussi être divulgué aux organismes dont les bourses sont administrées par le CRSNG ainsi qu'aux organismes partenaires offrant des suppléments aux bourses du CRSNG.

Date

PARTIE I : À REMPLIR PAR LE CANDIDAT

Nom de famille	Prénom et initiale(s)	N° d'identification personnel (NIP)

Université (indiquez si actuelle ou ancienne)	Département universitaire

☐ Demande présentée par l'entremise de l'université ☐ Demande présentée directement au CRSNG

PARTIE II : À REMPLIR PAR LE DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT OU SON REPRÉSENTANT

Description du groupe de pairs

Classement, par le département, du candidat par rapport au groupe de pairs : _____ de _____

Commentaires sur le candidat

[BP seulement] Classement de tous les candidats du département au concours actuel de BP

_____ _____

Signature du directeur du département (ou son représentant) Date

PARTIE III [BOURSES ES SEULEMENT] : À REMPLIR PAR L'AGENT DE LIAISON DES BOURSES

Moyennes annuelles pondérées	Classement universitaire du candidat
Avant-dernière année _____/_____ (maximum)	
Dernière année _____/_____ (maximum)	_____ de _____

Commentaires supplémentaires sur le candidat

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada | Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada

ANNEXE 3
Déclaration de consentement et renseignements statistiques
Bourse du CRSNG
(FORMULAIRE 200)

Date

Nom de famille du candidat	Prénom et initiale(s)	N° d'identification personnel (NIP)

CONSENTEMENT DU CANDIDAT

Veuillez remplir et signer ce formulaire si vous souhaitez que votre candidature soit examinée en vue d'autres types de bourses et suppléments offerts par le gouvernement ou par des entreprises ou associations du Canada, ou les deux (voir le *Guide des programmes de bourses* posté dans le présent site Web). En remplissant et signant cette section, vous acceptez que votre demande (y compris les annexes 1 et 2) soit divulguée aux établissements intéressés (consultez la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels sous la rubrique Politiques et lignes directrices du guide des programmes pour obtenir de plus amples renseignements).

Si vous êtes admissible à un ou plusieurs suppléments et désirez que votre candidature soit examinée en vue de les obtenir, indiquez lesquels, tels qu'ils figurent dans le *Guide des programmes de bourses*.

CANDIDATS AUX BP

Si votre demande n'est pas retenue, mais est jugée méritoire, voulez-vous qu'elle soit prise en considération dans le cadre du

☐ Programme de bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement canadien (RSLGC)?

☐ Programme de chercheurs-boursiers en milieu industriel (CBI)?

SIGNATURE

_____
Signature du candidat

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Les données sur le sexe ainsi qu'au regard des groupes désignés et des compétences linguistiques sont recueillies à des fins administratives et statistiques et dans le but de favoriser une plus grande participation des groupes désignés dans les programmes en sciences et en génie. Elles ne seront pas transmises à des personnes à l'extérieur du CRSNG. Pour obtenir plus de renseignements, consultez le *Guide des programmes de bourses* posté dans le présent site Web et l'introduction du guide intitulé *Bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement canadien*.

SEXE (facultatif)		GROUPES DÉSIGNÉS (facultatif)		
☐ Homme	☐ Femme	☐ Autochtones	☐ Minorités visibles	☐ Handicapés

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES (facultatif)

Français		
☐ Lire	☐ Écrire	☐ Parler
Anglais		
☐ Lire	☐ Écrire	☐ Parler

CRSNG
NSERC

Mise à jour: 2001-08-24

Programmes de bourses

Comment remplir la version Web du formulaire 200

Veuillez lire ou imprimer les documents suivants avant de remplir le formulaire 200 :

- Les questions fréquentes sur la façon d'utiliser le Système en ligne.
- Le *Guide des programmes de bourses*, qui contient des renseignements détaillés sur les dates limites et les programmes.

À qui devrais-je m'adresser pour obtenir de l'aide?

Si vous avez des questions au sujet :

1. du **programme** auquel vous présentez une demande (p. ex., sur le contenu de la demande, les dates limites des programmes ou l'admissibilité), communiquez avec le **personnel responsable** du programme;

2. du **Système en ligne,** faites parvenir un courriel à webapp@crsng.ca ou téléphonez au (613) 995-4273.

Veuillez indiquer dans votre message l'adresse de courriel à laquelle nous pouvons vous joindre ainsi que votre numéro de téléphone.

Contenu

1. Avant de commencer
2. Instructions générales pour tous les candidats
3. Page couverture
4. Remplir la Partie 1 de votre formulaire
5. Remplir la Partie 2 de votre formulaire
6. Annexes
7. Candidature à une bourse en sciences de l'OTAN
8. Modalités de présentation de la demande

Avant de commencer

Il est à noter que vous ne pouvez remplir que la **partie I** de votre formulaire en suivant le processus électronique de présentation des demandes. Vous trouverez des instructions et des trucs directement sur les écrans Web. La **partie II** du formulaire est présentée en « formule libre », c'est-à-dire à structure non imposée. Elle doit être remplie en utilisant votre logiciel de traitement de texte et doit être imprimée sur des feuilles de papier blanc ordinaires. Veuillez fournir les renseignements demandés en respectant les lignes directrices et les règles en

matière de présentation matérielle indiquées dans les Instructions générales ci-dessous.

De plus, vous devez recourir au *Guide des programmes de bourses* pour remplir le formulaire.

Instructions générales à l'intention de tous les candidats

Remplissez ce formulaire si vous présentez une demande d'appui à l'un des programmes suivants :

- Bourses d'études supérieures – ES A et ES B;
- Bourses d'études supérieures à incidence industrielle – ESII 1 et ESII 2;
- Bourses postdoctorales (BP);
- Programme de chercheurs-boursiers en milieu industriel (CBI);
- Bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement canadien (Bourses RSLGC);
- Bourses en sciences de l'OTAN.

De plus...

- Remplissez ce formulaire et consultez le *Guide des programmes de bourses* du CRSNG, les *Bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement canadien* et la plus récente description du Programme de bourses en sciences de l'OTAN. Avant de remplir ce formulaire, consultez le guide approprié pour vous renseigner sur les critères d'admissibilité, les critères de sélection et les dates limites de présentation des demandes.
- Si vous présentez une demande d'appui à plus d'un programme, vous devez remplir un formulaire distinct dans chaque cas.
- Remplissez le formulaire 202 si vous souhaitez présenter une demande de bourse de recherche de 1er cycle.

Cette demande comporte trois parties.

Page couverture

Dans cette partie du formulaire (dont la page est comprise dans le présent document), vous devez fournir des renseignements personnels.

Partie I

Dans cette partie du formulaire (dont les pages sont comprises dans le présent document), vous devez fournir les renseignements suivants :

- formation universitaire;
- expérience en milieu universitaire, en recherche ou autre expérience de travail;
- type de bourse demandé;

- lieu de validité proposé;
- votre ou vos thèses.

Partie II

Cette partie de la demande est présentée en « formule libre », c'est-à-dire à structure non imposée, et doit être imprimée sur des feuilles de papier blanc ordinaires. Veuillez fournir les renseignements demandés en suivant les lignes directrices et les modalités de présentation indiquées dans la section Présentation générale ci-dessous. Selon le type de bourse demandé, vous devez fournir des renseignements dans certaines des catégories suivantes :

- résumé de la recherche proposée;
- justification du lieu de validité;
- bourses et autres appuis reçus;
- contributions à la recherche et développement;
- principales contributions à la recherche et développement;
- déclaration du candidat.

Remarque
Pour être complète, votre demande doit comprendre la **page couverture**, la **partie I** et la **partie II** et les documents supplémentaires, tel qu'il est indiqué dans les instructions. **Le CRSNG se réserve le droit de refuser votre demande si elle n'est pas complète.**

Présentation générale

Dans l'élaboration de votre demande et de vos documents à l'appui, suivez les lignes directrices indiquées ci-dessous.

- Le texte doit être dactylographié à l'encre noire, avec une qualité d'impression courrier (au minimum).
- Le texte doit être présenté à simple interligne et compter au plus six lignes par pouce.
- Si la taille de caractères que vous utilisez est mesurée en points (pts), elle doit correspondre à au moins 12 pts.
- Si la taille de caractères que vous utilisez est mesurée en caractères par pouce (car/po), elle doit correspondre à 10 car/po au maximum .
- Les caractères comprimés ne sont pas acceptés.

Partie II (formule libre)

- Utilisez des feuilles de papier blanc de 8 1/2 sur 11 po (21,5 cm sur 28 cm).
- Laissez une marge de 3/4 po (1,7 cm) (minimum) tout autour.
- Indiquez votre nom et votre NIP (consultez les instructions sur la page couverture) au haut de chaque page.
- Imprimez au recto seulement.
- Le nombre maximal de pages permis est indiqué dans la section appropriée. Les pages en trop seront retirées.

Si vous avez des documents à l'appui rédigés dans une autre langue que l'anglais ou le français, vous devez fournir au CRSNG une traduction certifiée du document.

Remarque
Si votre demande ne respecte pas ces normes, le CRSNG se réserve le droit de la refuser.

Page couverture

Changement de nom

Avez-vous changé de nom depuis votre dernière demande d'appui au CRSNG? Dans l'affirmative, veuillez inscrire votre ancien nom entre parenthèses dans la section appropriée du formulaire 200.

Numéro d'identification personnel (NIP)

Tous les candidats aux programmes du CRSNG ont reçu ou recevront un NIP. Utilisez le numéro qui vous a été assigné chaque fois que vous présentez une demande de bourse et dans toute correspondance avec le CRSNG. **Si vous n'avez jamais présenté une demande au**

CRSNG, ou si vous avez oublié votre NIP, laissez l'espace en blanc sur le formulaire.

Remarque
Le numéro qui vous est donné lorsque vous faites votre demande en ligne ne constitue pas votre NIP.

Ce à quoi engage ma signature sur la demande

- Vous vous engagez à observer les règlements du CRSNG régissant les bourses.
- Vous comprenez les implications de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels pour ce qui est des renseignements contenus dans les demandes.
- Vous avez lu la Politique inter-conseils sur l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition et acceptez de vous y conformer.
- Vous vous engagez à respecter les règlements concernant les soins aux animaux, l'éthique professionnelle liée à l'utilisation de sujets humains en recherche et les risques biologiques.
- Vous vous engagez à faire mention de l'appui financier du CRSNG chaque fois que cela est possible.
- Vous attestez que, à votre connaissance, les renseignements que vous avez fournis dans la demande sont complets et exacts; fournir des renseignements erronés ou inexacts peut entraîner des sanctions, notamment la cessation de l'appui accordé et la perte du droit de présenter une demande d'appui à l'avenir.

En outre, si vous êtes ou avez été titulaire (au cours des douze derniers mois) de charge publique ou fonctionnaire au sein du gouvernement fédéral, vous devez également attester :

- que vous vous conformez au Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat et au Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat s'appliquant à la fonction publique.

Remplir la Partie 1 de votre formulaire

Veuillez consulter les Trucs pour préparer avec succès une demande de bourse ES ou de bourse postdororale (BP).

Page 1

Formation universitaire

Indiquez uniquement les programmes antérieurs ou ceux en cours. Veuillez exclure les programmes que vous **n'avez pas** encore commencés.

Expérience en milieu universitaire, en recherche ou autre expérience de travail pertinente

Sous la rubrique « Poste occupé et nature du travail », indiquez s'il s'agissait d'un emploi à temps plein ou à temps partiel. De plus, indiquez si l'expérience a été acquise dans le cadre d'un programme d'études.

Page 2

Listes des codes

Consultez les *Listes des codes* du CRSNG.

Candidats aux bourses RSLGC

Choisissez le code qui décrit le mieux votre domaine d'expertise.

Lieu(x) de validité proposé(s)

Candidats aux bourses ES et aux BP

Indiquez trois lieux de validité proposés au maximum.

Candidats au Programme de CBI

Si vous souhaitez que votre candidature soit prise en considération par plus d'une entreprise, vous devez présenter une demande distincte pour chacune.

Candidats aux bourses RSLGC

Indiquez trois ministères ou organismes gouvernementaux au maximum. Indiquez le directeur de travaux proposé seulement si vous avez déjà communiqué avec cette personne.

Page 3

Thèse achevée ou en cours

Si vous avez terminé les études relatives à votre diplôme, indiquez la date à laquelle vous avez satisfait à toutes les exigences de votre programme (et non la date de convocation), ce qui comprend la soutenance de votre thèse et le dépôt de la version corrigée de cette dernière.

Candidats aux bourses ES A

Vous pouvez utiliser cette page pour résumer une thèse d'études spécialisées, ou une thèse d'études supérieures en cours. Les étudiants qui n'ont pas rédigé une thèse peuvent décrire un projet de recherche ou une expérience de travail liée à la recherche, en indiquant la nature du travail qui a été effectué.

Remplir la Partie 2 de votre formulaire

Partie 2 – Pages en formule libre

Selon le type d'appui recherché, vous devez fournir des renseignements dans certaines des six sections énumérées ci-dessous. Lisez ces sections pour connaître celles qui s'appliquent à votre situation.

Suivez les lignes directrices de Présentation générale. Numérotez vos pages à la suite de la dernière page de la partie I.

- Pour les sections 1 et 2, utilisez une (1) page seulement pour chaque section.
- Pour les sections 3, 4, 5 et 6, le nombre **maximal** de pages permis est établi comme suit

(il s'agit du nombre total de pages pour les quatre sections, et non pour chaque section) :

- **ES A** – deux (2) pages;
- **ESII** et **ES B** – trois (3) pages;
- **CBI , BP, OTAN** et **RSLGC** – cinq (5) pages.

Les pages en trop seront retirées.

Fournissez les renseignements nécessaires en utilisant les rubriques et suivez l'ordre préétabli. Certaines sections exigeront des renseignements particuliers au programme.

Section 1
Résumé de la recherche proposée (une page)

Les candidats doivent remplir cette section eux-mêmes.

Donnez des renseignements aussi précis que possible sur la recherche proposée. Pour en savoir plus long sur les domaines de recherche admissibles, consultez le *Guide des programmes de bourses* du CRSNG. De plus, rappelez-vous ce qui suit.

- Rédigez le résumé en langage courant, pouvant être compris par une personne ayant des connaissances dans la discipline, mais qui n'est pas un expert dans votre domaine de recherche particulier. Vous ne devez pas répéter les renseignements fournis à la page 3 de la partie I.
- Donnez une description détaillée des activités de recherche proposées pendant la période de validité de la bourse. Énoncez les objectifs visés ainsi que l'approche expérimentale ou théorique et la méthodologie et la procédure proposées. Indiquez l'importance de la recherche proposée pour le domaine.
- Si la recherche proposée est le prolongement de votre thèse, indiquez clairement quelles sont les différences entre les travaux de thèse et les activités de recherche proposées dans cette demande

De plus...

- **Candidats aux bourses ES A**

  Si vous n'avez pas encore élaboré un plan de recherche, vous devez décrire les questions de recherche qui suscitent votre intérêt et expliquer pourquoi.

- **Candidats au Programme de CBI et aux bourses RSLGC**

  Vous n'êtes pas tenu de présenter un résumé de la recherche proposée.

- **Candidats aux bourses ESII**

  Vous devez décrire l'interaction prévue avec l'entreprise parraineuse.

Section 2
Justification du lieu de validité (une page)

Expliquez brièvement le choix de chaque lieu de validité. Consultez les sections suivantes pour obtenir des renseignements particuliers à chaque programme.

- **Candidats aux bourses ESII et au Programme de CBI ou candidats aux bourses ES A restant au Canada**

  Vous n'êtes pas tenu de fournir une justification.

- **Candidats aux BP**

  - Tous les candidats à une BP doivent remplir cette section.
  - Si vous avez reçu une confirmation par écrit de l'acceptation du ou des lieux de validité proposés, joignez-en une copie à votre justification.
  - Si vous désirez détenir votre BP à l'université où vous avez obtenu ou prévoyez obtenir votre diplôme de doctorat, vous devez :
    - expliquer pourquoi il est essentiel de détenir votre bourse à cette université en particulier;
    - joindre des lettres d'appui signées par le directeur de département et le directeur de travaux proposé.

- **Candidats aux bourses ES B**

  Tous les candidats à une bourse ES B doivent remplir cette section.

- **Candidats aux bourses ES A et ES B demandant un lieu de validité à l'étranger**

- Si vous proposez un ou plusieurs lieux de validité à l'extérieur du Canada, vous devez justifier votre requête en vue de poursuivre vos études à l'étranger et votre choix de sujet de recherche et d'université. Vous devez joindre à votre demande :

  - une lettre signée par une autorité canadienne dans votre domaine de recherche proposé expliquant :
    - la nécessité de poursuivre ses études à l'étranger en raison de l'absence d'un programme de recherche ou d'installations adéquates dans une université canadienne (l'accès au programme doit être discuté, au-delà de la question de savoir si le projet de thèse particulier peut être poursuivi au Canada);
    - les avantages que retirera le candidat de ses études à l'étranger (p. ex., la chance unique de recevoir sa formation dans un laboratoire international).

- **Candidats aux bourses RSLGC**

  Vous devez expliquer en quoi votre formation universitaire et votre expérience en recherche sont pertinentes par rapport au mandat et aux centres d'intérêt en matière de recherche du ou des laboratoires gouvernementaux proposés comme lieux de validité de votre bourse. Si vous avez reçu une lettre indiquant qu'un laboratoire gouvernemental proposé est intéressé à votre candidature, vous devez joindre une copie de cette lettre à votre demande.

- **Candidats aux bourses de l'OTAN**

  Tous les candidats à une bourse de l'OTAN doivent remplir cette section.

Section 3
Bourses et autres appuis reçus

Indiquez le nom, la valeur, le type (institutionnel, provincial, national ou international), le lieu et la période de validité de chaque bourse détenue, en commençant par la plus récente et en incluant l'appui du CRSNG. Présentez ces renseignements dans un tableau.

Dressez seulement la liste des bourses qui ont été accordées en s'appuyant sur l'excellence universitaire et l'excellence en recherche ou qui soulignent votre leadership ou vos aptitudes à la communication.

Section 4
Contributions à la recherche et développement

Énumérez vos contributions à la recherche et développement. Commencez par la plus récente et inscrivez chaque entrée sur une ligne distincte. N'indiquez pas les articles en préparation. Utilisez les rubriques et l'ordre suivants :

a. articles dans des revues avec comité de lecture (publiés ou acceptés);

b. articles soumis à des revues avec comité de lecture;

c. autres contributions avec comité de lecture (communications, articles dans des comptes rendus de conférences, affiches, etc.);

d. contributions sans comité de lecture (publications spécialisées, rapports techniques, exposés dans le cadre de conférences, affiches, etc.);

e. activités de transfert de technologie;

f. contributions à la suite d'une participation à des activités de R et D industrielle pertinentes;

g. brevets et copyrights (p. ex., logiciel, à l'exception des publications).

Remarque
De nombreuses contributions à l'industrie ou à d'autres utilisateurs finals sont sous la forme de rapports techniques ou internes, dont certains peuvent être confidentiels afin de protéger des renseignements privatifs, ou tributaires de la protection par brevet ou par le copyright. Si des contributions de ce genre figurent dans votre dossier, vous devez joindre à votre demande une lettre d'un chercheur universitaire ou d'un chercheur d'une entreprise oeuvrant dans le domaine du transfert de technologie, lettre qui doit attester de la nature et de l'importance de la contribution en des termes aussi précis que possible.

Pour les contributions publiées, donnez les renseignements suivants : le nom de tous les auteurs tels qu'ils apparaissent dans la publication originale; l'année de la publication, le titre, le nom et le volume de la publication; et les numéros des première et dernière pages.

> **Exemple**
> Li, H., George, A.F., et Kay, M. (1994) Protein-structure interactions in cell membranes. Journal of Biological Chemistry. 269: 1120-1124 (travaux de doctorat).

Pour les publications soumises à des comités de lecture ou sous presse, indiquez la date d'acceptation ou de présentation et le nombre de pages soumises.

Pour des brevets, indiquez le titre et le nom des co-inventeurs.

Dans tous les cas, indiquez si la publication découle ou non de travaux effectués dans le cadre d'un programme d'études de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat, ou de toute autre expérience de travail pertinente.

Les mises à jour du dossier de publication ne seront pas acceptées après la date où la demande doit être remise.

De plus...

- **Candidats au Programme de CBI**

  Vous devriez expliquer les raisons pour lesquelles vous avez choisi certaines revues pour publier les résultats de vos travaux et en indiquer les caractéristiques (p. ex., publics cibles, modalités d'examen). Au besoin, donnez des renseignements sur l'importance des rapports techniques et des travaux originaux publiés dans des ouvrages ou des rapports techniques.

Section 5
Principales contributions à la recherche et développement

À partir des contributions à la recherche et développement énumérées à la section 4, choisissez-en au plus trois que vous jugez être vos plus importantes. Commentez l'importance de ces travaux pour votre domaine de recherche. Pour chaque contribution, décrivez brièvement votre rôle dans la recherche.

Expliquez votre contribution à la rédaction de publications conjointes.

Au besoin, indiquez toute collaboration avec d'autres chercheurs et expliquez la pertinence de vos travaux à l'égard de la pratique du génie ou des procédés industriels.

Section 6
Déclaration du candidat

Dans cette section, regroupez vos commentaires dans les rubriques suivantes.

a. **Expérience en recherche**

   Décrivez les compétences en sciences ou en génie que vous avez acquises par l'intermédiaire de votre expérience en recherche. Si vous possédez de l'expérience de travail pertinente, expliquez-en la pertinence par rapport au domaine d'études ou de recherche proposé et les avantages que vous en avez retirés. Ne répétez pas les renseignements fournis à la section 5.

b. **Activités pertinentes**

   Décrivez les activités (professionnelles et parascolaires pertinentes) auxquelles vous participez qui illustrent votre aptitude à communiquer, votre entregent et votre leadership. Au nombre des exemples, mentionnons les suivants : exposés oraux, mentorat, enseignement, gestion de projet, présidence de comités, organisation de conférences ou réunions, expérience en supervision, élection à des postes et travail bénévole.

c. **Carrière en recherche**

Décrivez vos objectifs de carrière. Expliquez pourquoi vous croyez posséder les aptitudes et les compétences pour mener une carrière en recherche ou exercer une profession connexe en sciences naturelles ou en génie.

De plus...

d. **Candidats au Programme de CBI**

Décrivez vos attentes envers l'entreprise proposant votre candidature (en ce qui concerne l'appui et l'orientation qui seront fournis, et les compétences et l'expertise qui seront acquises). Expliquez en quoi cela vous aidera à atteindre vos objectifs.

e. **Circonstances particulières**

Dans cette section, indiquez tout facteur spécial qui peut avoir influé sur votre rendement ou votre productivité. Indiquez les facteurs spéciaux qui ont entraîné un retard dans la diffusion des résultats de vos travaux, tels que des problèmes de santé, des responsabilités familiales, des déficiences ou d'autres circonstances (p. ex., le délai nécessaire pour terminer une monographie, déposer un brevet ou commercialiser un produit ou un procédé industriel). Expliquez toute interruption dans la chronologie de votre expérience. Le comité de sélection tiendra compte de ces circonstances lors de l'évaluation de votre demande.

Annexes

- Annexe 1
- Annexe 2

Remplir les annexes 1 et 2

Annexe 1

Rapport sur le candidat

À chaque demande (sauf les demandes de bourses **ESII**) présentée au CRSNG doivent être joints deux rapports d'évaluation originaux (consultez l'annexe 1).

Les rapports doivent être remplis par des personnes en mesure d'effectuer une évaluation éclairée.

- Le premier rapport devrait être dressé par une personne ayant des connaissances approfondies de vos travaux et de vos compétences (p. ex., directeur de recherche actuel ou directeur de travaux antérieur ou superviseur au sein d'une entreprise dans le cas des diplômés récents).
- Le deuxième rapport devrait provenir d'une personne en mesure de fournir une évaluation impartiale, mais suffisamment au courant de vos travaux de recherche et de vos compétences pour formuler des commentaires éclairés et accorder une note appropriée.

Remarque
Si vous avez participé à un programme d'alternance travail-études, l'évaluateur peut être votre superviseur à l'entreprise.

Indiquez votre nom et votre NIP, ainsi que le type de bourse demandé dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire. Indiquez la date à laquelle la documentation doit être retournée et le nom du destinataire.

Ce que vous devriez faire

Faites parvenir une photocopie de votre demande dûment remplie à chacun des évaluateurs. Fournissez aux évaluateurs les instructions et l'original de l'annexe 1.

Allouez suffisamment de temps pour permettre à chaque évaluateur de remplir et de retourner le rapport (consultez les instructions pour remplir l'annexe). Rappelez-vous de joindre des enveloppes-retour préadressées.

Si l'évaluateur vous retourne directement l'annexe 1 dûment remplie dans une enveloppe scellée, acheminez-la telle quelle comme suit :

- **candidats au Programme de CBI** – au CRSNG ou à l'entreprise proposant votre candidature;
- **candidats aux BP, aux bourses ES et aux bourses en sciences de l'OTAN** – au directeur du département universitaire qui remplira l'annexe 2;
- **candidats aux bourses RSLGC** – au CRSNG.

De plus...

- **Candidats au Programme de CBI**

  Vous pouvez présenter des rapports supplémentaires. Pour obtenir plus de renseignements, consultez le *Guide des programmes de bourses* du CRSNG.

Annexe 2

Évaluation par le département ou l'université

Ce formulaire d'évaluation s'adresse à tous les candidats qui présentent une demande de bourse ES ou BP.

L'évaluation doit être effectuée par le directeur de département ou son représentant, ou un comité rattaché à votre département actuel, ou à votre ancien département si vous ne fréquentez plus l'université.

Une même personne ne peut pas remplir les annexes 1 et 2. De plus, le directeur de travaux proposé ne doit pas remplir l'annexe 2.

Candidats aux BP

L'annexe 2 doit être remplie par l'université qui vous a conféré, ou qui vous conférera, votre diplôme de doctorat.

Annexe 3

Déclaration de consentement et renseignements

statistiques

Partie 1 —
Candidats aux bourses ES, ESII et aux BP

Si vous souhaitez que votre candidature soit prise en considération pour d'autres types de bourses et suppléments offerts par les laboratoires du gouvernement canadien, les organismes industriels ou associations du Canada, tels qu'ils sont décrits dans le *Guide des programmes de bourses* du CRSNG, vous devez remplir et signer ce formulaire.

Partie 2

Dans cette partie, vous pouvez fournir, à titre volontaire uniquement, des renseignements sur votre sexe, vos compétences linguistiques et votre groupe d'appartenance.

Annexe 1

Rapport sur le candidat (Demande de bourse du CRSNG – Formulaire 200)

INSTRUCTIONS

Qui doit remplir ce formulaire?

Veuillez remplir ce formulaire si vous avez accepté d'évaluer un candidat à une bourse du CRSNG.

De plus...

- Veuillez utiliser ce formulaire en recourant au formulaire 200, *Demande de bourse du CRSNG*, dûment rempli par le candidat.
- Le CRSNG et les comités d'évaluation (constitués d'examinateurs de l'extérieur) se serviront de l'annexe 1, « Rapport sur le candidat », pour évaluer les demandes de bourse.
- Veuillez remplir et présenter cette annexe avant la date indiquée sur le formulaire. Le CRSNG considérera la demande comme incomplète si cette annexe n'y est pas jointe.

Présentation générale

Dans l'élaboration de votre rapport sur le candidat, suivez les lignes directrices indiquées ci-dessous.

- Le texte doit être dactylographié à l'encre noire, avec une qualité d'impression courrier (au minimum).
- Le texte doit être présenté à simple interligne et compter **au plus** six lignes par pouce.
- Si la taille de caractères que vous utilisez est mesurée en points (pts), elle doit correspondre à **au moins** 12 pts.
- Si la taille de caractères que vous utilisez est mesurée en caractères par pouce (car/po), elle doit correspondre à 10 car/po **au maximum**.
- Les caractères comprimés **ne sont pas** acceptés.

Comment remplir cette annexe

Si vous remplissez une évaluation :

- pour **un candidat à une bourse ES**, veuillez utiliser uniquement le formulaire;
- pour **tous les autres candidats**, veuillez utiliser une page supplémentaire au besoin.

Veuillez évaluer le candidat en lui donnant une cote selon chacun des critères d'évaluation ci-dessous et justifier celle-ci. Plutôt que de formuler des commentaires généraux, indiquez les points forts et les points faibles du candidat selon chaque critère. Veuillez indiquer des **exemples précis** des réalisations et des contributions du candidat pour appuyer votre évaluation.

Remarque
Si vous accordez des cotes exceptionnellement élevées ou faibles qui sont considérées comme incohérentes par rapport à la demande dans son ensemble, celles-ci peuvent diminuer la crédibilité du rapport. Conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels, le candidat aura accès à ce rapport.

Critères d'évaluation

Aptitude ou potentiel en recherche

- La qualité des contributions du candidat à la R et D et son rôle dans la rédaction de publications conjointes.
- La qualité des revues dans lesquelles les articles du candidat ont été publiés.
- La pertinence de l'expérience de travail et de la formation universitaire du candidat dans le domaine de recherche proposé.
- L'importance, la faisabilité et la valeur de la recherche proposée (non requis pour les programmes de CBI et de bourses RSLGC).
- L'aptitude du candidat à la recherche (dans le cas des candidats au Programme de CBI, commentez en particulier l'aptitude du candidat à la recherche industrielle) en fonction des points suivants :
  - le sens critique et l'esprit d'analyse;

- la capacité d'utiliser les compétences et d'appliquer les connaissances;
- le jugement;
- l'originalité;
- l'initiative et l'autonomie;
- l'enthousiasme pour la recherche;
- la détermination et la capacité de terminer des projets dans des délais raisonnables.

Aptitudes à la communication

- Capacité ou potentiel de communiquer des concepts scientifiques de manière claire et logique sous forme écrite ou orale; cela peut notamment comprendre la qualité des présentations orales et des articles ainsi que l'efficacité de l'enseignement.

Aptitudes à la direction et entregent

- Capacité ou potentiel d'interagir et de travailler harmonieusement avec d'autres personnes dans un contexte scientifique (p. ex., la capacité de partager des idées et de donner et recevoir des commentaires critiques).
- Aptitudes à la direction ou potentiel à mener une carrière scientifique (p. ex., mentorat, enseignement, gestion de projet, présidence d'un comité, organisation de conférences ou de réunions, expérience en supervision).

PONDÉRATION COMPARÉE DES CRITÈRES DE SÉLECTION

	ES A	ES B	B BP
Excellence universitaire	50	30	15
Aptitudes ou potentiel en recherche	30	50	60
Communication orale et écrite	10	10	10
Aptitudes à la direction et entregent	10	10	15

Présentation de l'annexe

Une fois votre évaluation terminée, veuillez retourner l'annexe 1 à la personne ou à l'organisme suivant.

Demandes de bourses ES et de BP

Veuillez faire parvenir votre évaluation au candidat dans une enveloppe scellée. Vous pouvez également l'adresser au directeur du département à l'université où le candidat est inscrit ou a obtenu son plus récent diplôme.

Demandes au Programme de CBI

Faites parvenir votre évaluation à l'entreprise qui propose la candidature ou au CRSNG.

Demandes de bourses RSLGC

Faites parvenir vos commentaires directement au CRSNG.

Demandes de bourses en sciences de l'OTAN

Faites parvenir votre évaluation à l'université qui propose la candidature et au CRSNG.

Adresse postale

Si vous présentez cette annexe au CRSNG, veuillez la faire parvenir à l'adresse suivante :

Division des programmes de bourses
CRSNG
350, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 1H5
Canada

Confidentialité des renseignements

Les renseignements que nous vous demandons de fournir sont recueillis en vertu de la Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Les données contenues dans les demandes du CRSNG sont conservées dans des bases de données maintenues par le CRSNG et décrites dans *Info Source*, un document publié par le gouvernement fédéral. Pour en savoir plus long sur l'utilisation de ces renseignements, consultez la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels (AIPRP), du *Guide des programmes de bourses* du CRSNG.

Vous devez utiliser les renseignements fournis par le candidat dans l'unique but de vous aider à remplir l'annexe 1 du formulaire, « Rapport sur le candidat ». Le CRSNG fournit régulièrement aux candidats des renseignements à leur sujet, mais ne divulgue pas le nom de la personne qui a signé l'évaluation ni le nom de tout autre candidat mentionné à des fins de comparaison. Cependant, en raison de la nature du processus de demande, les candidats sont généralement au courant du nom de la personne qui a effectué leur évaluation. Par conséquent, vous ne pouvez vous attendre à un respect de la confidentialité ou de l'anonymat. Par suite du consentement du candidat (annexe 3), le CRSNG peut divulguer la totalité de la demande, y compris les annexes, à des laboratoires ou à des organismes du gouvernement participant au Programme de bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement canadien, à des organismes industriels participant au Programme de chercheurs-boursiers en milieu industriel et à des organismes offrant des suppléments dans le cadre du Programme de bourses d'études supérieures.

Annexe 2

Évaluation par le département ou l'université (Demande de bourse du CRSNG – Formulaire 200)

INSTRUCTIONS

Qui doit remplir ce formulaire?

Veuillez remplir ce formulaire si vous évaluez un candidat à une bourse du CRSNG et que vous êtes le directeur du département ou son représentant.

Qu'avez-vous besoin pour remplir ce formulaire?

Avant de commencer votre évaluation, assurez-vous d'avoir en main les documents suivants :

- les parties I et II du formulaire 200, *Demande de bourse du CRSNG*, dûment remplies par le candidat;
- l'annexe 1, « Rapport sur le candidat », remplie par deux évaluateurs;

- les relevés de notes officiels du candidat;
- tout autre document décrit dans le formulaire 200, *Demande de bourse du CRSNG*.

Veuillez remplir ce formulaire pour tous les candidats aux bourses ES ou aux BP sans égard à leur statut actuel. Ces renseignements contribuent à une évaluation et à une comparaison justes de tous les candidats, et ce, qu'ils soient encore inscrits à l'université ou qu'ils aient été absents pendant un certain nombre d'années. Si vous n'êtes pas en mesure de fournir une évaluation utile en raison du laps de temps écoulé depuis la dernière inscription du candidat à votre département, veuillez l'indiquer dans le formulaire.

Remarques :

- **L'annexe 1, « Rapport sur le candidat », et l'annexe 2, « Évaluation par le département ou l'université », ne peuvent pas être remplies par la même personne.**
- **Le directeur de travaux proposé ne doit pas remplir l'annexe 2, « Évaluation par le département ou l'université ».**

Présentation générale

Dans l'élaboration de votre évaluation par le département ou l'université, suivez les lignes directrices indiquées ci-dessous.

- Le texte doit être dactylographié à l'encre noire, avec une qualité d'impression courrier (au minimum).
- Le texte doit être présenté à simple interligne et compter **au plus** six lignes par pouce.
- Si la taille de caractères que vous utilisez est mesurée en points (pts), elle doit correspondre à **au moins** 12 pts.
- Si la taille de caractères que vous utilisez est mesurée en caractères par pouce (car/po), elle doit correspondre à 10 car/po **au maximum**.
- Les caractères comprimés **ne sont pas** acceptés.

A. Comment remplir ce formulaire

Ce formulaire comporte trois sections : partie I, partie II et partie III. Veuillez remplir la partie qui vous concerne.

Partie I – Le candidat

Le candidat doit remplir la partie I du formulaire et indiquer s'il présentera la demande par l'entremise d'une université canadienne ou s'il la présentera directement au CRSNG.

Partie II – Le directeur du département ou son représentant

Description du groupe de pairs

Vous devez décrire, dans cette partie du formulaire, le groupe de pairs avec qui le candidat est comparé. Le groupe de pairs utilisé aux fins de cette comparaison devrait être uniforme pour tous les candidats – au même type de bourse et issus du même département – et devrait être suffisamment grand pour permettre de classer le candidat de façon appropriée.

Veuillez noter que le groupe de pairs pour les candidats qui ne fréquentent plus l'université depuis **plus de** 12 mois peut différer de celui utilisé pour les candidats qui sont actuellement inscrits à l'université, ou qui ne fréquentent plus une université canadienne depuis **moins de** 12 mois.

Classement départemental du candidat par rapport au groupe de pairs

Dans cette partie, indiquez le classement du candidat par rapport à d'autres candidats inscrits au même programme d'études ou par rapport à des pairs ayant un niveau similaire d'expérience.

Commentaires du département sur le candidat

Expliquez les raisons qui ont motivé le classement du candidat. Commentez les forces et les faiblesses du candidat en comparaison avec le groupe de pairs en utilisant les critères suivants.

- Excellence universitaire
- Aptitudes ou potentiel en recherche
- Aptitudes à la communication
- Aptitudes à la direction et entregent

Pour obtenir plus de renseignements sur ces critères de sélection, consultez le *Guide des programmes de bourses* du CRSNG.

PONDÉRATION COMPARÉE DES CRITÈRES DE SÉLECTION

	ES A	ES B	B BP
Excellence universitaire	50	30	15
Aptitudes ou potentiel en recherche	30	50	60
Communication orale et écrite	10	10	10
Aptitudes à la direction et entregent	10	10	15

Expliquez tout écart entre les commentaires et le classement indiqués à l'annexe 1, « Rapport sur le candidat », et le classement accordé par le département. Veuillez expliquer toute circonstance inhabituelle qui peut avoir influé sur le rendement du candidat.

Dans le cas où le candidat est recommandé à une bourse ES, mais n'a pas obtenu une moyenne de première classe au cours des deux dernières années d'études, vous devez justifier cette recommandation.

Classement de tous les candidats d'un même département aux bourses postdoctorales dans le cadre du présent concours

S'il y a plus d'un candidat au concours de bourses postdoctorales, veuillez fournir un classement de tous les candidats issus du même département. Les candidats jugés de valeur égale peuvent être regroupés ensemble.

Le CRSNG recommande que les classements et les renseignements demandés dans la présente

section soient fondés sur les recommandations d'un comité attaché au département.

Partie III – L'agent de liaison des bourses

Cette section ne doit pas être remplie pour les candidats qui présentent leur demande directement au CRSNG.

Bourse ES seulement – Moyennes annuelles pondérées

Indiquez les moyennes annuelles pondérées (note, pourcentage) pour chacune des deux dernières années d'études terminées. Indiquez sur les relevés de notes (ne les marquez pas au surligneur) les cours figurant dans le calcul. Veuillez noter que, dans le cas des candidats qui présentent une demande de bourse ES B à leur 3e année d'études supérieures, la moyenne calculée de la dernière année d'études achevée devrait correspondre à la moyenne des deux années d'études à la maîtrise. On considère alors l'avant-dernière année comme étant la dernière année d'études de 1er cycle.

Classement universitaire du candidat

Dans cette section, veuillez indiquer, pour chaque catégorie, le classement du candidat comparativement aux autres candidats dont la candidature est présentée par l'université.

B. Présentation de cette évaluation

Une fois votre évaluation terminée, veuillez retourner cette annexe ainsi que la documentation jointe à la demande à la personne ou à l'organisme suivant.

Pour les demandes de bourse ES présentées par l'entremise d'une université canadienne

Retournez la documentation directement au bureau de l'université canadienne responsable d'évaluer et de recommander les candidats qui doivent présenter leur demande de bourse par l'entremise d'une université canadienne.

Pour les demandes de bourse postdoctorale et les demandes de bourse ES présentées directement au CRSNG

Veuillez les poster directement au CRSNG, à l'adresse suivante :

Division des programmes de bourses
CRSNG
350, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 1H5
Canada

Pour obtenir plus de renseignements sur la façon de présenter une demande, consultez le *Guide des programmes de bourses* du CRSNG.

Confidentialité des renseignements

Les renseignements que nous vous demandons de fournir sont recueillis en vertu de la Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Les données contenues dans les demandes du CRSNG sont conservées dans des bases de données maintenues par le CRSNG

et décrites dans *Info Source*, un document publié par le gouvernement fédéral. Pour en savoir plus long sur l'utilisation de ces renseignements, consultez la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels, du *Guide des programmes de bourses* du CRSNG.

Vous devez utiliser les renseignements fournis par le candidat dans l'unique but de vous aider à remplir l'annexe 2 du formulaire, « Évaluation par le département ou l'université ».

Le CRSNG fournit régulièrement aux candidats des renseignements à leur sujet, mais ne divulgue pas le nom de la personne qui a signé l'évaluation ni le nom de tout autre candidat mentionné à des fins de comparaison. Cependant, en raison de la nature du processus de demande, les candidats sont généralement au courant du nom de la personne qui a effectué leur évaluation. Par conséquent, vous ne pouvez vous attendre à un respect de la confidentialité ou de l'anonymat.

Par suite du consentement du candidat (annexe 3), le CRSNG peut divulguer la totalité de la demande, y compris les annexes, à des laboratoires ou à des organismes du gouvernement participant au Programme de bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement canadien, à des organismes industriels participant au Programme de chercheurs-boursiers en milieu industriel, et à des organismes offrant des suppléments dans le cadre du Programme de bourses d'études supérieures.

Candidature à une bourse en sciences de l'OTAN

INSTRUCTIONS

Qui doit élaborer cette mise en candidature?

Élaborez cette mise en candidature si vous êtes le directeur de travaux proposé et aimeriez proposer la candidature d'une personne à une bourse en sciences de l'OTAN.

De plus...

- Avant d'élaborer cette mise en candidature, consultez la plus récente description du Programme de bourses en sciences de l'OTAN pour vous renseigner sur les critères d'admissibilité, les critères de sélection et les dates limites de présentation des demandes.
- Élaborez cette mise en candidature en recourant au formulaire 200, *Demande de bourse du CRSNG*, qui a été rempli par la personne dont vous proposez la mise en candidature.
- Veuillez fournir les renseignements supplémentaires sur une feuille distincte. Pour connaître les lignes directrices sur la façon de présenter des renseignements en formule libre, c'est-à-dire à structure non imposée, consultez la rubrique Présentation générale ci-après.

Qui doit préparer la documentation de mise en candidature?

Il incombe au directeur de travaux proposé de préparer la documentation de mise en candidature, d'y joindre le formulaire 200 et la documentation à l'appui, et d'acheminer le tout au CRSNG.

Évaluation du candidat et de la contribution prévue

Vous devez fournir les renseignements suivants.

- Évaluation détaillée du potentiel en recherche du candidat et des activités de recherche proposées. Veuillez tenir compte du mérite universitaire du candidat, de la renommée de l'université où ce dernier a terminé ses études, des commentaires du directeur de travaux actuel, des articles publiés par le candidat et ses autres contributions à la recherche et développement, et de tout autre renseignement pertinent.

  Une explication de la qualité des revues étrangères dans lesquelles le candidat a publié serait utile.

- Description détaillée des motifs pour lesquels vous appuyez la candidature. Les points à aborder peuvent comprendre :

  - la pertinence des centres d'intérêt en recherche du candidat par rapport à ceux du directeur de travaux proposé;
  - la disponibilité de l'appareillage spécialisé requis et des installations de recherche sur le terrain;
  - la possibilité que le stage mène à une collaboration à long terme avec un établissement de recherche étranger;
  - la possibilité que le candidat participe à une recherche collective regroupant le directeur de travaux proposé et des chercheurs industriels.

- Description détaillée des retombées possibles du stage proposé qui profiteront à l'université et au Canada. La capacité de recherche du département sera-t-elle améliorée? De nouvelles techniques seront-elles acquises d'un autre pays? Créera-t-on avec d'autres pays des nouveaux liens qui pourraient être profitables au Canada? La recherche porte-t-elle sur un domaine d'importance stratégique au Canada?

- Si votre département propose la candidature de plus d'une personne, veuillez fournir un classement relatif des candidats.

Remarque
Les références à des documents joints en annexe ne sont pas admises. Les documents présentés qui ne sont pas requis ne seront pas transmis au comité de sélection.

Ce à quoi engagent les signatures

Les signatures certifient que si cette candidature est approuvée :

- le titulaire de la bourse aura l'occasion de se consacrer à la recherche décrite dans le formulaire 200;
- tous les efforts raisonnables pour assurer la réussite du séjour du titulaire au Canada seront déployés;
- le titulaire se consacrera pleinement à des activités de recherche et qu'il ne sera pas tenu d'enseigner;
- l'université avisera le CRSNG si le rendement du titulaire est jugé insatisfaisant.

Présentation générale

Dans l'élaboration de votre demande et de vos documents à l'appui, suivez les lignes directrices indiquées ci-dessous.

- Le texte doit être dactylographié à l'encre noire, avec une qualité d'impression courrier (au minimum).
- Le texte doit être présenté à simple interligne et compter au plus six lignes par pouce.
- Si la taille de caractères que vous utilisez est mesurée en points (pts), elle doit correspondre à **au moins** 12 pts.
- Si la taille de caractères que vous utilisez est mesurée en caractères par pouce (car/po), elle doit correspondre à 10 car/po **au maximum**.
- Les caractères comprimés **ne sont pas** acceptés.
- Utilisez des feuilles de papier blanc de 8 1/2 sur 11 po (21,5 cm sur 28 cm).
- Laissez une marge de 3/4 po (1,7 cm) tout autour.
- Vous pouvez utiliser au maximum deux pages.
- Dans la partie supérieure de la page 1, donnez les nom, prénom et initiales du candidat, et l'année de la bourse.
- La partie inférieure de la page 2 doit comprendre la signature et le titre (en caractères d'imprimerie) du directeur de travaux (ou de son représentant), du directeur du département et du recteur de l'université (ou de son représentant).

Remarque
Si votre demande ne respecte pas ces normes, le CRSNG se réserve le droit de la refuser.

Adresse postale

Postez vos candidatures à une bourse en sciences de l'OTAN à la :

Division des programmes de bourses
CRSNG
350, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 1H5
Canada

Confidentialité des renseignements

Les renseignements que nous vous demandons de fournir sont recueillis en vertu de la Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Les données contenues dans les demandes du CRSNG sont conservées dans des bases de données maintenues par le CRSNG et décrites dans *Info Source*, un document publié par le gouvernement fédéral. Pour en savoir plus long sur l'utilisation de ces renseignements, consultez la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels (AIPRP) du *Guide des programmes*

destiné aux professeurs.

Modalités de présentation de la demande

Comment présenter votre demande

Au moment de présenter votre demande, assurez-vous que vous avez joint tous les relevés de notes officiels à jour et documents à l'appui, y compris les annexes requises. Si vous devez communiquer avec d'anciennes universités ou d'anciens établissements pour obtenir ces documents, rappelez-vous qu'il se pourrait que ceux-ci tardent à vous fournir les renseignements nécessaires à l'élaboration de votre demande. Par conséquent, planifiez longtemps à l'avance. Prévoyez suffisamment de temps avant la date limite de présentation de votre demande.

Pour chacun des programmes, utilisez la liste de contrôle qui suit pour vous assurer que votre demande est dûment remplie.

ES A et ES B

- Formulaire 200 – parties I et II
- Lettres d'appui à l'égard des lieux de validité de la bourse à l'étranger
- Tous les relevés de notes officiels (tous les cycles)
- Annexe 1, « Rapport sur le candidat », dans une enveloppe scellée (deux rapports requis)
- Annexe 2, « Évaluation par le département ou l'université »
- Page couverture signée
- Formulaire de consentement signé, en page couverture (s'il y a lieu)

Nombre d'exemplaires : 1

Présentez votre demande au directeur du département qui remplira l'annexe 2.

ESII

- Formulaire 200 – parties I et II
- Relevés de notes officiels (tous les cycles)
- Nom du directeur de travaux à l'université et du superviseur à l'entreprise
- Renseignements sur l'entreprise parraineuse
- Description des installations de recherche auxquelles l'étudiant aura accès
- Confirmation du doyen des études supérieures de votre admission au programme d'études proposé
- Déclaration signée par l'université, l'entreprise, l'étudiant et le directeur de travaux à l'université

Nombre d'exemplaires : 1

Présentez votre demande directement au bureau des études supérieures de votre université.

BP

- Formulaire 200 – parties I et II
- Lettres d'appui à l'égard du lieu de validité de la bourse (s'il y a lieu)
- Relevés de notes officiels (études supérieures)
- Annexe 1, « Rapport sur le candidat », dans une enveloppe scellée (deux rapports requis)

CBI

- Formulaire 200 – parties I et II
- Relevés de notes officiels (études supérieures)
- Annexe 1, « Rapport sur le candidat », dans une enveloppe scellée (deux rapports requis au moins)
- Deux exemplaires de publications
- Lettre de l'organisme participant (s'il y

- Annexe 2, « Évaluation par le département ou l'université où a été obtenu le doctorat »
- Page couverture signée
- Formulaire de consentement signé, en page couverture (s'il y a lieu)

Nombre d'exemplaires : 1

Les candidats doivent s'assurer que leur demande est dûment remplie.

Présentez votre demande dûment remplie au CRSNG.

Bourses RSLGC

- Formulaire 200 – parties I et II
- Copie du diplôme (si vous n'avez pas terminé vos études de doctorat, vous devez fournir une lettre du directeur du département indiquant la date d'achèvement prévue)
- Annexe 1, « Rapport sur le candidat », dans une enveloppe scellée (deux rapports requis)

Nombre d'exemplaires : 2

Présentez votre demande dûment remplie directement au CRSNG.

OTAN

- Formulaire 200 – parties I et II
- Copie du diplôme
- Annexe 1, « Rapport sur le candidat », dans une enveloppe scellée (deux rapports requis)
- Candidature à une bourse en sciences de l'OTAN

Nombre d'exemplaires : 1

Présentez votre demande à votre directeur de travaux proposé, qui proposera votre candidature à une bourse en sciences de l'OTAN.

Demandes présentées directement au CRSNG

Si vous êtes candidat à une **bourse ES** et présentez une demande directement au CRSNG, ou si vous êtes candidat à une **BP** ou à une **bourse RSLGC**, il vous incombe de vous assurer que les documents relatifs à la demande (y compris les annexes requises) sont dûment remplis et présentés au CRSNG avant la date limite du programme visé.

Si vous présentez votre demande **directement** au CRSNG, ce dernier enverra un accusé-réception de votre demande. Toutefois, dans le cas des demandes présentées **indirectement** – par l'intermédiaire d'une université ou d'un organisme industriel – le CRSNG n'enverra pas d'accusé-réception aux candidats.

Adresse postale

Division des programmes de bourses
CRSNG
350, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 1H5
Canada

CRSNG NSERC

Mise à jour: 2001-08-24

Programmes de bourses

Comment remplir la version Web du formulaire 200

Annexe 1 — Rapport sur le candidat

Veuillez lire ou imprimer les documents suivants avant de remplir le formulaire 200 :

- Les questions fréquentes sur la façon d'utiliser le Système en ligne.
- Le *Guide des programmes de bourses*, qui contient des renseignements détaillés sur les dates limites et les programmes.

À qui devrais-je m'adresser pour obtenir de l'aide?

Si vous avez des questions au sujet :

1. du **programme** auquel vous présentez une demande (p. ex., sur le contenu de la demande, les dates limites des programmes ou l'admissibilité), communiquez avec le **personnel responsable** du programme;
2. du **Système en ligne**, faites parvenir un courriel à webapp@crsng.ca ou téléphonez au (613) 995-4273.

Veuillez indiquer dans votre message l'adresse de courriel à laquelle nous pouvons vous joindre ainsi que votre numéro de téléphone.

INSTRUCTIONS

Qui doit remplir ce formulaire?

Veuillez remplir ce formulaire si vous avez accepté d'évaluer un candidat à une bourse du CRSNG.

De plus...

- Veuillez utiliser ce formulaire en recourant au formulaire 200, Demande de bourse du CRSNG, dûment rempli par le candidat.
- Le CRSNG et les comités d'évaluation (constitués d'examinateurs de l'extérieur) se serviront de l'annexe 1, « Rapport sur le candidat », pour évaluer les demandes de bourse.
- Veuillez remplir et présenter cette annexe avant la date indiquée sur le formulaire. Le CRSNG considérera la demande comme incomplète si cette annexe n'y est pas jointe.

Présentation générale

Dans l'élaboration de votre rapport sur le candidat, suivez les lignes directrices indiquées ci-dessous.

- Le texte doit être dactylographié à l'encre noire, avec une qualité d'impression courrier (au minimum).
- Le texte doit être présenté à simple interligne et compter **au plus** six lignes par pouce.
- Si la taille de caractères que vous utilisez est mesurée en points (pts), elle doit correspondre à **au moins** 12 pts.
- Si la taille de caractères que vous utilisez est mesurée en caractères par pouce (car/po), elle doit correspondre à 10 car/po **au maximum**.

Les caractères comprimés **ne sont pas** acceptés.

Comment remplir cette annexe

Si vous remplissez une évaluation :

- pour **un candidat à une bourse ES** , veuillez utiliser uniquement le formulaire;
- pour **tous les autres candidats** , veuillez utiliser une page supplémentaire au besoin.

Veuillez évaluer le candidat en lui donnant une cote selon chacun des critères d'évaluation ci-dessous et justifier celle-ci. Plutôt que de formuler des commentaires généraux, indiquez les points forts et les points faibles du candidat selon chaque critère. Veuillez indiquer des **exemples précis** des réalisations et des contributions du candidat pour appuyer votre évaluation.

Remarque
Si vous accordez des cotes exceptionnellement élevées ou faibles qui sont considérées comme incohérentes par rapport à la demande dans son ensemble, celles-ci peuvent diminuer la crédibilité du rapport.

Conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels, le candidat aura accès à ce rapport.

Critères d'évaluation

Aptitude ou potentiel en recherche

- La qualité des contributions du candidat à la R et D et son rôle dans la rédaction de publications conjointes.
- La qualité des revues dans lesquelles les articles du candidat ont été publiés.
- La pertinence de l'expérience de travail et de la formation universitaire du candidat dans le domaine de recherche proposé.
- L'importance, la faisabilité et la valeur de la recherche proposée (non requis pour les programmes de CBI et de bourses RSLGC).
- L'aptitude du candidat à la recherche (dans le cas des candidats au Programme de CBI, commentez en particulier l'aptitude du candidat à la recherche industrielle) en fonction des points suivants :
  - le sens critique et l'esprit d'analyse;
  - la capacité d'utiliser les compétences et d'appliquer les connaissances;
  - le jugement;

- l'originalité;
- l'initiative et l'autonomie;
- l'enthousiasme pour la recherche;
- la détermination et la capacité de terminer des projets dans des délais raisonnables.

Aptitudes à la communication

- Capacité ou potentiel de communiquer des concepts scientifiques de manière claire et logique sous forme écrite ou orale; cela peut notamment comprendre la qualité des présentations orales et des articles ainsi que l'efficacité de l'enseignement.

Aptitudes à la direction et entregent

- Capacité ou potentiel d'interagir et de travailler harmonieusement avec d'autres personnes dans un contexte scientifique (p. ex., la capacité de partager des idées et de donner et recevoir des commentaires critiques).
- Aptitudes à la direction ou potentiel à mener une carrière scientifique (p. ex., mentorat, enseignement, gestion de projet, présidence d'un comité, organisation de conférences ou de réunions, expérience en supervision).

Présentation de l'annexe

Une fois votre évaluation terminée, veuillez retourner cette annexe à la personne ou à l'organisme suivant.

Demandes de bourses ES et de BP

Veuillez faire parvenir votre évaluation au candidat dans une enveloppe scellée. Vous pouvez également l'adresser au directeur du département à l'université où le candidat est inscrit ou a obtenu son plus récent diplôme.

Demandes au Programme de CBI

Faites parvenir votre évaluation à l'entreprise qui propose la candidature ou au CRSNG.

Demandes de bourses RSLGC

Faites parvenir vos commentaires directement au CRSNG.

Adresse postale

Si vous présentez cette annexe au CRSNG, veuillez la faire parvenir à l'adresse suivante :

Division des programmes de bourses
CRSNG
350, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 1H5
Canada

Confidentialité des renseignements

Les renseignements que nous vous demandons de fournir sont recueillis en vertu de la Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Les données contenues dans les demandes du CRSNG sont conservées dans des bases de données maintenues par le CRSNG

et décrites dans *Info Source*, un document publié par le gouvernement fédéral. Pour en savoir plus long sur l'utilisation de ces renseignements, consultez l'annexe 2, « Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels (AIPRP) », du *Guide des programmes de bourses* du CRSNG.

Vous devez utiliser les renseignements fournis par le candidat dans l'unique but de vous aider à remplir l'annexe 1 du formulaire, « Rapport sur le candidat ».

Le CRSNG fournit régulièrement aux candidats des renseignements à leur sujet, mais ne divulgue pas le nom de la personne qui a signé l'évaluation ni le nom de tout autre candidat mentionné à des fins de comparaison. Cependant, en raison de la nature du processus de demande, les candidats sont généralement au courant du nom de la personne qui a effectué leur évaluation. Par conséquent, vous ne pouvez vous attendre à un respect de la confidentialité ou de l'anonymat.

Par suite du consentement du candidat (annexe 3), le CRSNG peut divulguer la totalité de la demande, y compris les annexes, à des laboratoires ou à des organismes du gouvernement participant au Programme de bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement canadien, à des organismes industriels participant au Programme de chercheurs-boursiers en milieu industriel et à des organismes offrant des suppléments dans le cadre du Programme de bourses d'études supérieures.

CRSNG NSERC

Mise à jour: 2001-08-24

Programmes de bourses

Comment remplir la version Web du formulaire 200

Annexe 2 — Évaluation par le département ou l'université

Veuillez lire ou imprimer les documents suivants avant de remplir le formulaire 200 :

- Les questions fréquentes sur la façon d'utiliser le Système en ligne.
- Le *Guide des programmes de bourses*, qui contient des renseignements détaillés sur les dates limites et les programmes.

À qui devrais-je m'adresser pour obtenir de l'aide?

Si vous avez des questions au sujet :

1. du programme auquel vous présentez une demande (p. ex., sur le contenu de la demande, les dates limites des programmes ou l'admissibilité), communiquez avec le **personnel responsable** du programme;
2. du Système en ligne, faites parvenir un courriel à webapp@crsng.ca ou téléphonez au (613) 995-4273.

Veuillez indiquer dans votre message l'adresse de courriel à laquelle nous pouvons vous joindre ainsi que votre numéro de téléphone.

INSTRUCTIONS

Qui doit remplir ce formulaire?

Veuillez remplir ce formulaire si vous évaluez un candidat à une bourse du CRSNG et que vous êtes le directeur du département ou son représentant.

Qu'avez-vous besoin pour remplir ce formulaire?

Avant de commencer votre évaluation, assurez-vous d'avoir en main les documents suivants :

- les parties I et II du formulaire 200, Demande de bourse du CRSNG , dûment remplies par le candidat;
- l'annexe 1, « Rapport sur le candidat », remplie par deux évaluateurs;
- les relevés de notes officiels du candidat;
- tout autre document décrit dans le formulaire 200, Demande de bourse du CRSNG .

Veuillez remplir ce formulaire pour tous les candidats aux bourses ES ou aux BP sans égard à leur statut actuel. Ces renseignements contribuent à une évaluation et à une comparaison justes de tous les candidats, et ce, qu'ils soient encore inscrits à l'université ou qu'ils aient été absents pendant un certain nombre d'années. Si vous n'êtes pas en mesure de fournir une évaluation utile en raison du laps de temps écoulé depuis la dernière inscription du candidat à votre département, veuillez l'indiquer dans le formulaire.

Remarque

- L'annexe 1, « Rapport sur le candidat », et l'annexe 2, « Évaluation par le département ou l'université », **ne peuvent pas** être remplies par la même personne.
- Le directeur de travaux proposé **ne doit pas** remplir l'annexe 2, « Évaluation par le département ou l'université ».

Présentation générale

Dans l'élaboration de votre évaluation par le département ou l'université, suivez les lignes directrices indiquées ci-dessous.

- Le texte doit être dactylographié à l'encre noire, avec une qualité d'impression courrier (au minimum).
- Le texte doit être présenté à simple interligne et compter **au plus** six lignes par pouce.
- Si la taille de caractères que vous utilisez est mesurée en points (pts), elle doit correspondre à **au moins** 12 pts.
- Si la taille de caractères que vous utilisez est mesurée en caractères par pouce (car/po), elle doit correspondre à 10 car/po **au maximum**.

Les caractères comprimés **ne sont pas** acceptés.

A. Comment remplir ce formulaire

Ce formulaire comporte trois sections : **partie I , partie II** et **partie III** . Veuillez remplir la partie qui vous concerne.

Partie I – Le candidat

Le candidat doit remplir la partie I du formulaire et indiquer s'il présentera la demande par l'entremise d'une université canadienne ou s'il la présentera directement au CRSNG.

Partie II – Le directeur du département ou son représentant

Description du groupe de pairs

Vous devez décrire, dans cette partie du formulaire, le groupe de pairs avec qui le candidat est comparé. Le groupe de pairs utilisé aux fins de cette comparaison devrait être uniforme pour tous les candidats – au même type de bourse et issus du même département – et devrait être suffisamment grand pour permettre de classer le candidat de façon appropriée.

Veuillez noter que le groupe de pairs pour les candidats qui ne fréquentent plus l'université depuis **plus de** 12 mois peut différer de celui utilisé pour les candidats qui sont actuellement inscrits à l'université, ou qui ne fréquentent plus une université canadienne depuis **moins de** 12 mois.

Classement départemental du candidat par rapport au groupe de pairs

Dans cette partie, indiquez le classement du candidat par rapport à d'autres candidats inscrits au même programme d'études ou par rapport à des pairs ayant un niveau similaire d'expérience.

Commentaires du département sur le candidat

Expliquez les raisons qui ont motivé le classement du candidat. Commentez les forces et les faiblesses du candidat en comparaison avec le groupe de pairs en utilisant les critères suivants.

- Excellence universitaire
- Aptitudes ou potentiel en recherche
- Aptitudes à la communication
- Aptitudes à la direction et entregent

Pour obtenir plus de renseignements sur ces critères de sélection, consultez le *Guide des programmes de bourses* du CRSNG.

Expliquez tout écart entre les commentaires et le classement indiqués à l'annexe 1, « Rapport sur le candidat », et le classement accordé par le département. Veuillez expliquer toute circonstance inhabituelle qui peut avoir influé sur le rendement du candidat.

Dans le cas où le candidat est recommandé à une bourse ES, mais n'a pas obtenu une moyenne de première classe au cours des deux dernières années d'études, vous devez justifier cette recommandation.

Classement de tous les candidats d'un même département aux bourses postdoctorales dans le cadre du présent concours

S'il y a plus d'un candidat au concours de bourses postdoctorales, veuillez fournir un classement de tous les candidats issus du même département. Les candidats jugés de valeur égale peuvent être regroupés ensemble.

Le CRSNG recommande que les classements et les renseignements demandés dans la présente section soient fondés sur les recommandations d'un comité attaché au département.

Partie III – L'agent de liaison des bourses

Cette section ne doit pas être remplie pour les candidats qui présentent leur demande directement au CRSNG.

Bourse ES seulement – Moyennes annuelles pondérées

Indiquez les moyennes annuelles pondérées (note, pourcentage) pour chacune des deux dernières années d'études terminées. Indiquez sur les relevés de notes (ne les marquez pas au surligneur) les cours figurant dans le calcul. Veuillez noter que, dans le cas des candidats qui présentent une demande de bourse ES B à leur 3 e année d'études supérieures, la moyenne calculée de la dernière année d'études achevée devrait correspondre à la moyenne des deux années d'études à la maîtrise. On considère alors l'avant-dernière année comme étant la dernière année d'études de 1 er cycle.

Classement universitaire du candidat

Dans cette section, veuillez indiquer, pour chaque catégorie, le classement du candidat comparativement aux autres candidats dont la candidature est présentée par l'université.

B. Présentation de cette évaluation

Une fois votre évaluation terminée, veuillez retourner cette annexe ainsi que la documentation jointe à la demande à la personne ou à l'organisme suivant.

Pour les demandes de bourse ES présentées par l'entremise d'une université canadienne

Retournez la documentation directement au bureau de l'université canadienne responsable d'évaluer et de recommander les candidats qui doivent présenter leur demande de bourse par l'entremise d'une université canadienne.

Pour les demandes de bourse postdoctorale et les demandes de bourse ES présentées directement au CRSNG

Veuillez les poster directement au CRSNG, à l'adresse suivante :

Division des programmes de bourses
CRSNG
350, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 1H5
Canada

Pour obtenir plus de renseignements sur la façon de présenter une demande, consultez le *Guide des programmes de bourses* du CRSNG.

Confidentialité des renseignements

Les renseignements que nous vous demandons de fournir sont recueillis en vertu de la Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Les données contenues dans les demandes du CRSNG sont conservées dans des bases de données maintenues par le CRSNG et décrites dans *Info Source*, un document publié par le gouvernement fédéral. Pour en savoir plus long sur l'utilisation de ces renseignements, consultez l'annexe 2, « Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels », du *Guide des programmes de bourses* du CRSNG.

Vous devez utiliser les renseignements fournis par le candidat dans l'unique but de vous aider à remplir l'annexe 2 du formulaire, « Évaluation par le département ou l'université ».

Le CRSNG fournit régulièrement aux candidats des renseignements à leur sujet, mais ne divulgue pas le nom de la personne qui a signé l'évaluation ni le nom de tout autre candidat mentionné à des fins de comparaison. Cependant, en raison de la nature du processus de demande, les candidats sont généralement au courant du nom de la personne qui a effectué leur évaluation. Par conséquent, vous ne pouvez vous attendre à un respect de la confidentialité ou de l'anonymat.

Par suite du consentement du candidat (annexe 3), le CRSNG peut divulguer la totalité de la demande, y compris les annexes, à des laboratoires ou à des organismes du gouvernement

participant au Programme de bourses de recherche scientifique dans les laboratoires du gouvernement canadien, à des organismes industriels participant au Programme de chercheurs-boursiers en milieu industriel, et à des organismes offrant des suppléments dans le cadre du Programme de bourses d'études supérieures.